



# Bulletin Officiel

N°7608 Lundi 11 mai 2026

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)31<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	19
SICAV ENTREPRISE	20
SICAV OPPORTUNITY	21
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	22
SICAV PLUS	23
SICAV PROSPERITY	24
SICAV TRESOR	25
TUNISIE SICAV	26

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

ARABIA SICAV	27
SICAV AXIS TRESORERIE	28
FCP AXIS AAA	29
FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	30
SANADETT SICAV	31
FCP AMEN SELECTION	32

SICAV AVENIR	33
SICAV L'INVESTISSEUR	34
<b><u>LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u></b>	
ARABIA SICAV	35
AFC AMANETT SICAV	36
SANADETT SICAV	37
SICAV AVENIR	38
SICAV AXIS TRESORERIE	39
SICAV L'INVESTISSEUR	40
<b><u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u></b>	
AFC AMANETT SICAV	41
ARABIA SICAV	43
SANADETT SICAV	45
SICAV AXIS TRESORERIE	47
SICAV AVENIR	50
SICAV L'INVESTISSEUR	52
<b><u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO</u></b>	
GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE – GAT	54
GAT VIE	56
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	58
<b><u>ANNEXE I</u></b>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ( <i>MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026</i> )	
<b><u>ANNEXE II</u></b>	
<b><u>INFORMATIONS POST AGO</u></b>	
- BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE - ATTIJARI-BANK	
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT	
- AMEN BANK	
<b><u>ANNEXE III</u></b>	
<b><u>ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025</u></b>	
- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPENNE C.A.R.T.E.	
- UIB ASSURANCES	
- FCP AFC AMANET	

## بلاغ هيئة السوق المالية

### توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات واضحة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيّم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR  
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES  
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

**a. Mode de gouvernance :**

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

**b. Stratégie ESG :**

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

**c. Gestion des risques et opportunités :**

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

**d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :**

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية**

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.**

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

## بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

## بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997  
**Siège Social** : 65, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Les actionnaires de L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **12 mai 2026 à 09 heures** dans les locaux de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac – à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.
2. Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.
4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
6. Quitus aux administrateurs.
7. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
8. Renouvellement du mandat d'un administrateur.
9. Nomination d'un commissaire aux comptes.
10. Fixation du montant des jetons de présence ;
11. Pouvoirs.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV ENTREPRISE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005  
Siège social : 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV ENTREPRISE invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 13 mai 2026 à 10 heures trente minutes à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025 ;
5. Affectation de résultat de l'exercice clos 31/12/2025 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
8. Nomination des administrateurs ;
9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV OPPORTUNITY**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001  
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 100Tunis

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le mercredi 13 mai 2026 à 12 heures trente minutes** à l'agence de TUNISIE VALEURS sise au 17, rue de Jérusalem-1002 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n° 12-2005 du 18 mai 2005  
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000Tunis

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le mercredi 13 mai 2026 à 11 heures** à l'agence de TUNISIE VALEURS sise au 17, rue de Jérusalem-1002 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- 2.** Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
- 3.** Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
- 4.** Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025 ;
- 5.** Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- 6.** Fixation du montant des jetons de présence ;
- 7.** Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV PLUS**  
**SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE**  
Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993  
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV PLUS invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 13 mai 2026 à 12 heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV PROSPERITY**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 25 janvier 1994  
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 100Tunis

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le mercredi 13 mai 2026 à 12 heures** à l'agence de TUNISIE VALEURS sise au 17, rue de Jérusalem-1002 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV TRESOR**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996  
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000Tunis

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le mercredi 13 mai 2026 à 11 heures trente minutes** à l'agence de TUNISIE VALEURS sise au 17, rue de Jérusalem-1002 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**TUNISIE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 5 mars 1992  
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de TUNISIE SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 13 mai 2026 à 09 heures à son siège social sis au 17, rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2025;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025 ;
5. Affectation de résultat de l'exercice clos 31/12/2025 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
8. Nomination des administrateurs
9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ARABIA SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994  
**Siège social :** Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

ARABIA SICAV informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, réunie en date du 30 avril 2026, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2025, un dividende de **1,555 dinar** par action.

Ce dividende est payable à partir du **mardi 19 mai 2026** aux guichets de l'ARAB TUNISIAN BANK et au siège de ARAB FINANCIAL CONSULTANTS sis au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV AXIS TRESORERIE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003

**Siège Social** : Yasmine Tower Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre  
Centre Urbain Nord-1082 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2026, **SICAV AXIS TRESORERIE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2025, un dividende de **6,048 dinars par action.**

Ce dividende est payable à partir du **vendredi 15 mai 2026** au siège social de la société sis au Yasmine Tower Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis.

**Option**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV AXIS TRESORERIE le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP AXIS AAA**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°04-2008 du 31 mars 2008

**Adresse :** Yasmine Tower- Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de FCP AXIS AAA, informe les porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2025, **un dividende de 6,475 dinars par part.**

Ce dividende est payable à partir du **vendredi 15 mai 2026** au siège social de la société sis au Yasmine Tower Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°35-2024 du 11 juin 2024

**Adresse :** Yasmine Tower- Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE informe les porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2025, **un dividende de 4,481 dinars par part.**

Ce dividende est payable à partir du **vendredi 15 mai 2026** au siège social de la société sis au Yasmine Tower Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SANADETT SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 1<sup>er</sup> août 1996  
**Siège social** : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

SANADETT SICAV informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, réunie en date du 30 avril 2026 a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2025, un dividende de **5,369 dinars** par action.

Ce dividende est payable à partir du **mardi 19 mai 2026** aux guichets de l'ARAB TUNISIAN BANK et au siège de ARAB FINANCIAL CONSULTANTS sis au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP AMEN SELECTION**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°25-2016 du 23 juin 2016

**Siège social** : Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

AMEN INVEST, gestionnaire de FCP AMEN SELECTION, porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2025 fixés à **4,351 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du vendredi **15 mai 2026** au siège social d'AMEN INVEST.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV AVENIR**

Société d'investissement à capital variable  
Agrément du ministre des finances du 30 juin 1994  
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

En application de la 4<sup>ème</sup> Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 avril 2026, SICAV AVENIR a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2025 **Un dividende de 2,030 dinars par action.**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 14 mai 2026 selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 14 mai 2026, la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 13 mai 2026 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV L'INVESTISSEUR**

Société d'investissement à capital variable  
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991  
Siège social : Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

En application de la 4<sup>ème</sup> Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 avril 2026, SICAV L'INVESTISSEUR a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2025 d'**un dividende de 2,400 dinars par action.**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi 12 mai 2026 selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 12 mai 2026, la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 11 mai 2026 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****ARABIA SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994

**Siège social** : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-

Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
<b>M. Mehdi DHIFALLAH</b> (PDG de la SICAV)	Directeur Général de l'Arab Financial Consultants	-Président du conseil d'administration de SANADETT SICAV -Président du conseil d'administration de AFC AMANETT SICAV - Membre du conseil d'administration de Tunisie Clearing. - Membre du conseil d'administration de IFBT
<b>M. Youssef KORTOBI</b>	Néant	- Président du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du conseil d'administration de SANADETT SICAV - Membre du conseil d'administration de AFC AMANETT SICAV
<b>M. Mehdi ZERZERI</b>	Gérant des sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les Grands Moulins du Golfe –GMG-	<b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> - SANADETT SICAV - BITUMED - Arab Financial Consultants - AFC AMANETT SICAV
<b>ARAB TUNISIAN BANK ATB – (2 sièges)</b>	- Banque	<b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> -Arab Tunisian Development -Arab Tunisian Invest -Arab Financial Consultants -Arab Tunisian Lease - SANADETT SICAV - AFC AMANETT SICAV
<b>SEFINA SICAF</b>	Société d'investissement (Groupe SETCAR)	<b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> - Arab Financial Consultants - Gabès Marine Tankers - EXXOIL - SUD BITUME -Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul -SRTGN-

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****AFC AMANETT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 37-2024 du 11 juin 2024

**Siège social :** Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-

Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
<b>Mr Mehdi DHIFALLAH</b> (PDG de la Sicav)	Directeur Général de l' Arab Financial Consultants	- Président du conseil d'administration de Arabia Sicav. -Président du conseil d'administration de Sanadett Sicav - Membre du conseil d'administration de Tunisie Clearing. - Membre du conseil d'administration du l'IFBT.
<b>M. YOUSSEF KORTOBI</b>	Néant	- Président du conseil d'administration de l' Arab Financial Consultants - Membre du Conseil d'administration de Arabia Sicav. - Membre du Conseil d'administration de SANADETT SICAV
<b>M. MEHDI ZERZERI</b>	Gérant de sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les grands moulins du Golfe –GMG-	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arabia Sicav - Bitumed - Arab Financial Consultants -Sanadett Sicav
<b>ARAB TUNISIAN BANK – ATB - 2 sieges</b>	Banque	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Tunisian Development - Arab Tunisian Invest - Arab Financial Consultants - Arab Tunisian Lease - Arabia Sicav -Sanadett Sicav
<b>M. ADLY BELLAGHA</b>	Avocat	- Président du Conseil d'administration de la Société SAIDA - Membre du conseil d'administration de l' Arab Financial Consultants - Membre du conseil d'administration de Sanadett Sicav

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SANADETT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996

Siège social : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-

Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
<b>M. Mehdi DHIFALLAH</b> (PDG de la SICAV)	Directeur Général de l'Arab Financial Consultants	-Président du conseil d'administration de SANADETT SICAV -Président du conseil d'administration de AFC AMANETT SICAV - Membre du conseil d'administration de Tunisie Clearing. - Membre du conseil d'administration de IFBT
<b>M. Youssef KORTOBI</b>	Néant	- Président du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du conseil d'administration de ARABIA SICAV -Membre du conseil d'administration de AFC AMANETT SICAV
<b>M. Mehdi ZERZERI</b>	Gérant des sociétés Les Grands Moulins de Tunis - GMT/ Les Grands Moulins du Golfe -GMG-	<b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> - ARABIA SICAV - Bitumed - Arab Financial Consultants - AFC AMANETT SICAV
<b>ARAB TUNISIAN INVEST SICAF</b>	Société d'investissement	Membre du conseil d'administration des sociétés : - Arab Financial Consultants - Arab Tunisian Lease -Société Arabe de réalisation immobilière
<b>ARAB TUNISIAN BANK - ATB – (2 sièges)</b>	Banque	<b>Membre du conseil d'administration des sociétés :</b> -Arab Tunisian Development -Arab Tunisian Invest -Arab Financial Consultants -Arab Tunisian Lease - ARABIA SICAV -AFC AMANETT SICAV
<b>M. ADLY BELLAGHA</b>	Avocat	-Président du conseil d'administration de la Société SAIDA -Membre du conseil d'administration de l'Arab Financial Consultants -Membre du conseil d'administration de AFC AMANETT SICAV

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Liste des membres du conseil d'administration****SICAV AVENIR**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994  
**Siège social** : 34, rue Hédi Karray -1082 El Menzah IV

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Dhia BEN AMOR  Président Directeur Général de la SICAV	Chef du pôle Risque crédit et résolutions à la Société Tunisienne de Banque	<b>Représentant permanent de la STB au conseil d'administration de la SOCIETE VERITAS</b>
Société Tunisienne de Banque « STB »	Banque	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STB MANAGER</li> <li>- STB FINANCE</li> <li>- STB INVEST SICAF</li> <li>- STB SICAR</li> <li>- Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC »</li> <li>- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE</li> <li>- SICAV L'EPARGNANT</li> <li>- SICAV L'INVESTISSEUR</li> <li>- Tunisian Foreign Bank « TFB »</li> <li>- Société Nigérienne de Banque « SONIBANK »</li> <li>- Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »</li> <li>- Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »</li> </ul>
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STB SICAR</li> <li>- STB FINANCE</li> <li>- STB MANAGER</li> <li>- Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC »</li> <li>- EL AMEL DE MICROFINANCE</li> <li>- SICAV L'EPARGNANT</li> <li>- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE</li> <li>- SICAV L'INVESTISSEUR</li> </ul>
STB FINANCE	Intermédiaire en Bourse	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STB MANAGER</li> <li>- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE</li> <li>- IMACO TUNISIE</li> <li>- L'Immobilière de l'Avenue</li> <li>- BVMT</li> </ul>

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Liste des membres du conseil d'administration****SICAV AXIS TRESORERIE**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003

**Siège Social :** Yasmine Tower bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre

Centre Urbain Nord- 1082 TUNIS

<b>Administrateur</b>	<b>Activités exercées</b>	<b>Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</b>
<b>M. Aymen BEN ZINA</b> (Président Directeur Général de la SICAV)	- Directeur Général de la société BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT.  - Directeur Général de la société BMCE CAPITAL SECURITIES.	-Directeur Général de la société BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT ;  -Représentant permanent de la société BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT dans SICAV AXIS TRESORERIE.
<b>BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT</b>	Société de Gestion d'OPCVM	Aucun mandat significatif
<b>ARAB TUNISIAN BANK -ATB -</b>	Banque	Membre du conseil d'administration des Sociétés : - Arab Tunisian Development ; - Arab Tunisian Invest; - Arab Financial Consultants; - Arab Tunisian Lease; -ARABIA SICAV; -SANADETT SICAV.
<b>LLOYD Assurances</b>	Assurance	Membre du conseil d'administration de : - General Assistance.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Liste des membres du conseil d'administration****SICAV L'INVESTISSEUR**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991

**SIÈGE SOCIAL : RUE HÉDI NOUIRA -1001 TUNIS**

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sadok JELASSI  Président Directeur Général de la SICAV	Retraité	- Président du Conseil de SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
Société Tunisienne de Banque « STB »	Banque	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV AVENIR - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »	Assurance	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » - Société Tunisienne de Banque « STB » - SICAV L'EPARGNANT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie « SFBT »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE - SICAV AVENIR

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**AFC AMANETT SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n° 37-2024 du 11 juin 2024  
**Siège social :** Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2026**

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2025 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2025.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 et conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et les conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport du commissaire aux comptes.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2025.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée l'unanimité.**

**Quatrième résolution**

AFC AMANETT SICAV étant une SICAV de type capitalisation, l'assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration de capitaliser entièrement les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2025 qui s'élèvent à 20 237 326 dinars.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée l'unanimité.**

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 2 000 Dinars net par administrateur.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****ARABIA SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994  
**Siège social** : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2026****Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2025 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2025.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 et conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et les conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport du commissaire aux comptes.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2025.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2025 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2025	:	141 .755,869
Report à nouveau 2024	:	60,892
	<b>TOTAL</b>	141.816,761
Dividendes de l'exercice 2025	:	141.742,915
Report à nouveau 2025	:	73,846

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2025 à 1,555 dinar par action.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du 19 mai 2026

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1 500 Dinars net par administrateur.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SANADETT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996  
**Siège social** : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2026**

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2025 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2025.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 et conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et les conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport du commissaire aux comptes.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2025.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée l'unanimité.**

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2025 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2025	:	1.535.185 ,248
Report à nouveau 2024	:	256,888
	TOTAL	<u>1.535.442,136</u>
Dividendes de l'exercice 2025	:	1.535.297,764
Report à nouveau 2025	:	144,372

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2025 à 5,369 dinars par action.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du 19 mai 2026.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée l'unanimité.**

#### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1 500 Dinars net par administrateur.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV AXIS TRESORERIE**

Société d'Investissement à Capital variable  
Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003

**Siège Social** : Yasmine Tower bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre  
Centre Urbain Nord- 1082 TUNIS

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle  
tenue en date du 30 Avril 2026**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'approuve, tel qu'il lui a été présenté en chacune de ses dispositions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, les approuve en chacune de leurs dispositions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, sans réserve, et dans toutes leurs parties, les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont soumis par le Conseil d'Administration, et constate que lesdits comptes font apparaître un résultat net comptable de 2 198 707 dinars tunisiens.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire examine les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont soumis.

L'Assemblée Générale approuve, sans réserve, et dans toutes leurs parties, les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont soumis par le Conseil d'Administration, et constate que lesdits comptes font apparaître un total de bilan de 40 964 890 Dinars Tunisiens et un résultat net de 2 198 707 Dinars Tunisiens.

Les résultats relatifs à l'exercice 2025 sont établis comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montants Globaux</b>	<b>Montant par action</b>
	<b>2025</b>	<b>2025</b>
<b>Total des revenus</b>	2 538 509	7,045
<b>Total des charges d'exploitation</b>	435 917	1,210
<b>Résultat distribuable</b>	2 102 592	5,836
<b>Régularisation du résultat distribuable</b>	76 683	0,213
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	2 179 275	6,048
<b>Sommes distribuables des exercices antérieurs</b>	73	0.000
<b>Total des sommes distribuables</b>	2 179 348	6,048
<b>Affectation en dividendes</b>	2 179 130,688	6,048
<b>Nouveau Report à nouveau</b>	217,312	0,001

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat de l'exercice et décide de mettre en paiement l'intégralité des sommes distribuables sous forme d'un dividende de 6,048 dinars par action, à partir du 15 mai 2026.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant global annuel de 3 000 au titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

<b>Nom ou raison sociale</b>	<b>Qualité</b>	<b>Net en DT</b>
Arab Tunisian Bank	Administrateur représenté par M.Lassaad Sebai	1 000
LLOYD TUNISIEN	Administrateur représenté par Madame Ines Hmaied	1 000
BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Administrateur représenté par M. Aymen Ben Zina	1 000
<b>Total</b>		<b>3 000</b>

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de cette assemblée pour accomplir les formalités légales et réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV AVENIR**

**Société d'investissement à capital variable**

Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994  
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1082 El Menzah IV

**Résolutions adoptées par  
L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2026**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2025.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2025.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables : 41,429.821 dinars  
Dividendes à distribuer : 41,424.180 dinars  
Résultat à reporter : 5,641 dinars

Elle fixe par conséquent à 2,030 dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 14 mai 2026 selon le choix des actionnaires, soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 14 mai 2026, la solte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 13 mai 2026 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire fixe à 7 600 dinars, le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025. Ce montant est pris en charge par la SICAV.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**SIXIÈME RÉOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV L'INVESTISSEUR**

Société d'investissement à capital variable  
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991  
Siège social : Rue Hédi Nouria – 1001 Tunis

**Résolutions adoptées par  
L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Avril 2026**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2025.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2025.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables : 40,065.631 dinars  
Dividendes à distribuer : 40,060.800 dinars  
Résultat à reporter : 4.831 dinars

Elle fixe par conséquent à 2,400 dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à **partir du mardi 12 mai 2026** selon le choix des actionnaires, soit en numéraire, soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 12 mai 2026 ;

la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 11 mai 2026 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire fixe à 7 600 dinars, le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025. Ce montant est pris en charge par SICAV L'INVESTISSEUR.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **SIXIÈME RÉOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Projet de Résolutions AGO****Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société d'assurance « GAT » publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 15 Mai 2026.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2025, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2025, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**TROISIEME RESOLUTION**

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes au 31/12/2025 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'AGO décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2025 comme suit :

<b>Résultat net bénéficiaire 2025</b>	<b>29 124 868,496</b>
Résultats reportés	8 242 434,815
<b>Total</b>	<b>37 367 303,311</b>
Réserves légales	0,000
Réserves de réinvestissement	10 000 000,000
Fonds Social	200 000,000
<b>Reliquat</b>	<b>27 167 303,311</b>
Dividendes	14 400 000,000
<b>Résultat reportés</b>	<b>12 767 303,311</b>

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 3,200 dinars par action et ce à partir du 01/07/2026 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**SIXIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2026 la somme totale de 120 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2026 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**SEPTIEME RESOLUTION**

Le mandat des Commissaires aux Comptes prenant fin au terme de l'exercice 2025, l'AGO décide de

.....

pour une période de trois années (2026-2027-2028) qui prendra fin avec l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****GAT VIE**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT Vie publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 15 mai 2026.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2025, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2025, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2025 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2025 relatif aux opérations prévues par les articles 202 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 comme suit (en dinars) :

<b>Résultat net bénéficiaire 2025</b>	<b>7 299 055,421</b>
Résultats reportés	9 009 688,635
<b>Total</b>	<b>16 308 744,056</b>
Réserves légales	0,000
Réserves de réinvestissement	2 000 000,000
Fonds social	50 000,000
<b>Reliquat</b>	<b>14 258 744,056</b>
Dividendes	2 310 000,000
<b>Résultat reportés</b>	<b>11 948 744,056</b>

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende d'un montant de 33 dinars par action et ce à partir du 01/07/2026 au siège social de GAT VIE.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**SIXIEME RESOLUTION**

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2025.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2026 la somme totale de 40 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2026 la somme totale de 12 000 dinars en brut pour chaque comité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**HUITIEME RESOLUTION**

L'AGO constate que le mandat des Administrateurs, membres du Conseil d'Administration de GAT VIE, prend fin au terme de l'exercice 2025, l'AGO décide la désignation des Administrateurs suivants :

.....  
.....  
..... pour une période de trois années (2026-2027-2028) qui prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés*

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	134,361	134,424
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	188,895	188,980
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	154,799	154,870
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	169,725	169,808
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,339	159,395
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	167,023	167,103
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,366	151,426
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,636	62,664
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,093	46,114
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	156,812	156,885
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,045	137,106
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,216	137,282
13	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	118,682	118,744
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,631	109,683
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,700	110,752
16	ATTIJARI PREMIUMSICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,770	103,807
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,938	23,948
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	166,903	166,970
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,203	158,229
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,121	15,127
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	232,066	232,174
22	FCP SMART EQUILBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,609	129,658
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	135,817	135,882
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,004	19,013
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	121,054	121,112
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,058	117,114
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,595	2,598
<b>SICAV MIXTES</b>						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	88,577	88,731
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	186,759	186,993
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	151,440	151,728
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	142,591	142,653
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	232,881	233,616
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	806,513	808,321
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	257,996	257,472
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	144,352	144,503
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	205,433	205,849
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	243,679	243,800
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	222,985	223,147
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	42,184	42,252
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	123,755	123,702
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,538	1,540
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,761	1,767
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	125,973	126,453
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 307,921	3 338,330
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	408,209	421,677
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	4,924	5,010
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,151	4,212
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	60,177	58,937
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,610	1,611
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,767	1,785
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	1,935	1,960
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	24,178	24,562
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	19,923	20,388
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	25,314	25,763
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 224,456	7 276,848
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	149,668	152,148
<b>FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE</b>						
57	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,232	100,275
<b>SICAV ACTIONS</b>						
58	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	150,605	151,073
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>						
59	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,281	2,307

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
60 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	117,344	117,388
61 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	104,779	104,828
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	112,257	112,312
63 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	108,672	108,715
64 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	115,830	115,882
65 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	111,049	111,098
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	107,657	107,705
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	112,827	112,884
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	112,181	112,235
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	109,446	109,482
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,079	104,128
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	109,178	109,231
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	113,210	113,258
73 SICAV L'EPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	108,831	108,880
74 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,937	108,947
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	112,587	112,634
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	108,002	108,053
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	119,264	119,313
78 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	111,988	112,040
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	115,661	115,711
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,207	105,256
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 096,707	1 097,231
82 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	11 120,722	11 125,963
83 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	110,638	110,681
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	113,887	113,956
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	107,645	107,709
<b>SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	93,309	93,347
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	181,737	182,252
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	19,557	19,612
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	432,494	433,943
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 358,465	3 380,611
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	76,358	76,427
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	58,000	58,007
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	114,319	114,408
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	27,423	27,477
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	28,049	27,586
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	22,469	22,250
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	122,819	122,627
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	117,715	117,541
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	119,729	119,607
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	120,030	120,052
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	139,041	139,502
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	17,452	17,513
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,840	140,582	141,270
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	120,222	120,430
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	151,881	153,632
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	219,173	223,634
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	221,877	226,529
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	267,762	270,762
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	235,434	237,252
110 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	230,004	232,556
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	42,682	43,822
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14 103,801	14 322,669
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	152,391	154,493
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 549,855	7 612,563
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	15,550	15,267
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	225,373	229,025
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	16 917,630	17 187,066
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	15 069,525	15 284,361
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	12 558,287	12 811,486
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	14 078,996	14 299,635
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	12 782,074	13 040,763
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	17,220	18,071
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	145,103	147,244
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	177,360	181,180
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	144,416	147,421
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	158,035	157,992
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 506,558	1 551,693

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.ta  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)

Le Président du Collège Délégué

**M. Hatem Smiri**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemán, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	<b>FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	<b>FCP AXIS CAPITAL PRUDENT</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	<b>FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	<b>FCP BH CEA</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	<b>FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	<b>FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	<b>FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	<b>FCP BNA CAPITALISATION</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	<b>FCP BNA CEA</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	<b>FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	<b>FCP CEA BANQUE DE TUNISIE</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	<b>FCP CEA MAXULA</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	<b>FCP DELTA EPARGNE ACTIONS</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	<b>FCP FUTURE 10</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	<b>FCP GAT OBLIGATAIRE</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	<b>FCP GAT PERFORMANCE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	<b>FCP GAT VIE MODERE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	<b>FCP GAT VIE CROISSANCE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	<b>FCP HAYETT MODERATION</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	<b>FCP HAYETT PLENITUDE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	<b>FCP HAYETT VITALITE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	<b>FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	<b>FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	<b>FCP HÉLION MONEO</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	<b>FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	<b>FCP VALEURS MIXTES</b>	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	<b>FCP VALEURS SERENITE 2028</b>	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	<b>FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	<b>FIDELITY OBLIGATIONS SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	<b>FIDELITY SICAV PLUS</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	<b>FINACORP OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	<b>INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	<b>LA GENERALE OBLIG-SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	<b>MAC CROISSANCE FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	<b>MAC ÉPARGNANT FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	<b>MAC EPARGNE ACTIONS FCP</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	<b>MAC EQUILIBRE FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	<b>MAC FCP DYNAMIQUE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	<b>MAC HORIZON 2032 FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	<b>MAC HORIZON 2033 FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	<b>MAXULA INVESTISSEMENT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	<b>MAXULA PLACEMENT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	<b>MCP CEA FUND</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	<b>MCP EQUITY FUND</b>	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	<b>MCP SAFE FUND</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	<b>POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	<b>SANADETT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	<b>SICAV AMEN</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	<b>SICAV AVENIR</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 <sup>ème</sup> étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

## AVIS DES SOCIETES

### INFORMATIONS POST AGO

#### **Banque Attijari de Tunisie « Attijari-Bank »**

Siège social : 24 rue Hédi KARRAY – centre urbain nord 1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 avril 2026, la Banque Attijari de Tunisie « Attijari-Bank » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration.

#### **I. Les résolutions adoptées :**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025, et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes y relatif, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées arrêtées au 31/12/2025, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

##### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2025.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

##### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2025 à hauteur de **232 101 079,094** Dinars et décide de l'affecter comme suit :

<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>232 101 079,094</b>
REPORT A NOUVEAU	104 176 839,408
<b>RESULTAT A REPARTIR</b>	<b>336 277 918,502</b>
RESERVES LEGALES	4 000 000,000
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	100 000 000,000
DIVIDENDES	210 000 000,000
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>22 277 918,502</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à **quatre dinars deux cents millimes** par action (**4,2 Dinars**) et fixe la date de détachement pour le 17/04/2026 et la date de paiement pour le 21/04/2026

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme annuelle brute et globale de **trois cent cinq mille Dinars (305 mille Dinars)** au titre des jetons de présence pour l'exercice 2025 pour les membres du Conseil d'Administration.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de **deux cent cinquante-six mille et cinq cent Dinars (256,5 mille Dinars)** en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2025.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.**

## **II. Le bilan après affectation du résultat comptable :**

**BILAN APRES AFFECTATION  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025  
(UNITE : en milliers de Dinars)**

	31/12/2025	31/12/2024
<b>ACTIF</b>		
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 921 877	1 731 173
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	474 274	404 608
AC3- Créances sur la clientèle *	7 136 251	7 345 815
AC4- Portefeuille-titres commercial	25 630	29 283
AC5- Portefeuille d'investissement	3 373 722	1 927 220
AC6- Valeurs immobilisées	149 878	149 597
AC7- Autres actifs	680 960	641 144
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13 762 592</b>	<b>12 228 840</b>
<b>PASSIF</b>		
PA1- Banque Centrale, CCP	541 276	-
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	118 236	34 154

PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle *	11 435 017	10 641 020
PA4- Emprunts et ressources spéciales	141 315	78 809
PA5- Autres passifs *	606 745	577 075
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>12 842 589</b>	<b>11 331 058</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CP1- Capital	250 000	210 000
CP2- Réserves	644 079	579 959
CP4- Autres capitaux propres	3 646	3 646
CP5- Résultats reportés	22 278	104 177
CP6- Résultat de la période	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>920 003</b>	<b>897 782</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13 762 592</b>	<b>12 203 678</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

### III. **L'état d'évolution des capitaux propres :**

IV.

en milliers de Dinars

	Capital	Réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde avant affectation du résultat au 31/12/2025	250 000	145 079	395 000	3 646	104 177	232 101	1 130 003
Affectation approuvée par l'AGO du 10-04-2026	0	4 000	100 000	0	128 101	-232 101	0
Dividendes	0	0	0	0	-210 000		-210 000
Solde après affectation du résultat au 31/12/2025	250 000	149 079	495 000	3 646	22 278	0	920 003

**I. Liste des membres du Conseil d'administration**

Les Administrateurs	Cursus	Mandat des Administrateurs CA Attijari bank	Mandats des Administrateurs dans d'autres Sociétés
<p><b>M. Moncef CHAFFAR</b></p> <p>Président du conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ex-PDG de banques et ex Vice-Gouverneur de la BCT.</li> <li>Président du Conseil d'Administration d'Attijari bank Tunisie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'Administration à Attijari Assurance (Tunisie) ;</li> </ul>
<p><b>M. Mohamed EL KETTANI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PDG d'Attijariwafa bank</li> <li>Responsable de la Banque Commerciale du Maroc</li> <li>DGA Responsable des crédits et des activités parabancaires à la BCM</li> <li>DG responsable du Pôle Banque de Financement et d'Investissement à la BCM,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank, Attijariwafa bank Europe, OGM SA Wafa, Corp et BCM Corporation</li> <li>Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank.</li> <li>Administrateur à Wafa Assurance, Wafa salaf et wafa immobilier</li> <li>Président du Conseil d'Administration de Conseil Fondation Actua et Fondation Attijariwafa bank ,</li> <li>Administrateur à : Atijari Egypt, Attijari CBAO, Attijari Mali ; Andaluscarthage, Sté Ivoirienne, Al MADA, CIMIR, CGEM, Fondation ONA,</li> <li>Président de l'association gestion centre des TPE Solidaire</li> </ul>
<p><b>M. Talal EL BELLAJ</b> (Coopté en remplacement de M. Jose REIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ex- DirecteurGénéral Délégué au sein du Groupe Attijariwafa bank Maroc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur au sein de la Sté Ivoirienne de Banque cote D'ivoire ;</li> <li>Administrateur au sein de la Sté Camerounaise de</li> </ul>

<p>ECHEVESTE démissionnaire</p>		<p>2026.</p> <p>*(Nomination par cooptation en vertu du PV CA du 31/05/2024 pour le reste du mandat)</p>	<p>Banque ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur au sein de l'Union gabonaise de Banque</li> </ul>
<p><b>M. Boubker JAI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ex-Responsable au niveau de la Banque Commerciale du Maroc</li> <li>Ex-Responsable au niveau du groupe Attijariwafa bank</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur au Centre Monétique Interbancaire (Maroc)</li> <li>Membre du Conseil d'Administration de Visa International.</li> <li>Administrateur au CBAO au Sénégal</li> <li>Administrateur à la Sté Ivoirienne de Banque SIB</li> <li>Administrateur à la Sté Commerciale de Banque Cameroun (SCB)</li> <li>PDG de Wafa Assurance</li> <li>Administrateur a Wafa bank Europe en France</li> <li>Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie</li> <li>Administrateur au Groupe Attijariwafa bank</li> </ul>
<p><b>M. Choukri OIMDINA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ancien Président de Directoire du Crédit du Maroc Capital (CDMC)-Crédit du Maroc (Casablanca)</li> <li>Ancien Directeur Général du Fond d'investissement « Upline Alternative Investments » (Casablanca)</li> <li>Depuis 2019, il a assuré le poste de Directeur Général des Risques du groupe au sein de la Banque Centrale Populaire du Maroc (Casablanca).</li> <li>Depuis l'année 2024, Directeur Général des Risques au sein du groupe « Attijariwafa bank ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit d'une trentaine de sociétés /participations.</li> <li>Administrateur et membre des comités des risques et d'audit de plusieurs filiales : Maroc Leasing, Vivalis, Bank Al Amal, Attawfik Microfinance, Bank Al Yousr et plusieurs filiales bancaires africaines.</li> </ul>

<p><b>M. Ahmed Ismaïl DOURI</b> Représentant permanent d'Andalucarthage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien responsable stratégie et développement Groupe</li> <li>• Directeur Général à Attijariwafa bank depuis 2008 et l'un des quatre membres du Comité Exécutif du Groupe</li> <li>• Directeur Général Délégué BDI et Filiales de financement spécialisées ,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie</li> </ul>
<p><b>M.Rachid Kettani</b> Représentant d'Andalucarthage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien responsable stratégie et développement Exécutif Attijariwafa bank</li> <li>• Responsable région du nord Maroc Asie.</li> <li>• Ex responsable au sein de la Banque Mondiale</li> <li>• Directeur Exécutif en charge de la direction Financière Groupe</li> <li>• En 2023, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé de la Direction Financière Groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie</li> <li>• Membre au Conseil d'Administration de plusieurs filiales : -CBO Sénégal -Wafa SALAF -BANK ASSAFA.</li> </ul>
<p><b>Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA</b> Représentante du Groupe Driss</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PDG et DG de plusieurs hôtels du Groupe Driss.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil d'Administration de plusieurs hôtels du groupe Driss.</li> <li>• Membre au Conseil d'Administration à Attijari bank Tunisie</li> <li>• Président du Conseil d'Administration de plusieurs hôtels du groupe Driss</li> </ul>
<p><b>M. Mzoughi MZABI</b> Représentant du Groupe MZABI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'un des fondateurs du Groupe MZABI et PDG de plusieurs sociétés du Groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur dans l'ensemble des sociétés anonymes du groupe, Artes, Artegros, Sidef Sicar, Adef, Afrivaleurs, Bestoplast, Maghreb, Invest, Royal Garden Palace. Palm Azur, Atlandide, SITI, et SANES</li> <li>• Administrateur à Attijari bank Tunisie et Attijari Assurance (Tunisie)</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration de COFIB</li> </ul>

			capital.
<p><b>Madame Catherine Cécile LUBOCHINSKY</b></p> <p>Administrateur indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne Conseillère consultante auprès du PNB, la société Marseillaise de crédit, la compagne Parisienne de Réescompte et la banque de France</li> <li>• Présidente entre 2006 et 2012 du SUERF (The Européan Money and Finance Forum) agissant dans le domaine de groupement professionnel entre académies, banques centrales et institutions financières.</li> <li>• Directrice du Global Risk Institute in Financial Services (Toronto) entre 2013 et 2014.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur indépendant au LCH SA (2016-2020)</li> <li>• Administrateur indépendant et présidente du Comité des Risques à la banque Wormser frères (depuis 2016)</li> </ul>
<p><b>Mohamed Ali ABABOU</b></p> <p>Administrateur indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ex-Directeur du développement (Etude, Marketting et contrôle de Gestion)</li> <li>• Durant sa carrière il a occupé différents postes au sein de la société Générale Marocaine de Banques</li> <li>• Ex-Directeur Général de la Société Générale Marocaine de Banques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de Diana Holding</li> <li>• Administrateur HPS SWITCH et président du comité d'Audit</li> <li>• Administrateur de Holmacon Insurance Activities</li> </ul>

<p><b>M. Neila BENZINA</b></p> <p>Représentant des actionnaires minoritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• CEO Business &amp; Décisions MEA</li><li>• Membre du Comex Business &amp; Décision Groupe</li><li>• CEO Wimbee.</li><li>• CEO Africated Academy.</li><li>• CEO Campusna.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• (3) trois années (2024-2025 &amp; 2026) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.</li></ul>	
--	--	---	--

## **INFORMATIONS POST AGO**

### **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

**-BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2026, la Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous :

- 1- Les résolutions adoptées ;
- 2- Le Bilan après affectation du Résultat ;
- 3- L'état de mouvement des capitaux propres ;
- 4- La liste des membres du Conseil d'Administration.

#### **I- RESOLUTIONS ADOPTEES**

##### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la situation financière individuelle et consolidée au titre de l'exercice 2025 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes, prend connaissance du rapport de gestion et approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, tels que présentés, ainsi que les conventions réglementées, conformément aux dispositions des articles 200 et suivants, et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, ainsi que des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025, qui s'élève à **385 263 518,720** dinars, comme suit :

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>385 263 518,720</b>
Report à nouveau	530 460 383,763
<b>Résultat distribuable</b>	<b>915 723 902,483</b>
Réserves pour réinvestissements financiers à prélever sur le résultat net de l'exercice	150 000 000,000
<b>Résultat distribuable après affectation des réserves</b>	<b>765 723 902,483</b>
Dividendes	244 800 000,000
<b>Report à nouveau</b>	<b>520 923 902,483</b>

En conséquence, le dividende par action est fixé à **6,000** dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le **12 mai 2026** et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le **14 mai 2026**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives les dotations initialement affectées aux réserves pour réinvestissements financiers, dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019, devenues disponibles pour un montant de **97 213 522,649** dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de membre du Conseil d'Administration pour Messieurs :

- Ismaïl MABROUK
- Hichem DRISS
- Karim MILAD
- Mohamed Afif CHELBI
- Mohamed Adel BELEFEKIH
- Mohamed AGREBI
- Fadhel ABDELKEFI

Et ce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision de l'Assemblée Elective tenue le 12 mars 2026 de désigner Madame Cyrine SANCHOU en tant que membre du Conseil d'Administration, représentant les actionnaires minoritaires, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler la mission de Monsieur Jean MESSINESI en qualité de Conseiller auprès du conseil d'administration et ce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute d'un million cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres et ses conseillers.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération, la somme brute de quatre mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de huit cents millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## II- BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT

### BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Arrêté au 31 Décembre 2025

(En Milliers de dinars)

	31/12/2025	31/12/2024
<strong>ACTIFS</strong>		
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	386 038	466 477
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	4 978 550	4 640 155
CREANCES SUR LA CLIENTELE	13 045 363	12 806 868
PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL	4 304	18 254
PORTEFEUILLE-TITRE D'INVESTISSEMENT	7 080 071	6 118 411
VALEURS IMMOBILISEES	486 384	397 449
AUTRES ACTIFS	626 278	548 611
<strong>Total des actifs</strong>	<strong>26 606 988</strong>	<strong>24 996 225</strong>
<strong>PASSIFS</strong>		
BANQUE CENTRALE CCP ET TGT	550	594
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	269 137	406 106
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	22 291 018	20 814 073
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	958 086	798 630
AUTRES PASSIFS	965 179	995 231
<strong>Total des passifs</strong>	<strong>24 483 970</strong>	<strong>23 014 634</strong>
<strong>CAPITAUX PROPRES</strong>		
CAPITAL	204 000	204 000
RESERVES	1 398 091	1 247 128
ACTIONS PROPRES	-	-
AUTRES CAPITAUX PROPRES	3	3
RESULTATS REPORTES	520 924	530 460
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	-
<strong>Total des capitaux propres</strong>	<strong>2 123 018</strong>	<strong>1 981 591</strong>
<strong>Total des capitaux propres et passifs</strong>	<strong>26 606 988</strong>	<strong>24 996 225</strong>

### III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

#### Etat d'évolution des capitaux propres après affectation du Résultat de l'exercice 2025

(En milliers de dinars)

	Capital Social	Réserves légales	Réserves ordinaires	Autres réserves		Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
				Fonds social	Réserves pour réinvestissement exonérés				
Capitaux Propres Au 31/12/2025 avant répartition	204 000	20 400	57 992	105 598	1 064 101	3	530 460	385 264	2 367 818
Affectation AGO du 24/04/2026					150 000		235 264	-385 264	
<b>Dividendes</b>							-244 800		-244 800
Transfert des Réserves			97 213		-97 213				
Capitaux Propres au 31/12/2025 après répartition	204 000	20 400	155 205	105 598	1 116 888	3	520 924	-	2 123 018

#### IV- LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Date d'expiration du mandat projeté	Fonctions principales occupées
<b>M. Ismaïl MABROUK</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2028	Président du Conseil d'Administration de la BIAT Président du Conseil de SOTUBI, SOTUCHOC, IAT, SAIDA GROUP HOLDING. Administrateur dans : TUNISAVIA, MEDDIS ; THP ; CFH Président Directeur Général MAGHREB FINANCE et MAGHREB FINANCIERE
<b>M. Karim MILAD</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2028	Président Directeur Général de Tunisian Travel Service, , SOCETOUR, Société Rym, SOHBATO, Djerba Beach Hôtel, Touristique et Hôtelière de Mahdia, Sahara Douz, , Karthago Airlines, Karthago Investment Participation, KSM Financière, et Catering Tunisie. Président du Conseil Safe Flight Academy, Vice-Président-Directeur Général de la Société Immobilière et Touristique Marina Gammarth. Gérant de TTS Financière, TTS Internationale, TTS Booking, Tunisian Investment Karim, Société Piscines, Service Travel Tours et Société Financière Karim. Administrateur dans Nouvelair, Tunisavia, Nouvelair Handling, Aviation Training Center of Tunisia Assurances BIAT, CIL, BIAT Capital Risque, Cofib Union-Capital, Gammarth Leisure Company, S.E.P.T.H, Générale Equipement. Hospitalier et Scientifique, INFOLOG, SABENA Technics, Tunisie Catering, CIAT, SOPRAT, Société Golf de Tunisie, Alpha Hyundai Motors, Hyundai Gros Tunisie, Hyundai Services Tunisie, Société Passion Immobilière. Membre de la Direction de l'Association Al Karama
<b>M. Hichem DRISS</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2028	Président Directeur Général dans 5 sociétés hôtelières. Administrateur dans 4 autres sociétés hôtelières Administrateur dans 4 sociétés Industrielles et de service.
<b>M. Mohamed Afif CHELBI</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2028	Ex-ministre de l'Industrie et de la technologie
<b>M. Fadhel ABDELKEFI</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2028	Président du Conseil d'Administration de la société TUNISIE VALEURS. Président de Tunisie Valeurs Asset Management

Nom	Date d'expiration du mandat projeté	Fonctions principales occupées
<b>M. Mohamed AGREBI</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2028	<p><b>Président du Conseil</b> de : Assurances BIAT, CIAR et BIAT Consulting</p> <p><b>Administrateur</b> dans : TTG, BIAT Capital Risque, SICAF BIAT, SPT Hammamet, STI, STSP Nafta, HLC, SOPIAT et Prospera Capital.</p>
<b>M. Mohamed Adel BELFEKIH</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2028	<p><b>Président</b> de : BIAT France</p> <p><b>Membre du Conseil d'Administration</b> dans ASSURANCES BIAT</p> <p><b>Membre du Comité Permanent d'Audit</b> d'ASSURANCES BIAT</p>
<b>M. Karim BEN KAHLA</b> <b>Administrateur indépendant</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2026	<p><b>Professeur</b> des Universités en Sciences de Gestion à Tunis</p> <p><b>Conférencier</b> et professeur associé au Business Science Institute (Paris)</p> <p>Docteur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne</p> <p><b>Membre du Conseil d'Administration</b> de la SIMPAR</p> <p><b>Ancien directeur de l'ISCAE Tunis</b></p> <p>Expert en gouvernance et prospective</p>
<b>M. Moez LABIDI</b> <b>Administrateur indépendant</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2026	<p><b>Professeur universitaire en Sciences Economiques et de Gestion à Mahdia</b>, avec 25 années d'expérience, désormais à la retraite.</p> <p><b>Conseiller auprès de la Direction de l'Institut Arabe de Planification</b> (Depuis septembre 2022)</p> <p><b>Ex- Membre du Conseil d'Administration de la BCT</b></p> <p><b>Ex- Membre de la commission d'agrément (BCT)</b></p> <p><b>Ex- Membre du comité des indices boursiers (BVMT)</b></p>
<b>M. Mohamed Elyes BEN RAYANA</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2027	<p><b>Gérant</b> des sociétés eStrat - SARL et Value Digital Services - SARL</p> <p><b>Administrateur</b> dans SCET, SEGOR, SOGEDIP, SCAST, BIAT Capital Risques, CFH, TTG et Prospéra Capital</p>
<b>Cyrine Sanchou</b> <b>Administrateur représentant les actionnaires minoritaires</b>	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2028	Gérante de TND Consulting, The Red Bee et The Red Bee Design

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### Informations Post AGO

#### AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2026, AMEN BANK publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées ;
- ✓ Le bilan après affectation du résultat ;
- ✓ L'état des mouvements des capitaux propres ;
- ✓ Liste des membres du conseil de surveillance.

#### I- Résolutions adoptées :

##### Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2025 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 84 586 800,000 dinars de réserve spéciale de réinvestissements devenue disponible, au montant à répartir.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

##### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2025 comme suit :

<b>AFFECTATION DU BENEFICE 2025</b>	
<b>BENEFICE NET DE L'EXERCICE</b>	<b>248 651 740,459</b>
Report à Nouveau	3 646,156
Réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible	84 586 800,000
<b>MONTANT A REPARTIR</b>	<b>333 242 186,615</b>
Réserve Spéciale De Réinvestissement	202 127 000,000
Fonds Social	4 600 000,000
Fonds De Retraite	800 000,000
Dividendes	125 712 000,000
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>3 186,615</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 3,600 Dinars par action soit un montant total de cent vingt-cinq millions sept cent douze mille dinars (125.712.000,000 dinars).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 02 Juin 2026.  
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ordinaire, et/ou subordonnée ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil de surveillance au titre de l'année 2026, à trois cent soixante-dix mille dinars bruts (370.000 dinars).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2026, à un montant global de cent soixante-dix mille dinars bruts (170.000 dinars).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

### BILAN ARRETE AU 31.12.2025 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Unité en milliers de Dinars Tunisiens

Désignation		31/12/2025	31/12/2024
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	702 746	612 471
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	335 637	423 843
AC3	Créances sur la clientèle	7 537 806	7 299 493
AC4	Portefeuille-titres commercial	121 225	109 564
AC5	Portefeuille d'investissement	3 163 258	2 722 669
AC6	Valeurs immobilisées	492 682	463 915
AC7	Autres actifs	215 687	223 756
<b>Total actifs</b>		<b>12 569 041</b>	<b>11 855 711</b>
PA1	Banque Centrale, CCP	712 024	780 501
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	459 594	473 998
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	8 720 365	8 015 985
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	709 893	699 628
PA5	Autres passifs	385 514	426 828
<b>Total passifs</b>		<b>10 987 390</b>	<b>10 396 940</b>
CP1	Capital	174 600	174 600
CP2	Réserves	1 406 625	1 283 744
CP4	Autres capitaux propres	423	423
CP5	Résultats reportés	3	4
CP6	Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1 581 651</b>	<b>1 458 771</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>12 569 041</b>	<b>11 855 711</b>

### III- L'état d'évolution des capitaux propres

Unité en milliers de Dinars Tunisiens

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales de réinvestissement	Primes d'émission	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2025 avant affectation	174 600	17 460	1 071 696	120 979	73 549	423	4	248 652	1 707 363
Affectation des résultats 2025	-	-	117 541	-	5 400	-	125 711	(248 652)	-
Réserves spéciales de réinvestissement disponibles distribuées			(84 586)				(4)	84 590	-
Affectation			202 127		5 400		125 715	(333 242)	-
Distribution de dividendes							(125 712)		(125 712)
Solde au 31/12/2025 après affectation	174 600	17 460	1 189 237	120 979	78 949	423	3	-	1 581 651

#### IV-Liste des membres du Conseil de surveillance

Nom	Qualité	Mandat	Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Rached FOURATI	Président du Conseil de Surveillance	2024-2026	✓ Gérant de la société Access Consultancy Firm.
Mme. Selma BABBOU	Vice-Présidente du Conseil de Surveillance	2024-2026	✓ DGA de la société PGI Holding. ✓ PDG de la société HEAVY. ✓ Administrateur AFC.
M. Nébil BEN YEDDER	Membre du Conseil de Surveillance	2024-2026	✓ Président du Conseil d'Administration de la société PGI Holding. ✓ Président du Conseil d'Administration de PARENIN. ✓ PDG des sociétés Cafés BONDIN et Cafés BEN YEDDER ✓ Administrateur au sein : COMAR, GFCO, KAWARIS, La GENERALE ALIMENTAIRE et SICOF.
M. Ahmed El Karam	Représentant de la société PGI Membre du Conseil de Surveillance	2024-2026	✓ Président du Conseil des sociétés TLF et Maghreb Leasing Algérie.
M. Hakim BEN YEDDER	Représentant de la société COMAR Membre du Conseil de Surveillance	2024-2026	✓ Administrateur des sociétés: PGI Holding, PARENIN, SICOF, GFCO, CAFES BEN YEDDER, CAFES BONDIN et la Générale Alimentaire.
M. Mohamed Anouar Ben Ammar	Représentant de la société PARENIN Membre du Conseil de Surveillance	2024-2026	✓ Directeur Général de la société ENNAKL. ✓ Administrateur de la société PARENIN SA.
Mme. Faten Kallel	Représentant de la société LE PNEU Membre du Conseil de Surveillance	2024-2026	✓ Administratrice de la société TLF en tant que représentante de la société MENINX HOLDING. ✓ Gérante de KLL Advisory.
M. Slaheddine Ladjimi	Membre du Conseil de Surveillance	2024-2026	✓ Président du Conseil des sociétés COMAR, HAYETT et AMEN SANTE.
Mme. Nihed BEN AYED	Membre du Conseil de Surveillance	2025-2026	✓ Administratrice de la société Microcred SA. ✓ CEO de la société Le coin bleu immobilière.
M. Hatem SALAH	Membre indépendant	2024-2026	✓ Administrateur STB Exercices 2021-2023. ✓ Professeur universitaire.
M. Farid BEN BRAHIM	Membre indépendant	2024-2026	✓ Directeur Général AFC 2015-2023. ✓ Administrateur de la société Microcred SA.
M. Mehdi ETTRI	Membre représentant les petits porteurs	2024-2026	✓ Trésorier de l'Association Tunisienne pour la Promotion de Culture Financière.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **ETATS FINANCIERS**

#### **COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO- EUROPEENNE C.A.R.T.E.**

**Siège Social :** Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Chérif BEN ZINA (Cabinet CMC) et Mr Walid BEN AYED (Consulting & Financial Firm).

**BILAN ARRETE AU 31/12/2025**

(Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2025	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>AC1-Actifs incorporels</b>				
AC11- Investissements de recherche et développement	0,000	0,000	0,000	0,000
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 266 299,572	1 182 175,505	84 124,067	58 098,426
AC13- Fonds commercial	359 264,396	0,000	359 264,396	163 128,363
AC14- Acomptes versés	0,000	0,000	0,000	0,000
	<b>1 625 563,968</b>	<b>1 182 175,505</b>	<b>443 388,463</b>	<b>221 226,789</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21-Installations techniques et machines	9 385 720,494	6 855 568,932	2 530 151,562	2 288 925,519
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 701 062,476	1 448 100,157	252 962,319	115 131,216
AC23- Dépôts et cautionnements	0,000	0,000	0,000	0,000
	<b>11 086 782,970</b>	<b>8 303 669,089</b>	<b>2 783 113,881</b>	<b>2 404 056,735</b>
<b>AC3-Placements</b>				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	18 861 019,302	6 878 627,535	11 982 391,767	12 453 617,250
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	7 377 261,358	2 074 998,833	5 302 262,525	5 339 444,675
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations			0,000	0,000
AC321- Parts dans des entreprises liées	0,000	0,000	0,000	0,000
AC322- Bons et obligations émis par les entreprises liées	4 609 051,947	0,000	4 609 051,947	0,000
AC323- Placements dans les entreprises avec un lien de participation	173 867 010,191	0,000	173 867 010,191	166 844 533,993
AC324- Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises	0,000	0,000	0,000	0,000
AC33-Autres placements financiers			0,000	0,000
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	24 743 073,949	1 311 131,255	23 431 942,694	28 547 915,289
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	66 637 417,160	0,000	66 637 417,160	89 085 690,779
AC333- Prêts hypothécaires	0,000	0,000	0,000	0,000
AC334- Autres prêts	2 969 213,957	0,000	2 969 213,957	2 619 861,875
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	28 000 000,000	0,000	28 000 000,000	0,000
AC336- Autres	1 620 363,487	0,000	1 620 363,487	1 255 763,585
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 872 120,554	0,000	1 872 120,554	1 451 235,800
	<b>330 556 531,905</b>	<b>10 264 757,623</b>	<b>320 291 774,282</b>	<b>307 598 063,246</b>
<b>AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats</b>	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	0,000	0,000	0,000	0,000
AC510-Provision pour primes non acquises	17 072 739,762	0,000	17 072 739,762	12 448 537,210
AC520-Provision d'assurance vie	0,000	0,000	0,000	0,000
AC530-Provision pour sinistres vie	0,000	0,000	0,000	0,000
AC531-Provision pour sinistres non vie	27 642 658,083	0,000	27 642 658,083	43 035 780,194
AC540-Provision pour PB et ristournes (vie)	0,000	0,000	0,000	0,000
AC541-Provision pour PB et ristournes (non vie)	0,000	0,000	0,000	0,000
AC550-Provision d'égalisation et d'équilibrage	0,000	0,000	0,000	0,000
AC560- Autre Provision Technique vie	0,000	0,000	0,000	0,000
AC561- Autre Provision Technique non vie	0,000	0,000	0,000	0,000
AC570- provisions techniques des contrats en unités de compte	0,000	0,000	0,000	0,000
	<b>44 715 397,845</b>	<b>0,000</b>	<b>44 715 397,845</b>	<b>55 484 317,404</b>
<b>AC6-Créances</b>				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	4 104 131,707	0,000	4 104 131,707	6 428 393,275
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	44 906 464,914	15 844 415,664	29 062 049,250	26 665 752,613
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 257 888,913	0,000	2 257 888,913	7 762 075,513
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	5 610 560,261	568 504,104	5 042 056,157	6 822 428,417
AC63-Autres créances			0,000	0,000
AC631-Personnel	81 866,678	0,000	81 866,678	95 896,060
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	0,000	0,000	0,000	370 326,855
AC633-Débiteurs divers	15 319 454,427	416 883,140	14 902 571,287	1 322 182,863
AC64-Créances sur ressources spéciales	0,000	0,000	0,000	0,000
	<b>72 280 366,900</b>	<b>16 829 802,908</b>	<b>55 450 563,992</b>	<b>49 467 055,596</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	10 981 287,474	0,000	10 981 287,474	7 457 738,677
AC72-Charges reportées			0,000	0,000
AC721-frais d'acquisition reportés	3 869 420,795	0,000	3 869 420,795	4 268 143,806
AC722-Autres charges à répartir	3 390 725,110	3 384 250,111	6 474,999	179 865,252
AC73-Comptes de régularisation Actif			0,000	0,000
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	10 789 108,773	0,000	10 789 108,773	8 114 331,722
AC732-Estimations de réassurance - acceptation	0,000	0,000	0,000	0,000
AC733-Autres comptes de régularisation	655 923,377	0,000	655 923,377	955 179,014
AC74-Ecart de conversion	0,000	0,000	0,000	0,000
AC75-Autres	0,000	0,000	0,000	0,000
	<b>29 686 465,529</b>	<b>3 384 250,111</b>	<b>26 302 215,418</b>	<b>20 975 258,471</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>489 951 109,117</b>	<b>39 964 655,236</b>	<b>449 986 453,881</b>	<b>436 149 978,241</b>

**BILAN ARRETE AU 31/12/2025**

(Exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Situation arrêtée au 31/12/2025</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
CP1- Capitaux propres	25 000 000,000	25 000 000,000
CP2- Réserves et primes liées au capital	123 985 133,884	120 653 656,257
CP3- Résultats reportés	0,000	0,000
CP4- Autres capitaux propres	0,000	0,000
CP5- Résultat reporté	2 094 171,656	1 886 356,854
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>151 079 305,540</b>	<b>147 540 013,111</b>
CP6- Résultat de l'exercice	12 391 689,013	7 866 206,802
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>163 470 994,553</b>	<b>155 406 219,913</b>
<b>PA1-Autres passifs financiers</b>		
PA11- Emprunts Obligataires	0,000	0,000
PA12- TCN émis par l'entreprise	0,000	0,000
PA13- Emprunts	0,000	0,000
PA14- Dettes envers les établissements bancaires et financiers	15 000 316,035	9 896 300,000
	<b>15 000 316,035</b>	<b>9 896 300,000</b>
<b>PA2-Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA21-Provisions pour pension et obligations similaires	0,000	0,000
PA22-Provisions pour impôts	0,000	0,000
PA23-Autres provisions	1 855 216,197	3 955 856,726
	<b>1 855 216,197</b>	<b>3 955 856,726</b>
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>		
PA310- Provisions pour primes non acquises	42 614 967,007	36 211 537,843
PA320- Provisions assurances vie	0,000	0,000
PA330- Provision pour sinistres (vie)	0,000	0,000
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	123 288 604,036	137 112 421,412
PA340- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	0,000	0,000
PA341- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 493 963,163	5 265 165,779
PA350 - Provision pour égalisation et équilibrage	1 887 716,170	2 142 227,192
PA360- Autres provisions techniques (vie)	0,000	0,000
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	2 454 676,330	2 780 594,289
	<b>172 739 926,706</b>	<b>183 511 946,515</b>
<b>PA4-Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>	0,000	0,000
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	0,000	0,000
	15 957 368,179	16 535 359,709
<b>PA6-Autres dettes</b>		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	16 202 682,515	18 540 008,193
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA621-Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	38 697 723,877	31 882 889,931
PA622-Autres Dettes	0,000	0,000
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	62 935,602	62 935,602
PA632-Personnel	1 684 659,108	1 927 063,473
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 225 648,637	5 618 048,655
PA634-Créditeurs divers	13 690 365,914	7 156 018,319
PA64-Ressources spéciales	0,000	0,000
	<b>78 564 015,653</b>	<b>65 186 964,173</b>
<b>PA7-Autres passifs</b>		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA710-Report de commissions reçus des réassureurs	2 260 787,687	1 657 331,205
PA711-Estimation de réassurance rétrocession	0,000	0,000
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	137 828,871	0,000
PA72-Ecart de conversion	0,000	0,000
PA73-Autres passifs financiers	0,000	0,000
	<b>2 398 616,558</b>	<b>1 657 331,205</b>
<b>Total du passif</b>	<b>286 515 459,328</b>	<b>280 743 758,328</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>449 986 453,881</b>	<b>436 149 978,241</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou  
de la réassurance non Vie au 31 Décembre 2025**

*(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)*

SITUATION ARRETE AU 31/12/2025		Opérations brutes 2025	cessions et/ou rétrocessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024
PRNV1	<b>Primes acquises</b>				
PRNV11	Primes émises et acceptées	190 616 100,721	-66 761 939,731	123 854 160,990	112 571 847,163
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-6 403 429,164	4 624 202,489	-1 779 226,675	-2 193 561,905
		<b>184 212 671,557</b>	<b>-62 137 737,242</b>	<b>122 074 934,315</b>	<b>110 378 285,258</b>
PRNT3	<b>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	13 947 450,930		13 947 450,930	10 199 981,837
		<b>13 947 450,930</b>		<b>13 947 450,930</b>	<b>10 199 981,837</b>
PRNV2	<b>Autres produits techniques</b>				
CHNV1	<b>Charges de sinistres</b>				
CHNV11	Montants payés	-100 913 934,088	22 836 322,043	-78 077 612,045	-74 739 205,704
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	13 823 817,374	-15 393 122,123	-1 569 304,749	-5 016 118,436
		<b>-87 090 116,714</b>	<b>7 443 199,920</b>	<b>-79 646 916,794</b>	<b>-79 755 324,140</b>
CHNV2	<b>Variation des autres provisions techniques</b>	<b>325 917,959</b>		<b>325 917,959</b>	<b>27 093,777</b>
CHNV3	<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>-3 151 852,282</b>		<b>-3 151 852,282</b>	<b>-5 072 062,138</b>
CHNV4	<b>Frais d'exploitation</b>				
CHNV41	Frais d'acquisition	-23 772 620,024		-23 772 620,024	-13 922 301,316
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-398 723,009		-398 723,009	958 535,441
CHNV43	Frais d'administration	-21 050 012,458		-21 050 012,458	-14 058 596,049
CHNV44	commissions reçues des réassureurs		7 399 096,681	7 399 096,681	6 648 268,521
		<b>-45 221 355,491</b>	<b>7 399 096,681</b>	<b>-37 822 258,810</b>	<b>-20 374 093,403</b>
CHNV5	<b>Autres charges techniques</b>	<b>-6 240 457,526</b>		<b>-6 240 457,526</b>	<b>-4 308 229,781</b>
CHNV6	<b>Provision pour égalisation et équilibrage</b>	254 511,022		254 511,022	190 992,510
RTNV	<b>Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>57 036 769,455</b>	<b>-47 295 440,641</b>	<b>9 741 328,814</b>	<b>11 286 643,921</b>

## Etat de résultat

Au 31 Décembre 2025

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

SITUATION ARRETE AU 31/12/2025		2025	2024
RTNV	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	<b>9 741 328,814</b>	<b>11 286 643,921</b>
PRNT1	<b>Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)</b>		
PRNT11	Revenus des placements	25 010 236,011	17 835 692,745
PRNT12	Produits des autres placements		
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	42 005,124	0,000
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	16 839 791,780	532 143,929
	<b>Sous total 1</b>	<b>51 633 361,729</b>	<b>29 654 480,595</b>
CHNT1	<b>Charges des placements</b>		
CHNT11	Charges de gestion des placements, ycompris les charges d'intérêts	-5 226 492,174	-2 666 342,171
CHNT12	Correction de valeur sur placements		-42 005,124
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-211,014	-4 156,690
CHNT2	<b>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	-13 947 450,930	-10 199 981,837
PRNT2	<b>Autres produits non techniques</b>	246 841,565	81 835,832
CHNT3	<b>Autres charges non techniques</b>	-14 812 463,784	-6 294 070,157
	<b>Sous total 2</b>	<b>-33 739 776,337</b>	<b>-19 124 720,147</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>17 893 585,392</b>	<b>10 529 760,448</b>
CHNT4	<b>Impôts sur le résultat</b>	-4 561 157,600	-2 219 628,000
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>13 332 427,792</b>	<b>8 310 132,448</b>
CHNT5	<b>Pertes extraordinaires</b>	-940 738,779	-443 925,646
	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>12 391 689,013</b>	<b>7 866 206,802</b>

**Tableau des engagements reçus et donnés**

**Au 31 Décembre 2025**

*(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)*

		2025	2024
HB1	<b>Engagements reçus</b>		
HB2	<b>Engagements donnés</b>		
HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>		
HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	<b>7 002 905,000</b>	<b>9 080 690,000</b>
HB24	<i>Autres engagements donnés</i>		
HB3	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>	0,000	0,000
HB4	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>	0,000	0,000
HB5	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	0,000	0,000
HB6	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	0,000	0,000

## Etat de flux de trésorerie

Au 31 Décembre 2025

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	2025	2024
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	206 299 298,007	178 405 860,786
Sommes versées pour paiement des sinistres	-87 103 924,607	-96 095 510,511
Commissions versées aux intermédiaires	-14 761 432,900	-12 707 923,060
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-32 702 209,038	-24 806 061,495
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-28 018 217,513	-8 764 919,201
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-153 094 908,338	-24 036 556,747
Encaissements liés à la cession de placements financiers	151 123 477,960	5 069 960,076
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-20 011 032,884	-17 310 981,120
Produits financiers reçus	21 386 556,793	14 803 054,938
Impôts sur les bénéfices payés	-2 631 128,585	-843 342,042
Autres mouvements	-26 957 641,980	-14 830 307,888
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>13 528 836,915</b>	<b>-1 116 726,264</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-860 985,779	-509 777,955
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-15 950 104,000	-6 859 244,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	2 819 637,940	1 747 864,332
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-13 991 451,839</b>	<b>-5 621 157,623</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-3 617 852,314	-3 881 822,286
Encaissements provenant d'emprunts	95 938 191,204	12 896 300,000
Remboursements d'emprunts	-88 334 175,169	-3 000 000,000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>3 986 163,721</b>	<b>6 014 477,714</b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>3 523 548,797</b>	<b>-723 406,173</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>7 457 738,677</b>	<b>8 181 144,850</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>10 981 287,474</b>	<b>7 457 738,677</b>

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

*Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie*

Téléphone : (216) 71 184000 – Télécopie (216) 71 184184 – e.mail : [dgen@carte.com.tn](mailto:dgen@carte.com.tn)

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

*Exercice clos le 31 /12/2025*

### **I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :**

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1<sup>er</sup> Avril 2002.

#### **1- Identité**

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RNE : 0000205M

E-mail : [dgen@carte.com.tn](mailto:dgen@carte.com.tn) Site web : [www.carte.com.tn](http://www.carte.com.tn)

#### **2 - Conseil d'Administration**

Président Du Conseil d'Administration : Hassine DOGHRI

## Administrateurs

Christian Huyghues DESPOINTES

Radhi MEDDEB

Mourad DOGHRI

Frederic FLEJOU

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M. représentée par Mourad DOGHRI

### **3- Les produits**

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multibranches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance-Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

### **4- Les clients**

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

#### Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s’engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l’économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d’assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l’assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l’assistance aux voyages.

### **5-Le réseau**

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

### **6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s’y rapportant :**

	<b>Effectif</b>	<b>Salaire</b>
- Contractuels	15	462 915,988
- Agents d’exécution	54	2 241 230,915
- Agents de maîtrise	22	2 037 943,852
- Cadres	134	15 695 412,932

## II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

### A – PROVISIONS TECHNIQUES :

**La provision pour primes non acquises :** Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

**La provision pour risques en cours :** Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

**La provision pour sinistres à payer :** La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuairé selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respectivo de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

**Provision d'équilibrage :** Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

**Provision pour participation aux bénéfices et ristournes :** Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

**La provision mathématique des rentes :** La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

**B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :****B.1. Régularisations liées aux primes émises :**

**Les PANE :** (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

**Les Primes à Annuler :** estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

**Parts des réassureurs dans les PANE :** l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux de cession réels relatifs à chaque contrat

**Parts des réassureurs dans les primes à annuler :** Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

**Commissions sur les primes cédées sur PANE :** l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux réels de commission.

**Frais d'acquisition reportés :** Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

**Provision pour ristournes :** évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

**Commissions à payer :** Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

**B.2. Régularisations liées aux placements :**

**Intérêts et loyers acquis et non échus :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

**Affectation des produits de placements :** Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

**B.3. Autres régularisations :**

**Charges et produits constatés d'avance :** Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

**Charges à payer et produits à recevoir :** Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

#### **B.4. La constatation des charges par destination :**

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

En 2025 et suite à la mise en place du nouveau plan comptable, la société a revu la méthode d'affectation des charges comme suit :

Dans une première étape, les charges sont distinguées entre celles directement affectables notamment aux frais d'acquisition, aux frais d'administration et aux autres charges techniques sur la base de leur nature et du libellé des comptes, et celles dont l'affectation n'est pas immédiate. Ces dernières, qualifiées de charges indirectes, font l'objet d'une répartition ultérieure selon des clés appropriées, reflétant leur utilisation réelle.

**L'affectation des charges de personnel :** Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifiée à partir de la base du personnel avec une affectation entre production et sinistre ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :
  - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », « Frais de Placement », communs et réassurance selon l'effectif du personnel ;
  - Affectation de la partie « commun » entre Administration, sinistres, réassurances et placements au prorata des charges du personnel affecté directement sur ces lignes

**L'affectation des commissions :** La charge de commissions a été affectée, dans le poste « Frais d'acquisition », entre les branches au prorata des commissions générées par le système.

**L'affectation des fonds :** L'affectation des charges liées aux fonds est réalisée sur la base du chiffre d'affaires. En effet, ces fonds étant calculés en fonction du chiffre d'affaires généré par chaque branche, les charges correspondantes sont réparties proportionnellement à ce même indicateur. Ainsi, chaque branche supporte une quote-part des charges en cohérence avec sa contribution au calcul des fonds.

**L'affectation des autres postes de la balance générale :** La répartition entre les différentes branches des autres postes a été effectué au prorata des charges de personnel affectées directement par catégorie.

## C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

**C.1. Amortissements** : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

**C.2. Provisions pour risques et charges** : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

**C.3. Provisions pour dépréciation** : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

## III – FAITS MARQUANTS :

### 1. Contrôle fiscal :

a. Suite au suivi de la taxation d'un montant total de 3 234 195 DT, subie par la société au titre de l'exercice 2018, un accord a été conclu en 2026 avec l'administration fiscale. Cet accord s'est traduit par une réduction du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2018 à hauteur de 199 712 DT, ainsi que par le paiement d'un montant de 21 218 DT au titre des contributions sociales et conjoncturelles.

L'échéancier de paiement, mis en place dans le cadre du contrôle fiscal préliminaire portant sur l'exercice 2016 pour un montant total de 897 719 DT, est toujours en cours. Le montant restant à payer au 31 décembre 2025 s'élève à 504 967 DT, dont 32 506 DT au titre de l'impôt sur les sociétés et 472 460 DT au titre des acomptes provisionnels.

Ainsi, à l'issue de ces deux taxations, la position de la société vis à vis de l'administration fiscale se présente comme suit :

Au titre de l'exercice 2016		Au titre de l'exercice 2018		Dette fiscale	Provision constituée	ECART
Reliquat échéancier	Augmentation report IS	Réduction report IS	Contributions A PAYER			
504 967	472 460	199 712	21 218	253 437	504 967	251 530

La société n'a pas procédé à la reprise des provisions, dans l'attente de l'établissement des déclarations rectificatives au titre des reports d'impôt.

b. CARTE ASSURANCES a reçu, en décembre 2025, une notification de vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2021 à 2024, et les travaux sont actuellement en cours.

**2. Garantie du passif :**

Suite à la fraude détectée dans la société Cofib Capital (ayant fait l'objet d'une cession à l'UBCI), la CARTE a mis en place sa garantie de passif pour payer les fraudes et ce durant deux exercices. Le montant liquidé en 2025 est de 8,7 Millions de Dinars.

La société a mis en place un comité chargé de vérifier les responsabilités de chaque partie prenante à la fraude et de valider les dossiers à indemniser. Le montant resté à indemniser est estimé à 3 544 845 dinars

La CARTE se réserve le droit de recours contre les parties prenantes aux fraudes dont notamment la banque dépositaire.

**3. Taxe au profit du fonds des travailleurs agricoles :**

La loi de finance pour la gestion de l'exercice 2025, a instauré dans son article 15, le « Fonds de Protection Sociales des Travailleurs Agricoles ». Ce fonds est financé par une taxe au taux de 1% de primes d'assurance nette d'annulations et de taxes. Le montant réglé au titre de l'exercice 2025, au titre de ce fonds, est de 1 901 917,821 dinars.

**IV - NOTES SUR LE BILAN :****AC1 – Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2025 la somme de 1 625 563,968 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2025 la somme de 1 182 175,505 Dinars contre une valeur de 1 155 210,562 Dinars au 31/12/2024 soit une variation de 26 964,943 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2025	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	359 264 ,396	-	-	-	359 264,396
Indemnité compensatrice	266 876,719	266 876,719	-	266 876,719	-
Logiciels	999 422,853	888 333,843	26 964,943	915 298,786	84 124 ,067
<b>Total</b>	<b>1 625 563,968</b>	<b>1 155 210,562</b>	<b>26 964,943</b>	<b>1 182 175,505</b>	<b>443 388,463</b>

**AC2 – Actifs corporels d’exploitation**

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2025 la somme de 11 086 782,970 Dinars contre la somme de 10 440 230,883 Dinars au 31/12/2024 soit une variation de 646 552,087 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2025 la somme de 8 303 669,089 Dinars contre une valeur de 8 036 174,148 Dinars au 31/12/2024 soit une variation de 267 494,941 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d’exploitation est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort.	Amort.	Total	Valeur
		Ant.	2025	Amort.	nette
Matériel de transport	2 339 238,102	1 535 616,874	84 085,250	1 619 702,124	719 535,978
Mobilier de bureau	1 701 062,476	1 419 249,630	28 850,527	1 448 100,157	252 962,319
Matériel bureautique	267 028,815	235 319,262	4 198,587	239 517,849	27 510,966
Matériel informatique	2 959 220,879	2 465 106,905	-81 733,291	2 383 373,614	575 847,265
AAI	3 688 206,780	2 288 910,921	219 934,508	2 508 845,429	1 179 361,351
GSM	132 025,918	91 970,556	12 159,360	104 129,916	27 896,002
<b>Total</b>	<b>11 086 782,970</b>	<b>8 036 174,148</b>	<b>267 494,941</b>	<b>8 303 669,089</b>	<b>2 783 113,881</b>

### AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 330 556 531,905 Dinars en 2025 contre 317 396 418,360 Dinars en 2024 :

Libelle	Placement Brut 2025	Amort/Prov. 2025	Placement Net 2025	Placement Net 2024	Variation Nette
Terrains et constructions	26 238 280,660	8 953 626,368	17 284 654,292	17 793 061,925	-508 407,633
Titres à revenus variables	198 610 084,140	1 311 131,255	197 298 952,885	195 392 449,282	1 906 503,603
Titres à revenus fixes	66 637 417,160	-	66 637 417,160	89 085 690,779	-22 448 273,619
Prêts aux entreprises liées	4 609 051,947	-	4 609 051,947	-	4 609 051,947
Prêts au Personnel	2 969 213,957	-	2 969 213,957	2 619 861,875	349 352,082
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	28 000 000,000	-	28 000 000,000	-	28 000 000,000
Dépôts et cautionnements consignation	1 579 511,267	-	1 579 511,267	1 215 791,365	363 719,902
Dépôts et cautionnements	40 852,220	-	40 852,220	39 972,220	880,000
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	1 872 120,554	-	1 872 120,554	1 451 235,800	420 884,754
<b>Total</b>	<b>330 556 531,905</b>	<b>10 264 757,623</b>	<b>320 291 774,282</b>	<b>307 598 063,246</b>	<b>12 693 711,036</b>

**Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.**

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignations sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

### **Notes complémentaires à l'état des placements**

	Valeur brute	Amortissement	Valeur comptable nette
IMMEUBLE EXPLOITATION	20 044 329,302	6 878 627,535	13 165 701,767
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 655 186,000	2 074 998,833	580 187,167
TERRAIN	3 538 765,358		3 538 765,358
<b>TOTAL</b>	<b>26 238 280,660</b>	<b>8 953 626,368</b>	<b>17 284 654,292</b>

### **Opérations se rapportant avec des entreprises liées ou avec lien de participation**

SOCIETE	FORME JURIDIQUE	Nombre d'actions souscrites	% de détention	Prix global d'acquisition en DT
CIIM	SA	3 125	7,688%	348 093
UTIQUE GAZ	SA	20 000	36,364%	2 000 000
COFITE-SICAF	SA	879 990	99,999%	11 233 640
CITE	SA	298 500	93,281%	2 924 386
COTIF-SICAR	SA	2 360 521	94,970%	23 664 117
SIDHET	SA	2 253 201	57,774%	24 260 000
BUSINESS TOWERS	SARL	499 999	76,923%	7 985 278
CARTE VIE	SA	1 483 150	98,877%	24 831 500
CODIS	SA	29 586	54,789%	4 902 686
SERENITY	SA	7 749 499	51,663%	70 492 085
UNION CAPITAL	SA	62 500	20,833%	729 724

**AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques**

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2025 de 10 768 919,559 Dinars par rapport à 2024 :

Libelles	Provisions 2025	Provisions 2024	Variation
Provisions pour PNA	17 072 739,762	12 448 537,210	4 624 202,552
Provisions pour sinistres non vie	27 642 658,083	43 035 780,194	-15 393 122,111
<b>Total</b>	<b>44 715 397,845</b>	<b>55 484 317,404</b>	<b>-10 768 919,559</b>

**AC6 – Créances****AC611 – Primes acquises et non émises**

Les primes acquises et non émises totalisent en 2025 la somme de 4 104 131,707 Dinars contre 6 428 393,275 Dinars en 2024 et se répartissent comme suit :

Branches	2025	2024	Variation
<b>1 – AUTO</b>	-578 982,552	-545 716,344	-33 266,208
<b>2 - TRANSPORT</b>	821 470,444	1 049 495,802	-228 025,358
<b>3 – INCENDIE</b>	-477 719,420	1 062 279,760	-1 539 999,180
<b>4 - CONSTRUCTION</b>	121 682,546	204 775,796	-83 093,250
<b>5 - R.C GENERALE</b>	168 311,211	179 793,422	-11 482,211
<b>7 - DOMMAGES AUX BIENS</b>	33 456,544	305 450,952	-271 994,408
<b>8 - CREDIT ET CAUTION</b>	411 674,648	175 745,892	235 928,756
<b>9 - ASSISTANCE</b>	148 573,862	80 737,823	67 836,039
<b>10 - PROTECTION JURIDIQUE</b>	-14 382,720	-10 883,626	-3 499,094
<b>11 - PERTES PECUNIAIRES</b>	0,000	0,000	0,000
<b>12 - ASSURANCE DE GROUPE</b>	3 482 083,179	3 954 192,813	-472 109,634
<b>14 - ACCIDENT DE TRAVAIL</b>	0,000	0,000	0,000
<b>15 - ACCIDENTS CORPORELS</b>	-12 036,035	-27 479,015	15 442,980
<b>Total</b>	<b>4 104 131,707</b>	<b>6 428 393,275</b>	<b>-2 339 704,548</b>

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2025 la somme nette de 28 877 655,609 Dinars contre 26 665 752,613 Dinars en 2024 et se détaille comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Primes à recevoir	48 220 930,166	45 272 893,723	2 948 036,443
Acomptes sur primes à recevoir	-15 456 758,233	-9 711 817,040	-5 744 941,193
Comptes courants agents	1 185 195,557	1 056 283,127	128 912,430
PB agents courtiers	259 292,931	0,000	259 292,931
Effets à recevoir	9 313 806,667	2 226 926,448	7 086 880,219
Chèques impayés	287 690,107	365 088,563	-77 398,456
Provisions pour chèques et effets impayés	-3 235 020,363	-1 941 301,783	-1 293 718,580
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765,244	54 765,244	-
Autres	3 988,282	4 758,000	-769,718
Prise en charge	923,147	13 962,465	-
Provisions pour créances douteuses	-11 757 157,896	-10 675 806,134	-1 081 351,762
<b>Total</b>	<b>28 877 655,609</b>	<b>26 665 752,613</b>	<b>2 224 942,314</b>

La société a exclu de l'assiette de calcul des provisions sur les arriérés certaines relations pour les motifs suivants :

- Des relations sans incident avec un historique assez important
- Des relations bénéficiant d'une souplesse et d'entente commerciale depuis plusieurs années.

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Libellés	2025	2024	Variation
IDA	2 442 282,554	7 762 075,513	-5 319 792,959

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 5 042 056,157 Dinars en 2025 contre 6 822 428,417 Dinars en 2024.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 14 984 437,965 Dinars en 2025 contre 1 788 405,778 Dinars en 2024.

Libellés	2025	2024	Variation
Personnel	81 866,678	95 896,060	-14 029,382
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	0,000	370 326,855	-370 326,855
Débiteurs divers	14 902 571,287	1 322 182,863	13 580 388,424
<b>Total</b>	<b>14 984 437,965</b>	<b>1 788 405,778</b>	<b>13 196 032,187</b>

Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle :

CREANCES	Moins d'un an	Plus d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total:
PANE	4 104 131,707				4 104 131,707
Primes à recevoir	48 220 930,166				48 220 930,166
PB Agent courtier	259 292,931				259 292,931
C/C Cie Assurances	54 765,244				54 765,244
Autres	4 911,429				4 911,429
Acomptes sur primes (-)	-15 456 758,233				-15 456 758,233
Comptes courants des agents généraux	1 185 195,557				1 185 195,557
Effets à recevoir	9 313 806,667				9 313 806,667
Cheques impayés	287 690,107				287 690,107
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	3 294 519,959				3 294 519,959
Créances nées d'opération de réassurance	5 610 560,261				5 610 560,261
Personnel	81 866,678				81 866,678
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	0,000				0,000
Débiteurs divers	15 319 454,427				15 319 454,427
	<b>72 280 366,900</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>72 280 366,900</b>

<u>DETTES</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total:</u>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	16 202 682,515				16 202 682,515
Dettes nées d'opérations de réassurance	38 697 723,877				38 697 723,877
Dépôts et cautionnements reçus	0,000			62 935,602	62 935,602
Personnel	1 684 659,108				1 684 659,108
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	8 225 648,637				8 225 648,637
Créditeurs divers	13 690 365,914				13 690 365,914
	<b>78 501 080,051</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>62 935,602</b>	<b>78 564 015,653</b>

### AC7 – Autres éléments d'actif

#### AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

<u>Libelles</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>Variation</u>
Banques	9 549 300,437	7 417 142,986	2 132 157,451
CCP	1 366 533,344	4 888,283	1 361 645,061
Caisses	65 453,693	35 707,408	29 756,285
<b>Total</b>	<b>10 981 287,474</b>	<b>7 457 738,677</b>	<b>3 523 548,797</b>

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

<u>Devise</u>	<u>Solde en devise</u>	<u>Solde en dinars</u>	<u>Cours</u>	<u>Différence de change en dinars</u>	<u>Différence de change en devise</u>
EURO	253 023,03	853 800,912	3,3744	-21 995,212	-6 518,26
USD	22 509,28	65 297,170	2,9009	-17 837,673	-6 149,01
JPY	-	-			
GBP	-	-			

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 3 875 895,794 Dinars en 2025 contre 4 448 009,058 Dinars en 2024 :

Libellés	2025	2024	Variation
Frais d'acquisitions reportés	3 869 420,795	4 268 143,806	-398 723,011
Charges à répartir	3 390 725,110	3 390 725,110	-
Amortissements des charges à répartir	-3 384 250,111	-3 210 859,858	-173 390,253
<b>Total</b>	<b>3 875 895,794</b>	<b>4 448 009,058</b>	<b>-572 113,264</b>

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 11 445 032,150 Dinars en 2025 contre 9 069 510,736 Dinars en 2024 :

Libellés	2025	2024	Variation
Intérêts courus et non échus	9 912 569,389	7 512 898,033	2 399 671,356
Autres produits à recevoir	876 539,384	618 756,298	257 783,086
Charges payées d'avance et autres	655 923,377	937 856,405	-281 933,028
<b>Total</b>	<b>11 455 032,150</b>	<b>9 069 510,736</b>	<b>2 375 521,414</b>

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2025 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2025	Variation FR	Situation au 31/12/2025
Capital social	25 000 000,000	-	-	-	-	25 000 000,000
Fonds social	2 961 925,861	550 000,000	-	-	-326 914,373	3 185 011,488
Primes liées au capital social	1 960 000,000	-	-	-	-	1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473	-	-	-	-	4 262 417,473
Réserves légales	2 682 815,006	-	-	-	-	2 682 815,006
Réserves facultatives	92 551 631,384	2 500 000,000	- 2 391 608,000	-	-	92 660 023,384
Réserves pour réinvestissement exonéré indisponible	16 234 866,533	3 000 000,000	-	-	-	19 234 866,533
Report à nouveau	1 886 356,854	207 814,802	-	-	-	2 094 1711,656
Résultat de l'exercice	7 866 206,802	- 6 257 814,802	- 1 608 392,000	12 391 689,013	-	12 391 689,013
<b>Total</b>	<b>155 406 219,913</b>	<b>0,000</b>	<b>-4 000 000,000</b>	<b>12 391 689,013</b>	<b>-326 914,373</b>	<b>163 470 994,553</b>

Le résultat par action au 31/12/2025 est de 4,9567 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2025 à 37 567 336,791 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives :	29 673 951,064
- Réserves pour Fonds social :	2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible* :	5 727 144,646

\*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources		Emploi	
REPORT 31/12/2024	2 961 925,861	sommes non remboursables	429 346,589
DOTATION 2024	550 000,000		
INTERETS	102 432,216		
TOTAUX	3 614 358,077	TOTAUX	429 346,589
		SOLDE	<b>3 185 011,488</b>

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1 487 204	59,49%
S.E.P.C.M	533 087	21,32%
UTP	226 260	9,05%
Mme Emina Bouaziz	2 972	0,12%
Mr Mohamed El Abed	250	0,01%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejib Doghri	25	0,00%
Mr Fethi Bettaieb	187	0,01%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
<b>Total</b>	<b>2 500 000</b>	<b>100,00%</b>

**PA1-Autres passifs financiers**

Ce poste représente 15 000 316,035 Dinars au 31/12/2025, il s'agit d'une opération de pension livrée réalisée avec l'UBCI.

**PA2-Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges totalisent en 2024 la somme de 3 955 856,726 Dinars contre 1 855 216,197 Dinars en 2025. Soit une variation de 2 100 640,529 Dinars.

**PA3 – Provisions techniques brutes**

Les provisions techniques brutes totalisent en 2024 la somme de 183 511 946,515 Dinars contre 172 739 926,706 Dinars en 2025 soit une variation de – 10 772 019,809 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	42 614 967,007	36 211 537,843	6 403 429,164
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	136 988 317,991	150 972 051,501	-13 983 733,510
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-13 699 713,955	-13 859 630,090	159 916,135
Provisions mathématiques rentes (*)	2 454 676,330	2 780 594,289	-325 917,959
Provisions pour risques en cours (*)	0,000	0,000	0,000
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	2 493 963,163	5 265 165,779	-2 771 202,616
Provisions pour égalisation et équilibrage	1 887 716,170	2 142 227,192	-254 511,022
<b>Total</b>	<b>172 739 926,706</b>	<b>183 511 946,514</b>	<b>-10 772 019,808</b>

(\*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 12.

**PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs**

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de -577 991,530 Dinars pour passer à 15 957 368,179 Dinars en 2025 contre 16 535 359,709 Dinars en 2024.

**PA61 – Dettes nées d’opérations d’assurance directe**

Les dettes nées d’opérations d’assurance directe totalisent en 2025 la somme de 16 202 682,515 Dinars contre 18 540 008,193 Dinars en 2024 soit une variation de -2 337 325,678 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Commissions à payer	5 823 211,058	6 730 339,277	-907 128,219
Primes cédées sur PANE	1 171 031,418	2 844 942,707	-1 673 911,289
Comptes courants agents	4 531 727,098	4 451 964,610	79 762,488
Ristournes à payer	1 706 262,313	1 732 912,661	-26 650,348
Bonifications à payer	1 184 906,807	1 266 209,720	-81 302,913
Coassurances cédées	628 925,696	197 863,811	431 061,885
Rentes à payer	1 009 887,479	959 187,351	50 700,128
Provisions de primes	77 636,800	79 894,800	-2 258,000
Compte gestion étrangère	69 093,846	69 093,846	0,000
Avance sur recouvrement crédit export	0,000	207 599,410	-207 599,410
IDA	0,000	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>16 202 682,515</b>	<b>18 540 008,193</b>	<b>-2 337 325,678</b>

**PA62 – Dettes nées d’opérations de réassurance**

Les dettes nées d’opérations de réassurances sont de 38 697 723,877 Dinars en 2025 contre 31 882 889,931 Dinars en 2024.

**PA63 – Autres dettes**

Les autres dettes totalisent en 2025 la somme de 23 663 609,261 Dinars contre 14 764 066,049 Dinars en 2024 soit une variation de 8 899 543,212 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	62 935,602	62 935,602	0,000
Personnel	1 684 659,108	1 927 063,473	-242 404,365
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	8 225 648,637	5 618 048,655	2 607 599,982
Créditeurs divers	13 690 365,914	7 156 018,319	6 534 347,595
<b>Total</b>	<b>23 663 609,261</b>	<b>14 764 066,049</b>	<b>8 899 543,212</b>

### **PA71 – Comptes de régularisation passif**

Les comptes de régularisation passifs sont de 2 398 616,558 Dinars en 2025 relatif au report de commissions reçues des réassureurs.

**V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT****PRNV1 Primes acquises :**

Les primes acquises non vie totalisent en 2025 la somme nette de réassurances de 122 074 934,352 Dinars contre 110 378 285,258 Dinars en 2024 soit une variation nette de 11 696 649,094 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2025	Cessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024	Variations Nettes
Primes émises et acceptées	190616 100,721	-66 761 939,757	123 854 160,964	112 571 847,163	11 282 313,801
Variation de la PPNA	- 6 403 429,146	4 624 202,552	-1 779 22,612	-2 193 561,905	414 335,293
<b>Total</b>	<b>184 212 671,557</b>	<b>-62 137 737,205</b>	<b>122 074 934,352</b>	<b>100 036 370,441</b>	<b>11 696 649,094</b>

**PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat :**

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 10 199 981,837 Dinars en 2024 à 13 947 450,930 Dinars en 2025 soit une variation de 3 747 469,093 Dinars.

**CHNV1 Charges de sinistres :**

Les charges de sinistres non-vie totalisent la somme nette de 79 646 917,024 Dinars en 2025 contre 79 755 324,140 Dinars en 2024 soit une variation nette de 108 407,116 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2025	Cessions 2025	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024	Variations nettes
Sinistres payés	-100 913 934,405	22 836 322,116	-78 077 612,289	-74 739 205,704	-3 338 406,585
Var. Prov. RAR	13 823 817,376	-15 393 122,111	-1 569 304,735	-5 016 118,436	3 446 813,701
<b>Total</b>	<b>-87 090 117,029</b>	<b>7 443 200,005</b>	<b>-79 646 917,024</b>	<b>-79 755 324,140</b>	<b>108 407,116</b>

**Variation des Sinistres de 2023 présents au Registre de SAP de 2025**

SAP au 31-12-2024	138 050 263
Règlements 2025	52 824 992
ajustements	6 981 588
SAP au 31-12-2025	78 243 683

**CHNV2 Variation des autres provisions techniques :**

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 27 093,777 Dinars en 2024 à 325 917,959 Dinars en 2025 soit une variation de 298 824,182 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	325 917,959	13 716,473	312 201,486
Var. Provisions pour risques en cours	0,000	13 377,304	-13 377,304
<b>Total variation</b>	<b>325 917,959</b>	<b>27 093,777</b>	<b>298 824,182</b>

**CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes :**

Les participations aux bénéfices et ristournes sont passées de 5 072 062,138 Dinars en 2024 à 3 151 852,282 Dinars en 2025 soit une variation de -1 920 209,856 Dinars

**CHNV4 Frais d'exploitation :**

Les frais d'exploitation non-vie totalisent la somme nette de 37 822 258,819 Dinars en 2025 contre 20 374 093,403 Dinars en 2024 soit une variation de 17 448 165,416 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Frais d'acquisition	-23 772 620,023	-13 922 301,316	-9 850 318,707
Variation des frais d'acquisition reportés	-398 723,011	958 535,441	-1 357 258,452
Frais d'administration	-21 050 012,456	-14 058 596,049	-6 991 416,407
Commissions reçues des réassureurs	7 399 096,671	6 648 268,521	750 828,150
<b>Total</b>	<b>-37 822 258,819</b>	<b>-20 374 093,403</b>	<b>-17 448 165,416</b>

**Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination**

<u>NATURE</u>	<u>Frais d'acquisition</u>	<u>Frais d'administration</u>	<u>charges de sinistre</u>	<u>Frais de placement</u>
Charges de personnel	6 762 448,102	6 023 763,586	7 226 772,545	424 519,455
Commissions	14 591 441,384	-	-	-
Autres charges d'exploitation	2 269 091,737	15 026 248,872	-	-
Frais de placement	-	-	-	683 888,740
<b>TOTAL</b>	<b>23 622 981,223</b>	<b>21 050 012,458</b>	<b>7 226 772,545</b>	<b>1 108 408,195</b>

**CHNV5 Autres charges techniques :**

Les autres charges techniques sont passées de 4 308 229,781 Dinars en 2024 à 6 240 457,526 Dinars en 2025 soit une variation de 1 932 227,745 Dinars.

**CHNV6 La provision pour égalisation et équilibrage :**

La reprise de provision pour égalisation et équilibrage est de 254 511,022 Dinars en 2025.

**RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :**

Le résultat technique non-vie est passé de 11 286 643 ,921 Dinars en 2024 à 9 741 328,612 Dinars en 2025 soit une variation de -1 545 315,309 Dinars.

**PRNT11 Revenus des placements :**

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 17 835 692,745 Dinars en 2024 à 25 010 236,011 Dinars en 2025 soit une variation de 7 174 543,266 Dinars.

**PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :**

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 42 005,124 Dinars en 2025 contre 0 Dinars en 2024 soit une variation de 42 005,124 Dinars.

**PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :**

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 16 839 791,780 Dinars en 2025 contre 532 143,929 Dinars en 2024 soit une variation de 16 307 647,851 Dinars.

**CHNT1 Charges des placements :**

Les charges des placements sont de 5 226 702,829 Dinars en 2025 contre 2 712 503,985 Dinars en 2024 soit une variation de 2 514 198,844 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2025	2024	Variation
Charges de gestion des placements	-5 226 491,815	-2 666 342,171	-2 560 149,644
Correction de valeur sur placement	0,000	-42 005,124	42 005,124
Pertes provenant de la réalisation des placements	-211,014	-4 156,690	3 945,676
<b>Total</b>	<b>-5 226 702,829</b>	<b>-2 712 503,985</b>	<b>-2 514 198,844</b>

### **CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :**

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 13 947 450,930 Dinars en 2025 contre 10 199 981,837 Dinars en 2024.

### **PRNT2 Autres produits non techniques :**

Les autres produits non techniques sont passés de 81 835,832 Dinars en 2024 à 246 841,587 Dinars en 2025.

### **CHNT3 Autres charges non techniques :**

Les autres charges non techniques sont passées de 6 294 070,157 Dinars en 2024 à 14 812 463,963 Dinars en 2025 soit une variation de 8 518 393,806 Dinars.

### **CHNT4 Impôts sur le résultat :**

L'impôt sur le résultat est de 4 561 157,600 Dinars en 2025 contre 2 219 628,000 Dinars en 2024 avec une variation de 2 341 529,600 Dinars.

Impôts sur les sociétés dû	4 561 157,600
Retenues à la source libératoire 20%	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>4 561 157,600</b>

### **CHNT5 Pertes extraordinaires :**

C'est la contribution sociale de solidarité et la contribution conjoncturelle elle est de 940 738,779 Dinars en 2025.

## **VI - NOTES SUR TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :**

Il s'agit de la participation au capital de la société SERENITY pour la partie souscrite et non libérée. Le montant libéré en 2025 est de 2 077 785,000 Dinars, le montant non libéré est de 7 002 905,000 Dinars.

**VII - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :****F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :**

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 178 405 860,786 Dinars en 2024 à 206 299 298,007 Dinars en 2025 soit une variation de 27 893 437,221 Dinars.

**F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :**

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 96 095 510,511 Dinars en 2024 à 87 103 924,607 Dinars en 2025 soit une variation de 8 991 585,904 Dinars.

**F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :**

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 12 707 923,060 Dinars en 2024 à 14 761 432,900 Dinars en 2025 soit une variation de 2 053 509,840 Dinars.

**F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :**

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 24 806 061,495 Dinars en 2024 à 32 702 209,039 Dinars en 2025 soit une variation de 7 896 147.543 Dinars.

**F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :**

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 8 764 919,201 Dinars en 2024 à 28 018 217,513 Dinars en 2025 soit une variation de 19 253 298.312 Dinars.

**F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :**

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 24 036 556,747 Dinars en 2024 à 153 094 908,338 Dinars en 2025 soit une variation de 129 058 351,591 Dinars.

**F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :**

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 5 069 960,076 Dinars en 2024 à 151 123 477,960 Dinars en 2025 soit une variation de 146 053 517,884 Dinars.

**F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :**

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 17 310 981,120 Dinars en 2024 à 20 011 032,884 Dinars en 2025 soit une variation de 2 700 051,764 Dinars.

**F 9 : Produits financiers reçus :**

Les produits financiers reçus sont passés de 14 803 054,938 Dinars en 2024 à 21 386 556,793 Dinars en 2025 soit une variation de 6 583 501,855 Dinars.

**F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :**

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 843 342,042 Dinars en 2024 à 2 631 128,585 Dinars en 2025 soit une variation de 1 787 786,543 Dinars.

**F 11 : Autres mouvements :**

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 14 830 307,888 Dinars en 2024 à 26 957 641,980 Dinars en 2025 soit une variation de 12 127 334,092 Dinars.

**F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :**

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 509 777,955 Dinars en 2024 à 860 985,779 Dinars en 2025 soit une variation de 351 207,824 Dinars.

**F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont de 0 Dinars en 2024

**F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :**

Les décaissements provenant de l'acquisition de terrains sont de 0.

**F 16 : Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :**

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation sont passés de 6 859 244,000 Dinars en 2024 à 15 950 104,000 Dinars en 2025 soit une variation de 9 090 860,000 Dinars.

**F 17 Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation**

Les encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2025 sont de 2 819 637,940 Dinars

**F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :**

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2024 sont de 0.

**F 19 : Dividendes et autres distributions :**

Les distributions de dividendes sont passées de 3 881 822,286 Dinars en 2024 à 3 617 852,314 Dinars en 2025 soit une variation de 263 969,972 Dinars.

**F 20 : Encaissements provenant d'emprunts :** Les encaissements provenant d'emprunts sont en 2025 de 95 938 191,204 Dinars

## **VII. Notes complémentaires**

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel : (en Dinars)

Les salaires	14 979 403,555
Les charges sociales	3 649 911,000
Autres charges sociales	1 808 189,133
<b>TOTAL</b>	<b>20 437 503,688</b>

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 8 073 539,586 Dinars
- Commissions courtiers : 6 083 029,100 Dinars
- Commissions Banques et CCP : 1 034 089,360 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- NORD : 167 335 695,617 Dinars
- CENTRE : 9 607 310,282 Dinars
- SUD : 13 248 800,380 Dinars

## **VIII. Information ESG :**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a publié, le 13 février 2026, un communiqué apportant des précisions relatives aux informations ESG à fournir par les sociétés faisant appel public à l'épargne dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025. Quatre axes structurants pour cette information ont été détaillés :

- a. Mode de gouvernance
- b. Stratégie ESG
- c. Gestion des risques et opportunités
- d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs

### A. Axe 1 : Mode de gouvernance

Une gouvernance efficace est le fondement de la capacité de CARTE ASSURANCES à réaliser sa mission et à tenir sa promesse de prendre soin de ses clients et de ses employés.

Le Conseil d'administration de CARTE ASSURANCES supervise l'élaboration et l'exécution des plans d'affaires, la gestion des risques, la gouvernance d'entreprise, le programme de sécurité de l'information, ainsi que la stratégie et la mise en œuvre en matière de développement durable. Le Conseil d'administration conseille également le Directeur Général et les autres dirigeants dans leur gestion des activités de la compagnie.

Le Conseil d'administration s'appuie sur quatre comités :

- Comité de direction
- Comité des risques
- Comité de Rémunération et de promotion
- Comité d'audit

### B. Axe 2 : Stratégie ESG

Chez CARTE ASSURANCES, l'ESG n'est pas une simple démarche accessoire. Elle est un élément fondamental de nos orientations stratégiques, intégrée de manière volontaire et proactive dans l'ensemble de nos activités et objectifs.

Cette conviction est portée au plus haut niveau de l'organisation. La Direction Générale a fait de l'intégration des critères ESG une priorité, veillant à ce que ses initiatives soient parfaitement alignées avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les valeurs fondamentales de la compagnie.

### C. Axe 3 : Gestion des risques et opportunités :

La stratégie de CARTE ASSURANCES est résolument tournée vers l'avenir. Elle combine l'excellence de ses services à une expertise technologique de pointe pour offrir des solutions d'assurance sur mesure, parfaitement adaptées aux besoins évolutifs de ses assurés en tenant compte des nouveaux risques.

Les risques climatiques, qu'ils soient physiques ou de transition, pourraient avoir un impact sur les opérations commerciales, les investissements, les clients et la chaîne d'approvisionnement de CARTE ASSURANCES.

Les changements de réglementation, de technologie ou de comportements du marché en réponse au changement climatique peuvent nuire à la valeur des investissements qu'elle détient, ou nuire à ses contreparties, y compris les réassureurs, ou augmenter ses coûts de mise en conformité.

Nous examinons régulièrement comment CARTE ASSURANCES pourrait être impactée par les risques climatiques, tant au niveau de l'actif que du passif, en évaluant comment les risques pourraient se manifester selon différents types, y compris les risques de crédit, de marché, d'assurance, opérationnels, juridiques et de conformité.

#### D. Axe 4 : Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs

La présente section communique les indicateurs quantitatifs et qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société. Ces indicateurs ont été présentés selon la grille de référence des KPI's issus du guide de reporting ESG publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

À la date d'arrêt des états financiers, ces indicateurs ne présentent pas d'incidence financière significative sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la compagnie d'assurance.

### **IX- Transactions avec les parties liées**

#### **I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

##### **1. Conventions d'avances en comptes courants, détaillées ci-après :**

Société	Montant	Date début	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Remboursement/ Conversion 2025
COTIF SICAR	70 000	03/03/2025	INDETERMINEE	8%	4 649	70 000
COTIF SICAR	70 000	02/04/2025	INDETERMINEE	8%	4 188	70 000
COTIF SICAR	70 000	30/04/2025	INDETERMINEE	8%	3 759	70 000
COTIF SICAR	100 000	29/05/2025	INDETERMINEE	8%	4 734	100 000
COTIF SICAR	70 000	02/06/2025	INDETERMINEE	8%	3 253	70 000
COTIF SICAR	70 000	31/07/2025	INDETERMINEE	8%	2 347	70 000
COTIF SICAR	70 000	29/08/2025	INDETERMINEE	8%	1 902	70 000
COTIF SICAR	70 000	06/10/2025	INDETERMINEE	8%	1 319	70 000
COTIF SICAR	70 000	29/10/2025	INDETERMINEE	8%	967	70 000
CIIM	100 000	07/03/2025	INDETERMINEE	8%	6 575	-
CIIM	50 000	21/03/2025	INDETERMINEE	8%	3 134	-

CIIM	30 000	15/05/2025	INDETERMINEE	8%	1 519	-
CIIM	100 000	25/08/2025	INDETERMINEE	8%	2 827	-
ITC	1 800 000	06/09/2025	INDETERMINEE	10%	57 699	-
ITC	2 000 000	31/12/2025	INDETERMINEE	10%	548	-
TRANSVET	100 000	31/12/2025	INDETERMINEE	10%	27	-
TRANSVET	225 719	27/10/2025	INDETERMINEE	8%	0	-
TRANSVET	257 614	29/07/2025	INDETERMINEE	8%	0	-
BUSINESS TOWERS	200 000	10/01/2025	INDETERMINEE	8%	13 282	200 000
BUSINESS TOWERS	110 000	13/03/2025	INDETERMINEE	8%	6 558	110 000
BUSINESS TOWERS	390 000	24/03/2025	INDETERMINEE	8%	24 191	-
BUSINESS TOWERS	400 000	08/04/2025	INDETERMINEE	8%	23 496	-
BUSINESS TOWERS	160 000	02/05/2025	INDETERMINEE	8%	8 557	-
BUSINESS TOWERS	50 000	06/05/2025	INDETERMINEE	8%	2 630	-
BUSINESS TOWERS	500 000	06/05/2025	INDETERMINEE	8%	23 890	500 000
BUSINESS TOWERS	500 000	29/05/2025	INDETERMINEE	8%	23 781	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	02/06/2025	INDETERMINEE	8%	116 712	-
BUSINESS TOWERS	50 000	09/06/2025	INDETERMINEE	8%	2 258	-
BUSINESS TOWERS	1 500 000	20/06/2025	INDETERMINEE	8%	64 110	-
BUSINESS TOWERS	150 000	12/08/2025	INDETERMINEE	8%	4 668	-
BUSINESS TOWERS	1 600 000	01/10/2025	INDETERMINEE	8%	32 263	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	19/10/2025	INDETERMINEE	8%	40 548	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	19/12/2025	INDETERMINEE	8%	7 123	-
COFITE-SICAF	460 000	05/02/2025	INDETERMINEE	8%	33 249	100 000
GA REPAIR	500 000	13/10/2025	Deux échéances 01/09/2026 et 01/12/2026	9%	9 863	-

2. Convention cadre relative à la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 16 septembre 2024 entre ASSURANCES CARTE et l'UBCI. Dans ce cadre, ASSURANCES CARTE a réalisé, au cours de l'exercice 2025, des opérations de pension livrée détaillées ci-après. Au 31 décembre 2025, le montant des dettes non encore dénouées au titre de ces opérations s'élève à 15 000 316 DT.

<b>Crédit</b>	<b>DATE DEBUT</b>	<b>DATE FIN</b>	<b>TAUX</b>	<b>Intérêt 2025</b>
510 070	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	7 439
302 835	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	4 416
15 330 727	30/06/2025	27/11/2025	7,50%	479 085
3 132 330	30/06/2025	27/11/2025	7,50%	97 885
1 601 505	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	23 355
5 347 300	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	77 981
9 238 377	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	134 726
1 037 020	30/06/2025	27/11/2025	7,50%	32 407
10 000 070	17/03/2025	11/09/2025	8,99%	444 509
3 062 348	07/04/2025	29/01/2026	8,91%	203 126
1 937 428	07/04/2025	11/12/2025	8,91%	118 919
9 431 897	11/09/2025	16/09/2025	8,50%	11 135
48 801	11/09/2025	16/09/2025	8,50%	58
519 420	11/09/2025	16/09/2025	8,50%	613
9 849 932	16/09/2025	16/03/2026	8,50%	246 522
150 122	16/09/2025	16/03/2026	8,50%	3 757
9 436 258	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	176 930
4 963 333	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	93 062
536 330	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	10 056
1 338 195	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	25 091
519 900	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	9 748
206 080	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	3 864
1 937 914	11/12/2025	31/03/2026	8,49%	9 140

3. Convention de billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET».

Il s'agit d'un billet de trésorerie de 1 000 000 DT émis par la société « SIDHET » pour une durée de 370 jours, à partir du 04 Mai 2025 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5%. Les intérêts afférents à l'exercice 2025 s'élèvent à 63 861 DT.

**4.** Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 3 000 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 22 décembre 2025 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5 %.

**5.** Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 2 500 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 15 décembre 2025 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5 %.

**6.** Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 5 000 000 DT pour la période allant du 15 avril 2025 au 15 octobre 2025 avec un taux d'intérêt de TMM+1.

**7.** Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 5 000 000 DT pour la période allant du 24 octobre 2025 au 23 juillet 2026 avec un taux d'intérêt de TMM+1.

**8.** Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « Serenity Capital Finance ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec la société « Serenity Capital Finance » au titre duquel, « Serenity Capital Finance » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 01 juillet 2025 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 6 000 Dinars.

**9.** Une convention de gestion de fonds à capital-risque a été conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR » (« UCDS »), aux termes de laquelle « ASSURANCES CARTE » confie à « UCDS » la gestion d'une enveloppe, entièrement libérée en une seule tranche, pour un montant de 3 000 000 DT.

Les montants investis dans ce fonds demeurent bloqués pour une durée minimale de cinq ans, à compter du 1er janvier 2026.

La commission de gestion est fixée à 1,5 % l'an, calculée sur le montant du fonds, et ce à compter du mois d'avril 2025.

**10.** Une convention de sous-traitance entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE », aux termes de laquelle « ASSURANCES CARTE » confie à « CARTE VIE » la gestion des activités de gestion comptable, moyennant une rémunération calculée en fonction du nombre de jours de travail effectivement consacrés.

Les frais facturés au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 125 000 DT.

**11.** Cession par la société « ASSURANCES CARTE » de 1 883 000 actions détenues dans le capital de la société « NOUVELAIR », au profit de la société « CARTE VIE ».

Cette opération a dégagé une plus-value de cession s'élevant à 16 005 500 DT.

## II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

### 1. Conventions d'avances en comptes courants, détaillées ci-après

Société	Montant	Date début	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Remboursement 2025
CIIM	100 000	01/10/2024	INDETERMINEE	8%	416	100 000
SIDHET	177 000	17/01/2023	INDETERMINEE	8%	14 203	-
SMART MED	130 000	14/03/2022	INDETERMINEE	8%	10 400	-
SMART MED	380 000	27/04/2022	INDETERMINEE	8%	30 400	-
SMART MED	300 000	23/05/2022	INDETERMINEE	8%	24 000	-
SMART MED	100 000	30/05/2022	INDETERMINEE	8%	8 000	-
BUSINESS TOWERS	190 000	10/12/2024	INDETERMINEE	8%	14 284	190 000

### 2. Conventions de billet de trésorerie, détaillées ci-après :

Société	Montant	Date effet	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Paiement / Conversion 2025
Serenity Capital Finance	20 550 000	09/03/2023	730	8%	305 967	20 550 000
EL AMENA TAKAFUL	700 000	13/12/2021	5 ans	8%	56 000	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	14/10/2024	370	10,5%	208 542	2 500 000
BUSINESS TOWERS	1 600 000	01/10/2024	730	10%	121 778	1 600 000
SIDHET	1 000 000	29/04/2024	370	9,5%	32 722	1 000 000
ITC	1 800 000	11/09/2024	360	10%	125 000	1 800 000
SIDHET	1 100 000	01/10/2024	730	8%	89 467	-
COTIF SICAR	2 200 000	01/10/2024	730	8%	178 933	-
COTIF SICAR	1 000 000	02/12/2024	730	10%	101 667	-
COTIF SICAR	500 000	23/12/2024	730	10%	50 833	-

CIIM	4 000 000	01/10/2024	730	10%	406 667	-
CITE	500 000	01/10/2024	730	10%	50 833	-
SIDHET	500 000	31/12/2024	730	10%	50 833	-
IFM	900 000	03/01/2024	730	8%	73 200	-
ITC	2 000 000	31/12/2024	730	10%	203 333	2 000 000
TRANSVET	100 000	01/10/2024	730	10%	10 167	100 000

**3.** Convention cadre relative à la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 16 septembre 2024 entre ASSURANCES CARTE et l'UBCI. Dans ce cadre, ASSURANCES CARTE a réalisé une opération de pension livrée d'un montant de 9 896 300 DT le 18 septembre 2024. Au 31 décembre 2025, charge constatée au titre de ces opérations s'élève à 187 821 DT.

**4.** Convention de garantie conclue entre l'Union Capital et ASSURANCES CARTE le 07 mai 2024, en vertu de laquelle ASSURANCES CARTE s'est portée garante des indemnités réclamées par le client d'Union Capital (ex-Cofib Capital Finances), suite à la découverte d'éventuelles malversations après la finalisation de l'opération de fusion.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 06 mai 2024.

Dans ce cadre, les paiements effectués au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 8 651 178 DT. Le montant restant à payer au 31 décembre 2025 s'élève à 3 544 845 DT. Ainsi, le coût total supporté par ASSURANCES CARTE au titre de cette convention s'élève à 15 882 776 DT.

**5.** Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 14 412 Dinars.

**6.** Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 14 412 Dinars.

**7.** Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE Vie ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai

2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2025 est de 77 940 Dinars.

8. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « 216 CAPITAL VENTURES ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec la société « 216 CAPITAL VENTURES » au titre duquel, « 216 CAPITAL VENTURES » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2023 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 13 073 Dinars.

9. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « SIDHET » affiche un solde débiteur de 177 537 Dinars.

10. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 325 268 Dinars.

11. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « UTIQUE GAZ » affiche un solde débiteur de 4 231 Dinars.

12. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « CIIM » affiche un solde débiteur de 497 787 Dinars.

13. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « BUSNISS TOWERS » affiche un solde débiteur de 12 306 584 Dinars.

14. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « SMART MED » affiche un solde débiteur de 910 000 Dinars.

15. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « C.O.F.I.T.E-S.I.C.A.F » affiche un solde débiteur de 361 198 Dinars.

16. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « CITE » affiche un solde débiteur de 360 Dinars.

17. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « GA REPAIR » affiche un solde débiteur de 500 000 Dinars.

### **III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2025, des rémunérations nettes correspondant aux salaires et autres avantages, pour un montant de 603 650 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 112 500 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2025.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit au titre de l'exercice 2025, une rémunération exceptionnelle, pour un montant de 375 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision du conseil d'administration du 23 Avril 2025.

## ANNEXE N° 8

## Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC Cloture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la cloture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la cloture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>													
Cessions, brevets, licences, marques	946 432,269	52 990,584		999 422,853	888 333,844		26 964,943				915 298,787		84 124,066
Indemnité Compensatrice	266 876,719			266 876,719	266 876,718		0,000				266 876,718		0,001
Fonds commercial	163 128,363	196 136,033		359 264,396									359 264,396
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>1 376 437,351</b>	<b>249 126,617</b>	<b>0,000</b>	<b>1 625 563,968</b>	<b>1 155 210,562</b>	<b>0,000</b>	<b>26 964,943</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>1 182 175,505</b>	<b>0,000</b>	<b>443 388,463</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>													
Installations techniques et machines	8 905 850,037	479 870,457		9 385 720,494	6 616 924,518		238 644,414				6 855 568,932		2 530 151,562
Autres installations, outillage et mobilier	1 534 380,846	166 681,630		1 701 062,476	1 419 249,630		28 850,527				1 448 100,157		252 962,319
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>10 440 230,883</b>	<b>646 552,087</b>	<b>0,000</b>	<b>11 086 782,970</b>	<b>8 036 174,148</b>	<b>0,000</b>	<b>267 494,941</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>8 303 669,089</b>	<b>0,000</b>	<b>2 783 113,881</b>
<b>Placements</b>													
Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329,302		0,000	20 044 329,302	6 407 402,052		471 225,483				6 878 627,535		13 165 701,767
Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation	6 193 951,358	0,000	0,000	6 193 951,358	2 037 816,683		37 182,350				2 074 999,033		4 118 952,325
Autres placements financiers	0,000			0,000									
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	196 745 585,661	1 864 498,479		198 610 084,140		1 353 136,379				42 005,124		1 311 131,255	197 298 952,885
Obligations et autres titres à revenus fixe	89 085 690,779		22 448 273,619	66 637 417,160									66 637 417,160
Autres prêts	2 619 861,875	4 958 404,029		7 578 265,904									7 578 265,904
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	7 457 738,677	31 523 548,797		38 981 287,474									38 981 287,474
Dépôts et cautionnements consignation	1 215 791,365	363 719,902		1 579 511,267									1 579 511,267
Dépôts et cautionnements	39 972,220	880,000		40 852,220									40 852,220
Dépôts de garantie factoring	0,000	0,000		0,000									0,000
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	1 451 235,800	420 884,754	0,000	1 872 120,554									1 872 120,554
<b>Total placements</b>	<b>324 854 157,037</b>	<b>39 131 935,961</b>	<b>22 448 273,619</b>	<b>341 537 819,379</b>	<b>8 445 218,735</b>	<b>1 353 136,379</b>	<b>508 407,833</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>42 005,124</b>	<b>8 953 626,568</b>	<b>1 311 131,255</b>	<b>331 273 061,556</b>
<b>Total Général</b>	<b>336 670 825,271</b>	<b>40 027 614,665</b>	<b>22 448 273,619</b>	<b>354 250 166,317</b>	<b>17 636 603,445</b>	<b>1 353 136,379</b>	<b>802 867,717</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>42 005,124</b>	<b>18 439 471,162</b>	<b>1 311 131,255</b>	<b>334 499 563,900</b>

## ANNEXE N°9

## Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	26 238 280,660	17 284 654,092		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	198 610 084,140	197 298 952,885		0,000
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	74 215 683,064	74 215 683,064		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 872 120,554	1 872 120,554		
Autres dépôts	1 620 363,487	1 620 363,487		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
<b>Total placements</b>	<b>302 556 531,905</b>	<b>292 291 774,082</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	302 556 531,905	292 291 774,082		0,000
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les	53 207 827,039	53 207 827,039		
provisions techniques				
<b>TOTAL</b>	<b>355 764 358,944</b>	<b>345 499 601,121</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

## ANNEXE N° 10

## Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<i>Inventaire 2016</i>															
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433									
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341									
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>57 335 633</b>	<b>38 447 869</b>	<b>39 100 875</b>	<b>49 397 268</b>	<b>34 921 295</b>	<b>42 723 775</b>									
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818									
% sinistres / primes acquises	78,07%	50,67%	46,55%	60,19%	40,88%	42,71%									

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<i>Inventaire 2017</i>															
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839								
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808								
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>57 156 903</b>	<b>38 177 004</b>	<b>38 328 431</b>	<b>48 557 909</b>	<b>34 427 890</b>	<b>47 810 346</b>	<b>50 132 648</b>								
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870								
% sinistres / primes acquises	77,82%	50,32%	45,63%	59,16%	40,30%	47,80%	52,03%								

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<b>Inventaire 2018</b>															
Règlements cumulés	52 699 153	33 170 932	33 657 191	42 516 559	26 511 494	26 716 721	31 300 754	15 905 036							
Provisions pour sinistres	3 382 432	3 733 927	4 015 852	4 939 899	6 464 584	20 179 641	20 155 805	27 344 895							
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>56 081 585</b>	<b>36 904 859</b>	<b>37 673 043</b>	<b>47 456 458</b>	<b>32 976 079</b>	<b>46 896 362</b>	<b>51 456 559</b>	<b>43 249 931</b>							
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347							
% sinistres / primes acquises	76,36%	48,64%	44,85%	57,82%	38,61%	46,88%	53,40%	42,20%							

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<b>Inventaire 2019</b>															
Règlements cumulés	52 894 147	33 407 035	34 175 848	43 311 303	27 717 159	29 366 142	46 094 137	29 808 650	19 685 589						
Provisions pour sinistres	3 107 204	3 295 386	3 190 525	3 360 582	3 988 280	14 014 517	12 717 149	20 328 802	37 382 518						
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>56 001 351</b>	<b>36 702 422</b>	<b>37 366 374</b>	<b>46 671 885</b>	<b>31 705 439</b>	<b>43 380 659</b>	<b>58 811 287</b>	<b>50 137 452</b>	<b>57 068 108</b>						
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953						
% sinistres / primes acquises	76,25%	48,37%	44,48%	56,87%	37,12%	43,37%	61,03%	48,92%	46,01%						

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<b>Inventaire 2020</b>															
Règlements cumulés	53 030 946	33 721 462	34 320 877	43 762 785	28 008 090	31 447 049	47 984 676	36 415 046	36 084 125	21 793 434					
Provisions pour sinistres	2 770 067	2 602 396	3 209 785	2 829 272	3 670 861	9 221 512	9 972 469	13 232 485	27 050 762	23 486 675					
<b>Total charges des sinistres</b>	55 801 013	36 323 858	37 530 662	46 592 056	31 678 951	40 668 560	57 957 145	49 647 531	63 134 886	45 280 109					
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000					
% sinistres / primes acquises	75,98%	47,87%	44,68%	56,77%	37,09%	40,66%	60,15%	48,44%	50,90%	35,35%					

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<b>Inventaire 2021</b>															
Règlements cumulés	53 122 932	33 952 076	34 410 638	43 872 883	28 155 627	31 883 766	49 809 353	39 729 296	42 572 532	33 944 865	61 365 299				
Provisions pour sinistres	2 575 356	2 199 923	2 938 220	2 412 752	3 115 584	8 395 795	7 009 441	7 201 200	21 202 849	15 506 755	109 478 597				
<b>Total charges des sinistres</b>	55 698 289	36 152 000	37 348 858	46 285 635	31 271 211	40 279 560	56 818 794	46 930 496	63 775 381	49 451 620	170 843 896				
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576				
% sinistres / primes acquises	75,84%	47,65%	44,46%	56,40%	36,61%	40,27%	58,96%	45,79%	51,41%	38,60%	130,76%				

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<b>Inventaire 2022</b>															
Règlements cumulés	53 162 641	34 029 443	34 596 193	44 135 146	28 420 371	33 860 943	50 921 841	41 076 923	45 555 449	37 676 959	137 750 348	31 893 687			
Provisions pour sinistres	2 511 737	1 717 095	2 420 665	1 601 482	3 013 612	5 079 552	5 005 061	4 442 578	15 135 958	11 763 045	65 910 315	40 960 622			
<b>Total charges des sinistres</b>	55 674 378	35 746 538	37 016 858	45 736 628	31 433 982	38 940 495	55 926 902	45 519 500	60 691 406	49 440 003	203 660 663	72 854 309			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184			
% sinistres / primes acquises	75,80%	47,11%	44,07%	55,73%	36,80%	38,93%	58,04%	44,41%	48,93%	38,59%	155,88%	49,30%			

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<b>Inventaire 2023</b>															
Règlements cumulés	53 222 323	34 133 728	34 927 219	44 239 360	28 552 879	34 357 076	51 316 814	42 026 265	48 674 334	40 031 257	196 452 198	51 630 287	33 876 919		
Provisions pour sinistres	2 317 007	1 426 035	1 929 861	1 459 389	2 780 799	4 046 232	3 939 517	3 252 608	10 998 095	8 214 840	18 851 263	36 571 932	81 322 157		
<b>Total charges des sinistres</b>	55 539 330	35 559 763	36 857 080	45 698 750	31 333 678	38 403 308	55 256 332	45 278 873	59 672 429	48 246 097	215 303 461	88 202 219	115 199 076		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184	157 700 103		
% sinistres / primes acquises	75,62%	46,87%	43,87%	55,68%	36,68%	38,39%	57,34%	44,18%	48,11%	37,66%	164,79%	59,68%	73,05%		

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<b>Inventaire 2024</b>															
Règlements cumulés	53 228 754	34 184 017	34 976 777	44 271 984	28 799 014	34 517 918	52 216 877	42 418 978	49 795 467	41 843 558	203 308 932	64 557 603	71 984 611	34 985 575	
Provisions pour sinistres	2 198 710	1 292 539	1 932 989	1 307 950	2 205 485	3 593 708	2 754 621	2 434 830	8 524 196	4 452 796	8 789 878	20 146 209	37 043 271	37 658 284	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>55 427 463</b>	<b>35 476 555</b>	<b>36 909 767</b>	<b>45 579 934</b>	<b>31 004 499</b>	<b>38 111 626</b>	<b>54 971 498</b>	<b>44 853 808</b>	<b>58 319 663</b>	<b>46 296 354</b>	<b>212 098 810</b>	<b>84 703 812</b>	<b>109 027 882</b>	<b>72 643 860</b>	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184	157 700 103	173 027 482	
% sinistres / primes acquises	75,47%	46,76%	43,94%	55,54%	36,30%	38,10%	57,05%	43,76%	47,02%	36,14%	162,34%	57,32%	69,14%	41,98%	

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
<b>Inventaire 2025</b>															
Règlements cumulés	53 240 032	34 201 474	34 997 560	44 370 568	28 847 754	34 815 497	52 358 229	42 773 887	50 513 669	42 721 634	205 040 374	68 550 004	95 477 067	57 528 382	43 556 096
Provisions pour sinistres	1 974 518	1 078 299	1 757 747	974 861	1 651 657	2 745 353	2 076 819	1 642 130	6 447 221	3 368 718	5 041 677	14 490 075	14 938 823	23 047 978	39 907 334
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>55 214 551</b>	<b>35 279 772</b>	<b>36 755 308</b>	<b>45 345 429</b>	<b>30 499 411</b>	<b>37 560 850</b>	<b>54 435 048</b>	<b>44 416 018</b>	<b>56 960 889</b>	<b>46 090 352</b>	<b>210 082 051</b>	<b>83 040 080</b>	<b>110 415 890</b>	<b>80 576 360</b>	<b>83 463 430</b>
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184	157 700 103	173 027 482	184 212 672
% sinistres / primes acquises	75,18%	46,50%	43,75%	55,25%	35,71%	37,55%	56,49%	43,34%	45,92%	35,98%	160,79%	56,19%	70,02%	46,57%	45,31%

## ANNEXE 11

## Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		134 115,529	134 115,529
Revenu des participations		16 149 788,379	16 149 788,379
Revenu des autres placements		8 051 098,872	8 051 098,872
Autres revenus financiers		675 233,231	675 233,231
<b>Total produits des placements</b>	0,000	25 010 236,011	25 010 236,011
Intérêts		473 750,568	473 750,568
Frais externes		4 752 741,247	4 752 741,247
Autres frais			0,000
<b>Total charges des placements</b>	0,000	5 226 491,815	5 226 491,815

## ANNEXE N°13

### Résultat technique par catégorie d'assurance non vie

LIBELLES	1-AUTO	2-TRANSPORT	3-INCENDIE	4-CONSTRUCTION	5-R.C GENERALE	7-DOMMAGES AUX	8-CREDIT ET CAUT	9-ASSISTANCE	10-PROTECTION JU	11-PERTES PECUNI	12-ASSURANCE DE	14-ACCIDENT DE TI	15-ACCIDENTS COR	16-ACCEPTATION	TOTAL
<b>Primes acquises</b>															
Primes émises	47 133 710,220	16 565 029,525	28 334 542,601	4 420 873,262	6 440 166,726	11 898 857,781	5 535 928,686	12 054 523,030	1 166 475,051	458 604,548	52 329 004,922		1 529 829,045	2 748 555,324	190 616 100,721
Variation des primes non acquises	-446 991,003	-675 228,572	-1 604 821,282	-1 207 310,766	-731 061,258	-944 627,670	131 171,899	-646 305,176	-108 406,749	-6 560,769	-114 132,642	0,000	-49 155,176		-6 403 429,164
<b>Charges de prestations</b>															
Prestations et frais payés	-33 580 195,004	-2 091 465,253	-18 173 726,008	-967 837,351	-1 233 037,497	-1 231 536,185	-3 065 307,334	0,000	-348 253,870	0,000	-39 745 013,778	-212 732,476	-252 950,630	-11 878,701	-100 913 934,088
Charges des provisions pour prestation et diverses	-418 480,676	-214 382,455	16 699 184,607	722 280,622	-472 013,700	-167 659,929	-884 811,076	0,000	-5 270,763	0,000	-537 051,471	99 208,416	4 127,534	-420 884,754	14 404 246,355
<b>Solde de souscription</b>	<b>12 688 043,537</b>	<b>13 583 953,245</b>	<b>25 255 179,917</b>	<b>2 968 005,767</b>	<b>4 004 054,271</b>	<b>9 555 033,997</b>	<b>1 716 982,176</b>	<b>11 408 217,854</b>	<b>704 543,669</b>	<b>452 043,779</b>	<b>11 932 807,031</b>	<b>-113 524,060</b>	<b>1 231 850,773</b>	<b>2 315 791,869</b>	<b>97 702 983,825</b>
<b>Frais d'acquisition</b>	<b>-5 463 999,469</b>	<b>-2 321 655,981</b>	<b>-4 520 030,645</b>	<b>-1 584 363,976</b>	<b>-1 787 543,228</b>	<b>-897 453,154</b>	<b>-739 832,496</b>	<b>-2 220 553,321</b>	<b>-135 962,223</b>	<b>-315,856</b>	<b>-3 762 626,173</b>	<b>0,000</b>	<b>-587 367,708</b>	<b>-149 638,801</b>	<b>-24 171 343,033</b>
Autres charges de gestion nettes	-8 448 348,912	-1 211 465,785	-2 398 020,703	-220 602,434	-1 021 019,355	-637 086,113	-2 143 504,583	-4 261 607,553	-199 008,828	-10 111,929	-6 292 189,585	0,000	-451 254,038	3 749,634	-27 290 470,186
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-13 912 348,380</b>	<b>-3 533 121,767</b>	<b>-6 918 051,349</b>	<b>-1 804 966,411</b>	<b>-2 808 562,583</b>	<b>-1 534 539,268</b>	<b>-2 883 337,079</b>	<b>-6 482 160,875</b>	<b>-334 971,051</b>	<b>-10 427,785</b>	<b>-10 054 815,758</b>	<b>0,000</b>	<b>-1 038 621,746</b>	<b>-145 889,167</b>	<b>-51 461 813,219</b>
<b>Produits nets de placements</b>	<b>7 223 788,054</b>	<b>685 968,984</b>	<b>1 623 784,334</b>	<b>805 997,674</b>	<b>1 064 573,678</b>	<b>613 946,254</b>	<b>660 800,628</b>	<b>190 271,467</b>	<b>80 867,957</b>	<b>4 453,235</b>	<b>638 744,384</b>	<b>160 148,774</b>	<b>75 014,961</b>	<b>119 090,547</b>	<b>13 947 450,930</b>
Participations aux résultats	-247 781,073	-208 267,642	-1 911,414			-183 116,303	-663 507,811				-1 439 223,572			-408 044,467	-3 151 852,282
<b>Solde financier</b>	<b>6 976 006,981</b>	<b>477 701,342</b>	<b>1 621 872,920</b>	<b>805 997,674</b>	<b>1 064 573,678</b>	<b>430 829,951</b>	<b>-2 707,183</b>	<b>190 271,467</b>	<b>80 867,957</b>	<b>4 453,235</b>	<b>-800 479,188</b>	<b>160 148,774</b>	<b>75 014,961</b>	<b>-288 953,920</b>	<b>10 795 598,648</b>
<b>Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les primes acquises</b>	<b>-456 557,276</b>	<b>-11 526 361,244</b>	<b>-24 014 183,067</b>	<b>-2 413 282,384</b>	<b>-3 330 997,719</b>	<b>-9 970 493,705</b>	<b>-3 696 451,708</b>	<b>-3 479 567,933</b>	<b>0,000</b>	<b>-320 653,532</b>	<b>-644 965,746</b>	<b>0,000</b>	<b>-35 520,601</b>	<b>-2 248 702,327</b>	<b>-62 137 737,242</b>
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les prestations payées	71 833,232	566 207,326	17 287 252,404	713 746,890	1 428,000	852 123,145	2 732 824,036				610 907,010		0,000		22 836 322,043
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions pour prestation	-393 482,486	-338 383,179	-15 435 560,270	-563 533,040	164 489,121	-291 819,310	999 947,273	0,000	0,000		24 357,802		0,000	440 861,966	-15 393 122,123
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires	403 295,251	704 460,034	3 771 206,673	94 755,510	542 283,168	853 495,573	1 132 742,486	-414 274,249	0,000	2 812,584	-90 039,373	0,000	-575,936	398 934,960	7 399 096,681
<b>Solde de réassurance et/ou de récession</b>	<b>-374 911,279</b>	<b>-10 594 077,063</b>	<b>-18 391 284,260</b>	<b>-2 168 313,024</b>	<b>-2 622 797,430</b>	<b>-8 556 694,297</b>	<b>1 169 062,087</b>	<b>-3 893 842,182</b>	<b>0,000</b>	<b>-317 840,948</b>	<b>-99 740,307</b>	<b>0,000</b>	<b>-36 096,537</b>	<b>-1 408 905,401</b>	<b>-47 295 440,641</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>5 376 790,859</b>	<b>-65 544,242</b>	<b>1 567 717,229</b>	<b>-199 275,993</b>	<b>-362 732,064</b>	<b>-105 369,617</b>	<b>0,000</b>	<b>1 222 486,264</b>	<b>450 440,574</b>	<b>128 228,280</b>	<b>977 771,777</b>	<b>46 624,714</b>	<b>232 147,451</b>	<b>472 043,381</b>	<b>9 741 328,612</b>
<b>Informations complémentaires</b>															
Provisions pour primes non acquises clôture	16 092 460,426	1 046 298,011	4 006 528,797	8 905 215,625	4 130 716,968	3 579 738,704	159 741,009	2 978 022,784	511 472,873	65 416,657	544 938,406		594 416,747		42 614 967,007
Provisions pour primes non acquises ouverture	15 645 469,423	371 069,439	2 401 707,515	7 697 904,859	3 399 655,710	2 635 111,034	290 912,908	2 331 717,608	403 066,124	58 855,888	430 805,764		545 261,571		36 211 537,843
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	83 278 362,014	9 361 522,251	11 281 735,608	2 591 187,607	11 320 520,630	5 288 416,023	2 422 055,532	0,000	674 130,559		8 423 481,497	0,000	474 785,718	1 872 120,554	136 988 317,992
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	83 675 584,777	8 363 850,325	27 623 565,708	3 297 968,229	10 857 238,744	5 629 598,544	1 266 533,435	0,000	668 042,207		7 659 520,481	0,000	478 913,251	1 451 235,800	150 972 051,501
Autres provisions techniques clôture							-254 511,022				269 714,235		2 184 962,095		2 200 165,308
Autres provisions techniques ouverture							-190 992,510				496 423,778		2 284 170,511		2 589 601,779
<b>A déduire</b>															
Provisions devenues exigibles															

## ANNEXE N°16

## Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	190 616 100,721
Variation des primes non acquises	-6 403 429,164
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-100 913 934,088
Charges des provisions pour prestation et diverses	14 404 246,355
<b>Solde de souscription</b>	<b>97 702 983,825</b>
Frais d'acquisition	-24 171 343,033
Autres charges de gestion nettes	-27 290 470,186
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-51 461 813,219</b>
Produits nets de placements	13 947 450,930
Participations aux résultats	-3 151 852,282
<b>Solde financier</b>	<b>10 795 598,648</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-62 137 737,242
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	22 836 322,043
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestation	-15 393 122,123
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	7 399 096,681
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-47 295 440,641</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>9 741 328,612</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Provisions pour primes non acquises clôture	42 614 967,007
Provisions pour primes non acquises ouverture	36 211 537,843
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	136 988 317,992
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	150 972 051,501
Autres provisions techniques clôture	2 200 165,308
Autres provisions techniques ouverture	2 589 601,779
<b>A déduire</b>	
Provisions devenues exigibles	

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

Libellé de la rubrique	Situation au 01 - janvier 2025 avant affectation du résultat 2024	Affectation du Résultat 2024	Résultat 2025	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre 2025 avant affectation du résultat 2025
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000,000							25 000 000,000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	2 961 925,861	550 000,000					-326 914,373	3 185 011,488
Primes liées au capital social	1 960 000,000							1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473							4 262 417,473
Réserves légale	2 682 815,006							2 682 815,006
Réserves facultative	92 551 631,384	108 392,000						92 660 023,384
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	1 886 356,854	207 814,802						2 094 171,656
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponib	16 234 866,533	3 000 000,000						19 234 866,533
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	7 866 206,802		12 391 689,013					12 391 689,013
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
<b>Situation nette</b>	<b>155 406 219,913</b>	<b>3 866 206,802</b>	<b>12 391 689,013</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-326 914,373</b>	<b>163 470 994,553</b>

---

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2025**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société « ASSURANCES CARTE »*

**I. Rapport d'audit sur les états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 449 986 454 dinars et un résultat net de l'exercice de 12 391 689 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note n° III « faits marquants » annexée aux états financiers concernant :

- Contrôle fiscal :

La société CARTE ASSURANCES a reçu, en Décembre 2025, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2021 à 2024.

L'impact de ce contrôle ne peut pas être estimé de façon fiable à la date du présent rapport.

- Garantie du passif :

Dans le cadre de la convention de garantie de passif conclue entre la société CARTE ASSURANCES et la société UNION CAPITAL, la société CARTE ASSURANCES a procédé, au cours de l'exercice 2025, au versement d'indemnisations pour un montant de 8 651 178 dinars.

En outre, le montant des indemnisations restant à payer, tel qu'estimé et provisionné par la société au 31 décembre 2025, s'élève à 3 544 845 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du

système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 30 Avril 2026**

**P/ CABINET CMC**

**Chérif BEN ZINA**

  


**P/ Consulting and Financial Firm**

**Walid BEN AYED**

  


## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société « ASSURANCES CARTE »*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

#### 1. Conventions d'avances en comptes courants, détaillées ci-après :

Société	Montant	Date début	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Remboursement/ Conversion 2025
COTIF SICAR	70 000	03/03/2025	INDETERMINEE	8%	4 649	70 000
COTIF SICAR	70 000	02/04/2025	INDETERMINEE	8%	4 188	70 000
COTIF SICAR	70 000	30/04/2025	INDETERMINEE	8%	3 759	70 000
COTIF SICAR	100 000	29/05/2025	INDETERMINEE	8%	4 734	100 000
COTIF SICAR	70 000	02/06/2025	INDETERMINEE	8%	3 253	70 000
COTIF SICAR	70 000	31/07/2025	INDETERMINEE	8%	2 347	70 000
COTIF SICAR	70 000	29/08/2025	INDETERMINEE	8%	1 902	70 000
COTIF SICAR	70 000	06/10/2025	INDETERMINEE	8%	1 319	70 000

Société	Montant	Date début	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Remboursement/ Conversion 2025
COTIF SICAR	70 000	29/10/2025	INDETERMINEE	8%	967	70 000
CIIM	100 000	07/03/2025	INDETERMINEE	8%	6 575	-
CIIM	50 000	21/03/2025	INDETERMINEE	8%	3 134	-
CIIM	30 000	15/05/2025	INDETERMINEE	8%	1 519	-
CIIM	100 000	25/08/2025	INDETERMINEE	8%	2 827	-
ITC	1 800 000	06/09/2025	INDETERMINEE	10%	57 699	-
ITC	2 000 000	31/12/2025	INDETERMINEE	10%	548	-
TRANSVET	100 000	31/12/2025	INDETERMINEE	10%	27	-
TRANSVET	225 719	27/10/2025	INDETERMINEE	8%	0	-
TRANSVET	257 614	29/07/2025	INDETERMINEE	8%	0	-
BUSINESS TOWERS	200 000	10/01/2025	INDETERMINEE	8%	13 282	200 000
BUSINESS TOWERS	110 000	13/03/2025	INDETERMINEE	8%	6 558	110 000
BUSINESS TOWERS	390 000	24/03/2025	INDETERMINEE	8%	24 191	-
BUSINESS TOWERS	400 000	08/04/2025	INDETERMINEE	8%	23 496	-
BUSINESS TOWERS	160 000	02/05/2025	INDETERMINEE	8%	8 557	-
BUSINESS TOWERS	50 000	06/05/2025	INDETERMINEE	8%	2 630	-
BUSINESS TOWERS	500 000	06/05/2025	INDETERMINEE	8%	23 890	500 000
BUSINESS TOWERS	500 000	29/05/2025	INDETERMINEE	8%	23 781	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	02/06/2025	INDETERMINEE	8%	116 712	-
BUSINESS TOWERS	50 000	09/06/2025	INDETERMINEE	8%	2 258	-
BUSINESS TOWERS	1 500 000	20/06/2025	INDETERMINEE	8%	64 110	-
BUSINESS TOWERS	150 000	12/08/2025	INDETERMINEE	8%	4 668	-
BUSINESS TOWERS	1 600 000	01/10/2025	INDETERMINEE	8%	32 263	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	19/10/2025	INDETERMINEE	8%	40 548	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	19/12/2025	INDETERMINEE	8%	7 123	-
COFITE-SICAF	460 000	05/02/2025	INDETERMINEE	8%	33 249	100 000
GA REPAIR	500 000	13/10/2025	01/09/2026 et 01/12/2026	9%	9 863	-

2. Convention cadre relative à la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 16 septembre 2024 entre ASSURANCES CARTE et l'UBCI. Dans ce cadre, ASSURANCES CARTE a réalisé, au cours de l'exercice 2025, des opérations de pension livrée détaillées ci-après. Au 31 décembre 2025, le montant des dettes non encore dénouées au titre de ces opérations s'élève à 15 000 316 DT.

Crédit	DATE DEBUT	DATE FIN	TAUX	Intérêt 2025
510 070	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	7 439
302 835	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	4 416
15 330 727	30/06/2025	27/11/2025	7,50%	479 085
3 132 330	30/06/2025	27/11/2025	7,50%	97 885
1 601 505	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	23 355
5 347 300	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	77 981
9 238 377	30/06/2025	08/09/2025	7,50%	134 726
1 037 020	30/06/2025	27/11/2025	7,50%	32 407
10 000 070	17/03/2025	11/09/2025	8,99%	444 509
3 062 348	07/04/2025	29/01/2026	8,91%	203 126
1 937 428	07/04/2025	11/12/2025	8,91%	118 919
9 431 897	11/09/2025	16/09/2025	8,50%	11 135
48 801	11/09/2025	16/09/2025	8,50%	58
519 420	11/09/2025	16/09/2025	8,50%	613
9 849 932	16/09/2025	16/03/2026	8,50%	246 522
150 122	16/09/2025	16/03/2026	8,50%	3 757
9 436 258	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	176 930
4 963 333	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	93 062
536 330	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	10 056
1 338 195	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	25 091
519 900	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	9 748
206 080	16/09/2025	15/12/2025	7,50%	3 864
1 937 914	11/12/2025	31/03/2026	8,49%	9 140

3. Convention de billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ».

Il s'agit d'un billet de trésorerie de 1 000 000 DT émis par la société « SIDHET » pour une durée de 370 jours, à partir du 04 Mai 2025 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5%. Les intérêts afférents à l'exercice 2025 s'élèvent à 63 861 DT.

4. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 3 000 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 22 décembre 2025 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5 %.

5. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 2 500 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 15 décembre 2025 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5 %.
6. Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 5 000 000 DT pour la période allant du 15 avril 2025 au 15 octobre 2025 avec un taux d'intérêt de TMM+1.
7. Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 5 000 000 DT pour la période allant du 24 octobre 2025 au 23 juillet 2026 avec un taux d'intérêt de TMM+1.
8. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « Serenity Capital Finance ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec la société « Serenity Capital Finance » au titre duquel, « Serenity Capital Finance » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 01 juillet 2025 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 6 000 Dinars.
9. Une convention de gestion de fonds à capital-risque a été conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR » (« UCDS »), aux termes de laquelle « ASSURANCES CARTE » confie à « UCDS » la gestion d'une enveloppe, entièrement libérée en une seule tranche, pour un montant de 3 000 000 DT.

Les montants investis dans ce fonds demeurent bloqués pour une durée minimale de cinq ans, à compter du 1er janvier 2026.

La commission de gestion est fixée à 1,5 % l'an, calculée sur le montant du fonds, et ce à compter du mois d'avril 2025.

10. Une convention de sous-traitance entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE », aux termes de laquelle « ASSURANCES CARTE » confie à « CARTE VIE » la gestion des activités de gestion comptable, moyennant une rémunération calculée en fonction du nombre de jours de travail effectivement consacrés.

Les frais facturés au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 125 000 DT.

11. Cession par la société « ASSURANCES CARTE » de 1 883 000 actions détenues dans le capital de la société « NOUVELAIR », au profit de la société « CARTE VIE ».

Cette opération a dégagé une plus-value de cession s'élevant à 16 005 500 DT.

**II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

**1. Conventions d'avances en comptes courants, détaillées ci-après :**

Société	Montant	Date début	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Remboursement 2025
CIIM	100 000	01/10/2024	INDETERMINEE	8%	416	100 000
SIDHET	177 000	17/01/2023	INDETERMINEE	8%	14 203	-
SMART MED	130 000	14/03/2022	INDETERMINEE	8%	10 400	-
SMART MED	380 000	27/04/2022	INDETERMINEE	8%	30 400	-
SMART MED	300 000	23/05/2022	INDETERMINEE	8%	24 000	-
SMART MED	100 000	30/05/2022	INDETERMINEE	8%	8 000	-
BUSINESS TOWERS	190 000	10/12/2024	INDETERMINEE	8%	14 284	190 000

**2. Conventions de billet de trésorerie, détaillées ci-après :**

Société	Montant	Date effet	Durée	Taux intérêt	Intérêt 2025	Paiement / Conversion 2025
Serenity Capital Finance	20 550 000	09/03/2023	730	8%	305 967	20 550 000
EL AMENA TAKAFUL	700 000	13/12/2021	5 ans	8%	56 000	-
BUSINESS TOWERS	2 500 000	14/10/2024	370	10,5%	208 542	2 500 000
BUSINESS TOWERS	1 600 000	01/10/2024	730	10%	121 778	1 600 000
SIDHET	1 000 000	29/04/2024	370	9,5%	32 722	1 000 000
ITC	1 800 000	11/09/2024	360	10%	125 000	1 800 000
SIDHET	1 100 000	01/10/2024	730	8%	89 467	-
COTIF SICAR	2 200 000	01/10/2024	730	8%	178 933	-
COTIF SICAR	1 000 000	02/12/2024	730	10%	101 667	-

COTIF SICAR	500 000	23/12/2024	730	10%	50 833	-
CIIM	4 000 000	01/10/2024	730	10%	406 667	-
CITE	500 000	01/10/2024	730	10%	50 833	-
SIDHET	500 000	31/12/2024	730	10%	50 833	-
IFM	900 000	03/01/2024	730	8%	73 200	-
ITC	2 000 000	31/12/2024	730	10%	203 333	2 000 000
TRANSVET	100 000	01/10/2024	730	10%	10 167	100 000

**3.** Convention cadre relative à la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 16 septembre 2024 entre ASSURANCES CARTE et l'UBCI. Dans ce cadre, ASSURANCES CARTE a réalisé une opération de pension livrée d'un montant de 9 896 300 DT le 18 septembre 2024. Au 31 décembre 2025, la charge constatée au titre de ces opérations s'élève à 187 821 DT.

**4.** Convention de garantie conclue entre l'Union Capital et ASSURANCES CARTE le 07 mai 2024, en vertu de laquelle ASSURANCES CARTE s'est portée garante des indemnités réclamées par le client d'Union Capital (ex-Cofib Capital Finances), suite à la découverte d'éventuelles malversations après la finalisation de l'opération de fusion.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 06 mai 2024.

Dans ce cadre, les paiements effectués au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 8 651 178 DT. Le montant restant à payer au 31 décembre 2025 s'élève à 3 544 845 DT. Ainsi, le coût total supporté par ASSURANCES CARTE au titre de cette convention s'élève à 15 882 776 DT.

**5.** Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 14 412 Dinars.

**6.** Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 14 412 Dinars.

7. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE Vie ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2025 est de 77 940 Dinars.
8. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « 216 CAPITAL VENTURES ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec la société « 216 CAPITAL VENTURES » au titre duquel, « 216 CAPITAL VENTURES » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2023 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2025 est de 13 073 Dinars.
9. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « SIDHET » affiche un solde débiteur de 177 537 Dinars.
10. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 325 268 Dinars.
11. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « UTIQUE GAZ » affiche un solde débiteur de 4 231 Dinars.
12. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « CIIM » affiche un solde débiteur de 497 787 Dinars.
13. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « BUSNISS TOWERS » affiche un solde débiteur de 12 306 584 Dinars.
14. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « SMART MED » affiche un solde débiteur de 910 000 Dinars.
15. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « C.O.F.I.T.E-S.I.C.A.F » affiche un solde débiteur de 361 198 Dinars.
16. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « CITE » affiche un solde débiteur de 360 Dinars.
17. Au 31/12/2025, le compte « Entreprises liées : compte courant « GA REPAIR » affiche un solde débiteur de 500 000 Dinars.

### **III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2025, des rémunérations nettes correspondant aux salaires et autres avantages, pour un montant de 603 650 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 112 500 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2025.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit au titre de l'exercice 2025, une rémunération exceptionnelle, pour un montant de 375 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision du conseil d'administration du 23 Avril 2025.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 30 Avril 2026**

**P/ CABINET CMC**

**Chérif BEN ZINA**



**P/ Consulting and Financial Firm**

**Walid BEN AYED**



## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **UIB ASSURANCES**

**Siège Social :** Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

L'UIB ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Karim DEROUICHE (FINOR).

## BILAN ARRETE AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

ACTIF  Situation arrêtée au 31/12/2025	31-12-2025			31-12-2024
	Brut	Amortiss. et provisions	Net	Net
<b>AC1-Actifs incorporels</b>				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	5.276.391	1.641.548	3.634.843	4.628.370
AC14- Acomptes versés				
	<b>5.276.391</b>	<b>1.641.548</b>	<b>3.634.843</b>	<b>4.628.370</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21-Installations techniques et machines	1.699.667	1.014.346	685.321	964.321
	<b>1.699.667</b>	<b>1.014.346</b>	<b>685.321</b>	<b>964.321</b>
<b>AC3-Placements</b>				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	19.772.659	0	19.772.659	20.092.239
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	20.094.070	0	20.094.070	11.000.120
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	14.000.000	0	14.000.000	9.000.000
	<b>53.866.729</b>	<b>0</b>	<b>53.866.729</b>	<b>40.092.359</b>
<b>AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>	-	-	-	-
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510-Provision pour primes non acquises	0	0	0	1.465
AC520-Provision d'assurance vie	1.370.120	0	1.370.120	1.166.706
AC530-Provision pour sinistres vie	1.067.355	0	1.067.355	244.068
AC560- Autre Provision Technique vie	1.020	0	1.020	0
	<b>2.438.495</b>	<b>0</b>	<b>2.438.495</b>	<b>1.412.239</b>
<b>AC6-Créances</b>				
<b>AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>				
AC611-Primes acquises et non émises	479	-	479	0
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	32.015	-	32.015	12.335
<b>AC62- Créances nées d'opérations de réassurance</b>	1.440.690	0	1.440.690	1.937.013
<b>AC63-Autres créances</b>				
AC631-Personnel	0	0	0	3.667
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	892.680	0	892.680	483.954
AC633-Débiteurs divers	593	0	593	85.945
	<b>2.366.458</b>	<b>0</b>	<b>2.366.458</b>	<b>2.522.914</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3.937.272		3.937.272	9.281.143
AC722-Autres charges à répartir	9.054.615	9.054.615	0	3.018.205
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	538.861		538.861	80.953
AC733-Autres comptes de régularisation	96.221		96.221	54.043
	<b>13.626.969</b>	<b>9.054.615</b>	<b>4.572.354</b>	<b>12.434.344</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>79.274.708</b>	<b>11.710.509</b>	<b>67.564.199</b>	<b>62.054.546</b>

## BILAN ARRETE AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>31-12-2025</b>	<b>31-12-2024</b>
<b>Situation arrêtée au 31/12/2025</b>		
<b>Capitaux propres</b>		
CP1- Capitaux propres	30.000.000	30.000.000
CP4- Autres capitaux propres	5.000.000	0
CP5- Résultat reporté	<10.837.994>	<4.351.794>
Résultat reporté hors modifications comptables	<13.978.577>	<7.492.377>
Effet des modifications comptables	3.140.583	3.140.583
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>24.162.006</b>	<b>25.648.206</b>
CP6- Résultat de l'exercice	<5.504.008>	<6.486.199>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>18.657.998</b>	<b>19.162.006</b>
<b>PA1-Autres passifs financiers</b>		
<b>PA2-Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23-Autres provisions	48.797	42.769
	<b>48.797</b>	<b>42.769</b>
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>		
PA310- Provisions pour primes non acquises	-	3.662
PA320- Provisions assurances vie	40.876.288	38.647.795
PA330- Provision pour sinistres (vie)	2.693.983	694.133
PA340- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	225.631	0
PA360- Autres provisions techniques (vie)	3.260	0
	<b>43.799.162</b>	<b>39.345.590</b>
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	2.438.495	1.412.239
	<b>2.438.495</b>	<b>1.412.239</b>
<b>PA6-Autres dettes</b>		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	379.560	165.154
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	-	0
PA632-Personnel	516.087	320.558
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	304.341	344.149
PA634-Créditeurs divers	686.546	450.050
PA64-Ressources spéciales	-	0
	<b>1.886.533</b>	<b>1.279.911</b>
<b>PA7-Autres passifs</b>		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA710-Report de commissions reçus des réassureurs	-	0
PA711-Estimation de réassurance rétrocession	-	0
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	733.214	812.032
PA72-Ecart de conversion	-	0
	<b>733.214</b>	<b>812.032</b>
<b>Total du passif</b>	<b>48.906.201</b>	<b>42.892.540</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>67.564.199</b>	<b>62.054.546</b>

## Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2025	Opérations brutes au 31-12-2025	Cessionset / ou rétrocessions au 31-12-2025	Opérations nettes au 31-12-2025	Opérations nettes au 31-12-2024
<b>PRV1- Primes</b>				
PRV 11- Primes émises et acceptées	10.422.205	<2.791.815>	7.630.390	38.045.381
	<b>10.422.205</b>	<b>&lt;2.791.815&gt;</b>	<b>7.630.390</b>	<b>38.045.381</b>
<b>PRV2- Produits des placements</b>				
PRV 21- Revenus des placements	2.419.291	0	2.419.291	375.730
PRV 22- Produits des autres placements	0	0	0	0
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	0	0	0	0
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	1.380.394	0	1.380.394	0
	<b>3.799.685</b>	<b>0</b>	<b>3.799.685</b>	<b>375.730</b>
<b>PRV3- Plus values non réalisées sur placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRV4- Autres produits techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHV1- Charges de sinistres</b>				
CHV 11- Montants payés	<2.912.633>	130.645	<2.781.988>	<733.138>
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	<1.999.850>	832.923	<1.166.926>	<459.701>
	<b>&lt;4.912.483&gt;</b>	<b>963.569</b>	<b>&lt;3.948.914&gt;</b>	<b>&lt;1.192.839&gt;</b>
<b>CHV2- Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	<2.228.493>	203.414	<2.025.079>	<37.479.160>
CHV 22- Autres provisions techniques	402	<444>	<43>	1.465
CHV 23- Provision sur contrats en unité de compte	0	0	0	0
	<b>&lt;2.228.091&gt;</b>	<b>202.970</b>	<b>&lt;2.025.122&gt;</b>	<b>&lt;37.477.696&gt;</b>
<b>CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>&lt;225.661&gt;</b>	<b>0</b>	<b>&lt;225.661&gt;</b>	<b>0</b>
<b>CHV4- Frais d'exploitation</b>				
CHV 41- Frais d'acquisition	<4.980.018>	0	<4.980.018>	<2.005.822>
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0	0	0	0
CHV 43- Frais d'administration	<1.329.921>	0	<1.329.921>	<1.075.370>
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs	0	1.119.001	1.119.001	1.465.190
	<b>&lt;6.309.938&gt;</b>	<b>1.119.001</b>	<b>&lt;5.190.938&gt;</b>	<b>&lt;1.616.002&gt;</b>
<b>CHV5- Autres charges techniques</b>	<b>&lt;5.599.612&gt;</b>	<b>0</b>	<b>&lt;5.599.612&gt;</b>	<b>&lt;5.048.263&gt;</b>
<b>CHV9- Charges de placement</b>				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	<175.561>	0	<175.561>	<90.036>
CHV 92- Correction de valeur sur placements	<2.092>	0	<2.092>	0
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	<3.388>	0	<3.388>	0
	<b>&lt;181.040&gt;</b>	<b>0</b>	<b>&lt;181.040&gt;</b>	<b>&lt;90.036&gt;</b>
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>&lt;5.234.936&gt;</b>	<b>&lt;506.276&gt;</b>	<b>&lt;5.741.212&gt;</b>	<b>&lt;7.003.724&gt;</b>

## ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2025	31-12-2025	31-12-2024
<b>RTV- Soustotal (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>&lt;5.741.212&gt;</b>	<b>&lt;7.003.724&gt;</b>
<b>PRNT1- Produits des placements</b>		
PRNT11- Revenus des placements	306.163	662.810
PRNT12- Produits des autres placements	0	0
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	0	0
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	0	993
	<b>306.163</b>	<b>663.803</b>
<b>CHNT1- Charges des placements</b>		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	<8.721>	0
CHNT12- Correction de valeur sur placements	0	0
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	<42>	<1.554>
	<b>&lt;8.763&gt;</b>	<b>&lt;1.554&gt;</b>
<b>PRNT2- Autres produits non techniques</b>	6.179	277
<b>CHNT3- Autres charges non techniques</b>	<35.028>	<56.469>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>&lt;5.472.661&gt;</b>	<b>&lt;6.397.667&gt;</b>
CHNT4- Impôts sur le résultat	<20.847>	<78.032>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>&lt;5.493.508&gt;</b>	<b>&lt;6.475.699&gt;</b>
CHNT5- Pertes Extraordinaires	<10.500>	<10.500>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>&lt;5.504.008&gt;</b>	<b>&lt;6.486.199&gt;</b>
CHNT6- Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>&lt;5.504.008&gt;</b>	<b>&lt;6.486.199&gt;</b>

## Tableau des engagements reçus et donnés au 31/12/2025 (Exprimé en dinars)

	31-12-2025	31-12-2024
HB1 Engagements reçus	0	0
HB2 Engagements donnés	0	0
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2025	31-12-2025	31-12-2024
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements des primes reçues des assurés	10.652.099	39.161.869
Sommes versées pour paiement des sinistres	<2.780.149>	<502.153>
Décaissements de primes pour les cessions	<18.500>	<28.800>
Commissions versées aux intermédiaires	<2.751.403>	<669.516>
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<2.762.328>	<2.549.777>
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	<23.329.219>	<40.114.689>
Encaissements liés à la cession de placements financiers	10.699.974	
Impôts, taxes et versements assimilés	<1.973.848>	<1.644.752>
Produits financiers reçus	1.984.142	1.565.464
Impôts sur les bénéfices payés	<10.500>	
Autres mouvements	<10.794>	<1.853>
<b>Flux de trésorerie affecté à l'exploitation</b>	<b>&lt;10.300.527&gt;</b>	<b>&lt;4.784.208&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<43.303>	<160.696>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>&lt;43.303&gt;</b>	<b>&lt;160.696&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		7.500.000
Encaissements suite à l'émission de titres participatifs	5.000.000	
Dividendes et autres distributions		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentations des ressources spéciales		
Diminutions des ressources spéciales		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>5.000.000</b>	<b>7.500.000</b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	<42>	<548>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>&lt;5.343.871&gt;</b>	<b>2.554.548</b>
<b>Trésorerie de début de l'exercice</b>	<b>9.281.143</b>	<b>6.726.596</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>3.937.272</b>	<b>9.281.143</b>

## 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société UIB Assurances a pour objet toutes opérations d'assurances sur la vie et, d'une façon générale, toutes opérations comportant des engagements dans l'exécution desquels intervient la durée de la vie humaine, ainsi que les opérations de capitalisation.

Elle peut traiter toutes opérations connexes aux assurances sur la vie et de capitalisation dans les limites de la réglementation en vigueur, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Société peut, en outre, pratiquer toutes autres opérations d'assurances, de financement et de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sur la vie ou de capitalisation sont ou seraient autorisées à pratiquer.

L'objet de la Société renferme également la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations en lien avec l'activité d'assurances sur la vie ou connexe de la Société, par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

### - Identité

Raison Sociale : UIB Assurances

Capital Social : 30 000 000 Dinars

Identifiant unique : 1685183L

Siège social : Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

### - Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de l'UIB Assurances est présidé par **Mme ILHEM BOUAZIZ** et se compose comme suit :

Nom /Dénomination sociale	Qualité	Date d'expiration du mandat projeté
Mme ILHEM BOUAZIZ *	Présidente du Conseil d'administration	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
UIB représentée par Mr DUBOIS PHILIPPE JOSEPHE BERNARD	Administrateur	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme MOLKA FAKHFAKH	Administrateur	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme NADIA ZOUARI	Administrateur	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mr. MOHAMED BESSA	Administrateur	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2026 : 3 ans
Mme FTAMA LOUHICHI	Administrateur	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2026 : 3 ans

(\*) L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 05 Décembre 2025 décide de ratifier la nomination en qualité de Présidente du Conseil d'Administration de Madame Ilhem BOUAZIZ, cooptée lors du Conseil d'administration du 15 septembre 2025, en remplacement de M. Kamel NEJI démissionnaire et ce, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

- **Directeur Général** : M. Mondher KHABCHECHE

## 2. LES FAITS MARQUANTS DU SECTEUR DES ASSURANCES

- Mise en place de nouvelles mesures sociales, le 1er janvier 2025 :
  - Création d'un fonds de garantie pour les victimes d'accidents de la circulation.
  - Création d'un fonds d'assurance contre la perte d'emploi pour raisons économiques.
  - Création d'un fonds de protection sociale pour les ouvrières agricoles.
- Signature d'un accord de coopération entre le CGA et le Registre National des Entreprises (RNE) le 21 mars 2025 pour l'échange de données et le renforcement du contrôle en matière de blanchiment et de financement du terrorisme.
- Publication de lignes directrices le 14 mai 2025 relatives à la méthodologie d'évaluation des risques de BA/FT au sein des sociétés d'assurance et de réassurance.
- Publication du règlement n°02/2025 le 2 juin 2025 sur la création d'une plateforme de collecte automatique des données transmises au CGA.
- Publication d'un avenant au règlement CGA n°01/2021 le 2 juin 2025 relatif aux obligations de reporting et aux éléments constitutifs du rapport annuel des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.
- Publication du règlement n°03/2025 le 13 juin 2025 sur l'encadrement des conventions d'externalisation des activités liées aux contrats d'assurance.
- Mise à jour du décret n°02/2019 le 27 juin 2025 sur les mesures de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Signature d'une convention de coopération entre le Conseil du Marché Financier et le CGA le 22 juillet 2025.
- Publication de lignes directrices conjointes CGA–Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme le 24 juillet 2025 sur la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs.
- Signature d'une convention de coopération et d'échange d'informations entre la BCT et le CGA le 24 juillet 2025.
- Publication de lignes directrices le 19 août 2025 relatives à l'identification et à la vérification de l'identité dans le secteur des assurances.
- Signature d'un protocole d'accord entre le CGA et le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOPT) le 11 septembre 2025 pour renforcer la coopération institutionnelle.
- Signature d'un accord de coopération entre le CGA et le Centre Technique de Formation en Assurance le 24 septembre 2025.
- Lancement officiel de l'application mobile E-Constat FTUSA le 1er novembre 2025 permettant la déclaration numérique des accidents de la route.
- Élection de M. Mondher KHABCHECHE, directeur général de UIB Assurances, à la présidence de la Fédération tunisienne des sociétés d'assurances (FTUSA) jusqu'au 14 avril 2026.

## 3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du Système Comptable des Entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définies par le décret 96-2459, portant approbation du Cadre Conceptuel et plus particulièrement par les Normes Comptables Sectorielles relatives aux Entreprises d'Assurances et de Réassurances (NCT 26, 27, 28, 29, 30 & 31).

### 3.1 Actifs incorporels

Les actifs Incorporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus par les Normes Comptables N°6, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

Conformément à la norme comptable tunisienne NCT°11, ce poste a subi un changement d'estimation comptable en 2022.

Le taux d'amortissements a été estimé à 10% à partir de 2022 au lieu de 20% au cours de 2021. La durée d'amortissement des logiciels a été prolongée afin de mieux respecter le plan attendu de consommation des avantages économiques qui seront procurés par ces immobilisations.

Le taux d'amortissement du logiciel de production a été révisé à partir de 2025 afin de mieux refléter la consommation attendue des avantages économiques futurs. Ainsi, la durée d'amortissement est désormais fixée à cinq ans au lieu de dix ans, appliquée sur la période restante.

### **3.2 Actifs corporels d'exploitation**

Les actifs corporels d'exploitation qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus par les Normes Comptables N°5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de chaque immobilisation.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Ordinateurs et accessoires : 20%
- Imprimantes et scanners : 20%
- Matériel de transport : 20%
- Serveurs et composantes des serveurs : 20%
- Réseaux – Téléphones : 10%
- Aménagement siège social : 10%

### **3.3 Placements**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme comptable NCT 31.

Les revenus de placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

#### **3.3.1 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes**

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

#### **3.3.2 Titres à revenus variables**

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage.

Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés.

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

### **3.4 Frais préliminaires :**

Conformément à la possibilité offerte par les normes comptables (plus précisément la NCT°10), les frais engagés avant la date de démarrage de l'activité ont été enregistrés en frais préliminaires. Ils correspondent à l'ensemble des charges engagées au moment de la création de l'entité, dans le cadre du lancement de son activité. Cette option est activable lorsque l'entité affiche une rentabilité globale attendue au cours des exercices ultérieurs.

Ces frais préliminaires font l'objet d'un report sur les exercices suivants ; les charges ainsi reportées seront résorbées sur une durée maximale de 3 ans à partir de la date d'entrée effective en exploitation mais sans dépasser 5 ans à partir de l'exercice d'engagement de chaque charge.

### **3.5 Primes émises et acceptées :**

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

### **3.6 Provisions techniques :**

#### **▪ Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour frais de gestion :**

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

### **3.7 Les opérations de réassurance & d'acceptation :**

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

### **3.8 Ventilation des frais généraux par destination :**

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clés de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présente comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie.

Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

## 4 ACTIVITE DE LA COMPAGNIE AU 31/12/2025

- **Production & Structure du portefeuille (Voir PRV1Primes) :**

Au 31 décembre 2025, la Compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de 10 423 381 DT contre 39 019 890 DT au 31 décembre 2024.

- **Sinistres :**

Au 31 décembre 2025, les sinistres réglés, en brut de réassurance et y compris les frais de gestion, totalisent 2 912 633 DT, contre 742 774 DT au 31 décembre 2024. Quant aux provisions pour sinistres vie, elles s'élèvent en brut de réassurance à 2 693 983 DT, contre 694 133 DT l'année précédente.

- **Placements :**

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des placements nets de la Compagnie s'élève à 53 866 729 DT, contre 40 092 359 DT au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, le revenu net total des placements de la Compagnie, y compris les frais de gestion, atteint 3 916 045 DT, contre 947 943 DT au 31 décembre 2024.

- **Réassurance & Acceptation :**

Au 31 décembre 2025, le solde de réassurance s'est établi à -506 276 DT (solde en faveur des réassureurs), contre +1 905 375 DT au 31 décembre 2024. (solde en faveur de notre Compagnie).

## 5 ANALYSE DES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

### 5.1 Actifs

#### AC1 : Les actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 décembre 2025 une valeur comptable nette de 3 634 843 DT contre 4 628 370 DT au 31 décembre 2024. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2025			Amortissements cumulés au 31/12/2025			VCN	
	Valeur brute 31/12/2024	Acquisitions de la période	Valeur brute 31/12/2025	Amort Cumulé au 31/12/2024	Dotations de la période	Amort Cumulé au 31/12/2025	VCN au 31/12/2025	VCN au 31/12/2024
Logiciels	5.231.169	-	5.231.169	602.800	1.038.749	1.641.548	3.589.621	4.628.370
Site web	-	45.222	45.222	-	-	-	45.222	-
<b>Total</b>	<b>5.231.169</b>	<b>45.222</b>	<b>5.276.391</b>	<b>602.800</b>	<b>1.038.749</b>	<b>1.641.548</b>	<b>3.634.843</b>	<b>4.628.370</b>

#### AC2 : Les actifs corporels d'exploitation

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2025 à 685 321 DT contre 964 321 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2025			Amortissements cumulés au 31/12/2025			VCN	
	Valeur brute 31/12/2024	Acquisitions de la période	Valeur brute 31/12/2025	Amort Cumulé au 31/12/2024	Dotations de la période	Amort Cumulé au 31/12/2025	VCN au 31/12/2025	VCN au 31/12/2024
Ordinateurs et accessoires	135.482	8.740	144.222	92.831	27.343	120.174	24.048	42.652
Imprimantes et scanners	11.734	-	11.734	6.500	1.741	8.241	3.493	5.234
Matériel de transport	395.580	-	395.580	142.164	79.116	221.280	174.300	253.416
Serveurs et composantes des serveurs	658.114	-	658.114	343.845	131.623	475.468	182.646	314.268
Réseaux – Téléphones	35.958	6.292	42.250	12.863	4.159	17.023	25.227	23.094
Matériel de bureau et informatique	82.153	-	82.153	39.101	17.383	56.484	25.669	43.053
Aménagement siège social	361.904	-	361.904	79.299	36.190	115.489	246.415	282.605
Autres immobilisations Corporels	-	3.710	3.710	-	186	186	3.524	-
<b>Total</b>	<b>1.680.925</b>	<b>18.742</b>	<b>1.699.667</b>	<b>716.604</b>	<b>297.742</b>	<b>1.014.346</b>	<b>685.321</b>	<b>964.321</b>

### AC3 : Placements

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 53 866 729 DT contre 40 092 359 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31-12-2025	Valeur brute au 31-12-2024
Parts d'OPVCM et part dans FCP	19.772.659	20.092.239
Obligations et autres titres à revenus fixe	20.094.070	11.000.120
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	14.000.000	9.000.000
<b>Total placements</b>	<b>53.866.729</b>	<b>40.092.359</b>

### AC5 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 2 438 495 DT contre 1 412 239 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024
Provisions d'assurance Vie	1.370.120	1.166.706
Provisions pour Sinistre Vie	1.067.355	244.068
Provisions pour Primes non acquises	0	1.465
Autres provisions techniques	1.020	0
<b>Total</b>	<b>2.438.495</b>	<b>1.412.239</b>

### AC6 : Créances

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 2 366 458 contre 2 522 914 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	
Créances nées d'opération de réassurance	1.440.690	1.937.013	(A)
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	892.680	483.954	(B)
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	32.015	12.335	
Personnel	0	3.667	
Primes acquises et non émises	479	-	
Débiteurs divers	593	85.945	
<b>Total</b>	<b>2.366.458</b>	<b>2.522.914</b>	

(A) Il s'agit de soldes des comptes courants réassureurs.

(B) Il s'agit notamment du report d'impôt sur les Sociétés pour 892 674 DT.

## AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 4 572 354 DT contre 12 434 344 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3.937.272	9.281.143	(A)
Autres charges à répartir	9.054.615	9.054.615	(B)
Intérêts et loyers acquis et non échus	538.861	80.953	(C)
Autres comptes de régularisation	96.221	54.043	(D)
<b>Total Brut</b>	<b>13.626.969</b>	<b>18.470.755</b>	
Résorptions des charges à répartir	<9.054.615>	<6.036.410>	
<b>Total Net</b>	<b>4.572.354</b>	<b>12.434.344</b>	

(A) Il s'agit des avoirs en banques.

(B) Le poste Autres charges à répartir enregistre les frais préliminaires liées aux frais de constitution et de mise en place des outils nécessaires pour le lancement de l'activité de l'UIB Assurances, conformément à la norme comptable tunisienne NCT°10 (« Norme comptable relative aux charges reportées »)

Il s'agit de l'ensemble des charges imputables à la création de l'entité et à la mise en place des outils (depuis 2020 et jusqu'au 30/11/2023).

Le tableau ci-dessous retrace la décomposition des charges affectées aux frais préliminaires :

Libellé	2020	2021	2022	2023	Total
Services extérieurs	10 508	242 241	379 791	112 022	744 562
Autres services extérieurs	80 364	373 986	160 519	220 499	835 368
Charges de personnel	278 642	1 988 804	2 514 557	2 092 709	6 874 712
Impôts et taxes rattachés aux charges de personnel	7 243	49 531	63 037	52 587	172 398
Dotations aux amortissements serveurs, matériels informatiques	2 041	107 223	146 860	157 538	413 662
Frais de constitution de la société (2020)	13 914				13 914
<b>Total</b>	<b>392 712</b>	<b>2 761 784</b>	<b>3 264 764</b>	<b>2 635 355</b>	<b>9 054 615</b>

(C) Il s'agit des intérêts courus sur les placements arrêtés au 31/12/2025 (Intérêts des emprunts & des BTA)

(D) Le solde des autres comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2025 à 96 221 dinars contre 54 043 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024
Autres charges constatées d'avance	71.019	53.690
Différences/prix de remboursement à percevoir / BTA	25.202	353
<b>Total</b>	<b>96.221</b>	<b>54.043</b>

## 5.2 Capitaux propres et passifs

### CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Le capital social est fixé à 30 000 000 TND divisé en 300 000 actions nominatives de 100 TND chacune entièrement souscrites et totalement libérées. Il est réparti entre les actionnaires comme suit :

Noms / prénoms	Nombre d'actions à souscrire	Montant souscrit et totalement libéré en dinars
UIB	299 994	29 999 400
Mme Ilhem Bouaziz	1	100
Mr Dubois Philippe Josephe Bernard	1	100
Mme Moufida Hamza	1	100
Mme Molka Fakhfakh	1	100
Mme Nadia Zouari	1	100
Mme Fatma Laouhichi	1	100
<b>Total</b>	<b>300 000</b>	<b>30 000 000</b>

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31/12/2025 comme suit :

Libellé	Capitaux propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres avant affectation résultat</b>	<b>30.000.000</b>		<b>&lt;4.351.794&gt;</b>		<b>25.648.206</b>
Affectation AGO du 28/03/2025			<6.486.199>		<6.486.199>
Emission de titres participatifs		5.000.000			<b>5.000.000</b>
Résultat au 31 décembre 2025				<5.504.008>	<5.504.008>
<b>Solde 31/12/2025</b>	<b>30.000.000</b>	<b>5.000.000</b>	<b>&lt;10.837.994&gt;</b>	<b>&lt;5.504.008&gt;</b>	<b>18.657.998</b>

Le total des capitaux propres avant affectation s'élève au 31/12/2025 à 18 657 998 DT.

### PA2 : Provisions pour autres risques et charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 48 797 DT.

Il est à noter que la société a reçu courant 2024 une notification suite à une mission de vérification CNSS portant sur les exercices 2021-2022-2023.

En couverture des risques éventuels et sur la base de cette notification, la société a constaté dans ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 les provisions jugées nécessaires.

### PA3 : Provisions techniques brutes

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 43 799 162 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024
Provisions d'assurance Vie	40.876.288	38.647.795
Provisions pour Sinistre Vie	2.693.983	694.133
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	225.631	0
Provisions pour Primes non acquises	0	3.662
Autres provisions techniques	3.260	0
<b>Total</b>	<b>43.799.162</b>	<b>39.345.590</b>

#### PA5 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 2 438 495 DT contre 1 412 239 DT au 31 décembre 2024.

#### PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2025 à 1 886 533 DT contre 1 279 911 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	379.560	165.154	(A)
Personnel	516.087	320.558	(B)
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	304.341	344.149	(C)
Créditeurs divers	686.546	450.050	(D)
<b>Total</b>	<b>1.886.533</b>	<b>1.279.911</b>	

(A): Le solde de cette rubrique correspond essentiellement aux commissions dues du mois de décembre 2025.

(B): Le solde de cette rubrique correspond essentiellement aux charges de personnel de l'exercice 2025, liées aux congés à payer, aux primes à verser et aux indemnités de départ à la retraite.

(C): le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024
Etat, impôts et taxes	154.024	211.886
Etat, organismes de sécurité sociale	150.317	132.263
<b>Total Brut</b>	<b>304.341</b>	<b>344.149</b>

(D): Les dettes envers les créditeurs divers se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024
Charge à payer	369.441	408.565
Divers fournisseurs	317.104	41.485
<b>Total</b>	<b>686.546</b>	<b>450.050</b>

#### PA7 : Les autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 733 214 DT, contre 812 032 DT au 31 décembre 2024, et correspond aux intérêts perçus d'avances.

### 5.3 Notes sur l'Etat de Résultat

#### PRV1 Primes

Les primes émises et acceptées nettes des cessions de réassurance s'élèvent à 7 630 390 DT au 31 décembre 2025 contre 38 045 381 DT au 31 décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	Variation
Primes émises nettes d'annulations	10.423.381	39.019.890	<28.596.509>
Variation des primes à annuler	<1.177>		<1.177>
Variation de la Provision pour primes non acquises	-	<3.662>	3.662
<b>Primes émises nettes</b>	<b>10.422.205</b>	<b>39.016.228</b>	<b>&lt;28.594.023&gt;</b>
Primes cédées	<2.791.815>	<970.847>	<1.820.968>
<b>Total net</b>	<b>7.630.390</b>	<b>38.045.381</b>	<b>&lt;30.414.991&gt;</b>

#### PRV2 Produits des placements

Les produits des placements alloués à l'activité technique s'élèvent 3 799 685 DT au 31 décembre 2025 contre 375 730 DT au 31 décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	Variation
Intérêts des titres émis par l'Etat	890.508	46.297	844.211
Intérêts de l'Emprunt obligataire	219.787	12.477	207.310
Intérêts de certificats de dépôts	830.591	9.124	821.467
Intérêts de comptes bancaires	451.464	245.730	205.734
Commission sur prise ferme (Emprunt NAT 4T 2024)	-	61.750	<61.750>
Différences/prix de remboursement à percevoir BTA	26.941	352	26.589
<b>PRV 21- Revenus des placements</b>	<b>2.419.291</b>	<b>375.730</b>	<b>2.043.561</b>
Profits provenant de la réalisation des placements	1.380.394	-	1.380.394
<b>PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements</b>	<b>1.380.394</b>	<b>-</b>	<b>1.380.394</b>
<b>Total des Produits des placements -PRV2--</b>	<b>3.799.685</b>	<b>375.730</b>	<b>3.423.955</b>

### CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 3 948 914 DT au 31 décembre 2025 contre 1 192 839 DT au 31 décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	Variation
Sinistres payés (y compris Frais de gestion des sinistres)	2.912.633	742.774	2.169.859
Variation de la Provision pour sinistres à payer	1.999.850	694.133	1.305.717
<b>Charges de sinistres brutes</b>	<b>4.912.483</b>	<b>1.436.907</b>	<b>3.475.576</b>
Charge de Sinistres à la charge des réassureurs	<963.569>	<244.068>	<719.501>
<b>Charges de sinistres nets</b>	<b>3.948.914</b>	<b>1.192.839</b>	<b>2.756.075</b>

### CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève à 2 025 122 DT au 31 décembre 2025 contre 37 477 696 DT au 31 décembre 2024, détaillée comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	Variation
Provisions d'assurance vie	2.228.493	38.644.660	<36.416.167>
Autres provisions techniques	<402>	-	<402>
<b>Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie</b>	<b>2.228.091</b>	<b>38.644.660</b>	<b>&lt;36.416.569&gt;</b>
Part des réassureurs dans les provisions techniques	<202.970>	<1.166.964>	963.994
<b>Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie</b>	<b>2.025.122</b>	<b>37.477.696</b>	<b>&lt;35.452.574&gt;</b>

### CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation nettes totalisent 5 190 938 DT au 31 décembre 2025 contre 1 616 002 DT au 31 décembre 2024.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats, nets de commissions reçues des réassureurs.

### CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 5 599 612 DT au 31 décembre 2025 contre 5 048 263 DT au 31 décembre 2024 et correspondent essentiellement à la dotation pour résorption des frais préliminaires.

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme NCT 30.

### CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 181 040 DT au 31 décembre 2025 contre 90 036 DT au 31 décembre 2024.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

### **PRNT1 Produits des placements**

Les produits des placements non alloués à l'activité technique totalisent 306 163 DT au 31 décembre 2025 contre 663 803 DT au 31 décembre 2024.

### **CHNT3 Autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques totalisant 35 028 DT au 31 décembre 2025 contre 56 469 DT au 31 décembre 2024.

## **5.4 Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie**

La trésorerie de fin d'exercice s'élève à 3 937 272 DT.

### **(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation**

Ces flux totalisent - 10 300 527 DT. Ils proviennent essentiellement des rubriques suivantes :

- Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers s'élèvent à <23 329 219>DT
- Encaissements liés à la cession de placements financiers s'élèvent à 10 699 974 DT
- Encaissements des primes reçues des assurés s'élèvent à 10 652 099 DT
- Produits financiers reçus s'élèvent à 1 984 142 DT
- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à <2 762 328>DT
- Impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à <1 973 848> DT
- Commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à <2 751 403> DT
- Sommes versées pour paiement des sinistres s'élèvent à <2 780 149> DT
- Décaissements de primes pour les cessions s'élèvent à <18 500> DT
- Impôts sur les bénéfices & contributions s'élèvent à <10 500> DT
- Les autres mouvements s'élèvent à < 10 794> DT

### **(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à <43 303> DT.

### **(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Les encaissements provenant de l'opération d'émission des titres participatifs pour 5 000 000 DT.

## 5.5 Notes sur le décompte fiscal

I.

<b>TABLEAU FISCAL DE L'EXERCICE 2025</b>	
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables (avant IS,CSS et taxe conjoncturelle)</b>	<b>&lt;5.472.661&gt;</b>
<b>1- REINTEGRATIONS</b>	<b>6.168</b>
- Dons et subventions excédentaires	-
- Interêts et pénalités de retard	-
- Taxes sur les voyages	-
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	-
- Provisions pour risques et charges	6.028
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles	140
- Impôts directs supportés aux lieux et plaxe d'autrui	-
<b>2- DEDUCTIONS</b>	<b>-</b>
- Reprise sur des provisions antérieurement réintégréés	-
<b>RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS</b>	<b>&lt;5.466.493&gt;</b>
- Déductions des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal	
* Provisions pour créances douteuses	-
* Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	-
* Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques	-
<b>RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES PROVISIONS ET AVANT DEDUCTION DES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS</b>	<b>&lt;5.466.493&gt;</b>
<b>3- DEDUCTIONS DES AMORTISSEMENTS DIFFERES ET DES DIFICITS REPORTEES</b>	<b>0</b>
- Réintégration des amortissements de l'exercice	4.354.696
- Déduction des déficits reportés	
- Déduction des amortissements de l'exercice (*)	<4.354.696>
- Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires (*)	
<b>RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES DES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS</b>	<b>&lt;5.466.493&gt;</b>
<b>4- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES</b>	<b>-</b>
- Dividendes et assimilés	-
- Plus value de cession des actions cotées	-
<b>RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS</b>	<b>&lt;5.466.493&gt;</b>
- Déduction pour reinvestissement	-
<b>RESULTAT IMPOSABLE</b>	<b>&lt;5.466.493&gt;</b>

(\*) Les amortissements différés non encore imputables au 31 décembre 2025 s'élèvent à 11 296 847 DT et se détaillent comme suit :

Amortissements différés 2021:	11.221
Amortissements différés 2022:	27.476
Amortissements différés 2023:	3.132.499
Amortissements différés 2024:	3.770.955
Amortissements différés 2025:	4.354.696
	<b>11.296.847</b>

## **6. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 05 Décembre 2025, une convention d'émissions de titres participatifs avec UIB.

Le montant de la charge de rémunération des titres participatifs constaté au titre de l'exercice 2025 s'élève à 8 721 DT.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 15 Septembre 2025, des contrats

IFC avec la société Internationale de recouvrement de créances « IRC » ainsi que la société Internationale « SICAR ».

Le montant des primes constaté au titre de l'exercice 2025 s'élève respectivement à 69 006 DT et 81 786 DT.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 15 Septembre 2025, une convention

de prestations de services avec l'UIB-DDP.

Les prestations ont été estimées par la banque à un montant de 45 291 DT en TTC au titre de l'exercice 2025.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 18 Novembre 2024, des contrats IFC avec UIB et UIB Finance.

Le montant des primes constaté au titre de l'exercice 2025 s'élève respectivement à 754 272 DT et 19 866 DT.

- L'UIB Assurances a constaté au titre de l'exercice 2025 une charge correspondant aux commissions de placement pour un montant de 3 115 DT et revenant à l'UIB Finance.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 avril 2021, un contrat de sous location avec l'UIB Assurances moyennant un loyer annuel de 92 675 DT en TTC avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global. Les travaux d'aménagement du siège loué ont été finalisés fin septembre 2022.

Le montant de la charge de loyers constaté au titre de l'exercice 2025 s'élève à 108 689 DT.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 19 novembre 2021, une convention d'infogérance avec la banque UIB portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurances par la banque UIB.

Les prestations d'infogérance ont été estimées par la banque à un montant de 186 273 DT en TTC au titre de l'exercice 2025.

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 avril 2021, un contrat avec la banque UIB portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par l'UIB Assurances.

En contrepartie des services rendus, l'UIB Assurances a comptabilisé la charge pour un total de 1190 DT.

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en 26 octobre 2023 entre l'UIB assurances et l'UIB. La commission revenant à l'UIB en contre partie des contrats d'assurances conclu en 2025 s'élève à 3 272 059 DT.

## **7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 mars 2026, par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## 8. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX FACTEURS ESG ET AU MACF

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier (CMF) datés du 25/12/2025 et du 13/02/2026 et dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, UIB Assurances présente les informations relatives à sa démarche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Compte tenu de sa création récente, UIB Assurances s'inscrit dans la phase transitoire prévue par le régulateur pour l'exercice 2025.

### A. MODE DE GOUVERNANCE

UIB Assurances a entrepris d'intégrer les enjeux ESG dans sa structure de gouvernance dès 2026 :

- **Responsabilités** : La Direction Générale est mandatée pour :
  - (i) Définir la gouvernance locale (Comité RSE, Responsable RSE).
  - (ii) Rédiger la Charte RSE incluant la vision de la direction conformément aux principes de bonne gouvernance encouragée par le CMF.

### B. STRATEGIE ESG

Au 31 décembre 2025, UIB Assurances ne dispose pas encore d'une politique RSE formalisée ni d'actions opérationnelles déjà engagées.

- **Responsabilités** : La Direction Générale est mandatée en 2026 pour :
  - (i) Piloter le déploiement de la stratégie RSE de UIB Assurances et mettre en œuvre la politique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE).
  - (ii) Garantir la parfaite convergence de cette politique RSE avec les orientations stratégiques et les standards du Groupe UIB / Société Générale.
  - (iii) Se faire accompagner éventuellement par un cabinet spécialisé pour la mise en place de la stratégie RSE.

#### Orientations Stratégiques RSE 2026 : Engagements de UIB Assurances

À l'horizon 2026, **UIB Assurances** réaffirme sa mission d'assureur responsable à travers cinq objectifs structurants.

- **Objectif 1: Réduction de l'empreinte environnementale opérationnelle**  
Consciente de l'urgence climatique, UIB Assurances s'engage à optimiser sa performance écologique interne. Cet engagement se traduit par une gestion rigoureuse de ses ressources et une réduction proactive de l'empreinte environnementale liée à l'ensemble de ses processus de fonctionnement ainsi que ses actifs.
- **Objectif 2: Maîtrise de l'impact social et environnemental des activités**  
UIB Assurances veille au respect des normes nationales et internationales dans la conduite de ses affaires. La société prévoit la possibilité d'intégrer un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) afin d'évaluer l'impact de ses activités sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, tout en déployant des outils de mesure et de suivi précis.
- **Objectif 3 : Valorisation du capital humain et épanouissement professionnel**  
UIB Assurances s'engage à garantir un cadre de travail inclusif et protecteur, assurant le plein respect des obligations légales et conventionnelles en matière de droits sociaux et de congés payés. La société ambitionne de devenir un employeur de référence en soutenant le bien-être de ses équipes et en favorisant un équilibre harmonieux entre vie privée et responsabilités professionnelles.
- **Objectif 4 : Protection et satisfaction des clients**  
La confiance des assurés est au cœur du modèle de UIB Assurances. L'entreprise s'engage à délivrer des produits d'assurances vie fiables, accessibles et innovants. Dans cette optique, elle s'inscrit dans une démarche d'adhésion aux standards de la SMART Campaign et aux principes fondamentaux de protection du client.
- **Objectif 5 : Contribution au développement des communautés locales**  
Au-delà de son rôle de prestataire financier, UIB Assurances agit comme un partenaire du développement local. En cultivant des relations de proximité avec les acteurs communautaires et les

entreprises locales, la société s'engage à renforcer les capacités territoriales et à améliorer durablement la qualité de vie des populations.

- **Incidence financière** : À ce stade, l'absence de politique RSE n'a pas d'incidence significative sur les hypothèses comptables ou la valorisation des actifs. Toutefois, la stratégie 2026 prévoit l'intégration de critères extra-financiers dans la gestion des placements.

### C. GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITES

L'analyse de la matérialité financière, bien que préliminaire, identifie les éléments suivants :

- **Risques de transition et MACF** : UIB Assurances en tant que compagnie d'assurance vie, l'exposition directe au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) est jugée **nulle**. L'exposition indirecte via le portefeuille d'investissement est en cours d'évaluation et sera encadrée par la future politique d'investissement responsable.
- **Risques de conformité** : Le principal risque identifié est le décalage temporaire avec les exigences croissantes du CMF. Ce risque est mitigé par le projet de déploiement de la stratégie RSE en 2026.
- **Opportunités** : L'adossement au Groupe UIB/Société Générale offre l'opportunité de déployer rapidement des solutions d'assurance emprunteur "vertes" ou inclusives dès la finalisation du cadre stratégique.

### D. INDICATEURS ET DEMARCHE DE PROGRES

- **Absence d'indicateurs qualitatifs** : UIB Assurances ne dispose pas d'indicateurs quantitatifs (empreinte carbone, parité, scores ESG) pour l'exercice clos au 31 décembre 2025. Cette absence est justifiée par le niveau de maturité des systèmes d'information en phase de démarrage.
- **Feuille de route** : L'année 2026 marquera le début de la collecte des données et de la production d'indicateurs clés de performance (KPI) alignés sur les standards IFRS S1 et S2.
- **Calendrier de mise en place** :
  - **S1 2026** : Diagnostic de matérialité et définition de la feuille de route RSE.
  - **S2 2026** : Mise en place des outils de reporting et alignement avec les processus du Groupe UIB/Société Générale.

**Justification de l'information qualitative** : Conformément aux dispositions de la phase transitoire, UIB Assurances privilégie une information qualitative décrivant sa trajectoire de mise en conformité, faute de données historiques fiables au 31 décembre 2025.

**ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2025**

## ANNEXE 8- Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs

Annexe n° 8 : Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs AU 31/12/2025  
(Exprimé en dinars)

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:	
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture			
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov		
<b>1. Actifs incorporels</b>														
1.1 Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	5.231.169	45.222	0	5.276.391	602.800	0	1.038.749	0	0	0	0	1.641.548	0	3.634.843
1.3 Fonds de commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.4 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total 1 :</b>	<b>5.231.169</b>	<b>45.222</b>	<b>0</b>	<b>5.276.391</b>	<b>602.800</b>	<b>0</b>	<b>1.038.749</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.641.548</b>	<b>0</b>	<b>3.634.843</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>														
2.1 Installations techniques et machines	1.680.925	18.742	0	1.699.667	716.604	0	297.742	0	0	0	0	1.014.346	0	685.321
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.3 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total 2 :</b>	<b>1.680.925</b>	<b>18.742</b>	<b>0</b>	<b>1.699.667</b>	<b>716.604</b>	<b>0</b>	<b>297.742</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.014.346</b>	<b>0</b>	<b>685.321</b>
<b>3. Placements</b>														
<b>3.4 Autres placements financiers</b>	<b>40.092.359</b>	<b>42.866.609</b>	<b>29.092.239</b>	<b>53.866.729</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53.866.729</b>
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	20.092.239	19.772.659	20.092.239	19.772.659	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19.772.659
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	11.000.120	9.093.950	-	20.094.070	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20.094.070
3.4.3 Prêts hypothécaire	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.4 Autres prêts	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	9.000.000	14.000.000	9.000.000	14.000.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14.000.000
3.4.6 Autres	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>3.5 Créances pour espèces déposées</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3.6 Placements des contrats en UC</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total 3 :</b>	<b>40.092.359</b>	<b>42.866.609</b>	<b>29.092.239</b>	<b>53.866.729</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53.866.729</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>47.004.453</b>	<b>42.930.572</b>	<b>29.092.239</b>	<b>60.842.786</b>	<b>1.319.403</b>	<b>0</b>	<b>1.336.491</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2.655.894</b>	<b>0</b>	<b>58.186.892</b>

**Annexe 9- État récapitulatif des placements au 31/12/2025  
(Exprimé en dinars)**

Désignation:	Valeur brute	Valeur nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0	0
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	19.772.659	19.772.659	19.776.288	3.629
Autres parts d'OPCVM	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	20.094.070	20.094.070	20.094.070	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0
Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0
Autres dépôts	14.000.000	14.000.000	14.000.000	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	0	0	0	0
<b>TOTAL:</b>	<b>53.866.729</b>	<b>53.866.729</b>	<b>53.870.358</b>	<b>3.629</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	53.866.729	53.866.729		
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	3.957.388	3.957.388		

## Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2025

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers	0	0	0	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	0	4.105.848	4.105.848	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+P RV23+PRV24
Revenus des autres placements	0	0	0	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)	0	0		
<b>Total produits des placements</b>	<b>0</b>	<b>4.105.848</b>	<b>4.105.848</b>	
Intérêts	0	8.721	8.721	CHNT11+CHV91
Frais externes	0	181.082	181.082	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+ CHV92+CHV93
Autres frais	0	0		
<b>Total charges des placements</b>	<b>0</b>	<b>189.803</b>	<b>189.803</b>	

**Annexe n° 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance vie**

LIBELLES	TOTAL
Primes	10.422.205
Charges de prestations	<4.912.483>
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	<2.228.241>
<b>Solde de souscription</b>	<b>3.281.480</b>
Frais d'acquisition	<4.980.018>
Autres charges de gestion nettes	<6.929.533>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>&lt;11.909.551&gt;</b>
Produits nets de placements	3.618.645
Participation aux résultats et intérêts techniques	<225.511>
<b>Solde financier</b>	<b>3.393.134</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	<2.791.815>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	963.569
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	202.970
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	1.119.001
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>&lt;506.276&gt;</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>&lt;5.741.212&gt;</b>
<b><u>Informations complémentaires</u></b>	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	43.799.162
Provisions techniques brutes à l'ouverture	39.345.590

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs  
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2025**

Année d'inventaire	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
<b>Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)</b>			
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	-	-	-
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-	-	-
<b>Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)</b>	<b>1.568</b>	<b>19.325.466</b>	<b>39.762.042</b>
* Provisions mathématiques moyennes	1.568	19.325.466	39.762.042
* Montant minimum de participation			
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB			

## Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états

financiers Catégorie : Vie au 31/12/2025

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1°colone	10.422.205
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	<4.912.483>
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	<2.228.241>
<b>Solde de souscription</b>		<b>3.281.480</b>
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	<4.980.018>
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5	<6.929.533>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>&lt;11.909.551&gt;</b>
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	3.618.645
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1° colonne	<225.511>
<b>Solde financier</b>		<b>3.393.134</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colonne	<2.791.815>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	963.569
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	202.970
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colonne	1.119.001
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>&lt;506.276&gt;</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>&lt;5.741.212&gt;</b>
<b><u>Informations complémentaires</u></b>		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		43.799.162
Provisions techniques brutes à l'ouverture		39.345.590

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31  
DECEMBRE 2025

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires de la Société « UIB ASSURANCES »

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « UIB ASSURANCES », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, les états de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de D : 18.657.998, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à D : 5.504.008.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 30 mars 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 avril 2026

**FINOR**

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU  
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

## **I.1 RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires de la Société « UIB ASSURANCES »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions des articles précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisations et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :**

- Votre conseil d'administration réuni en date du 15 septembre 2025 a autorisé la conclusion d'un contrat d'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) avec la société « Internationale de Recouvrement de Créances – IRC ».

En vertu de ce contrat, les primes émises au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à D : 69.006.

- Votre conseil d'administration réuni en date du 15 septembre 2025 a autorisé la conclusion d'un contrat d'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) avec la société « International SICAR ».

En vertu de ce contrat, les primes émises au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à D : 81.786.

- Votre conseil d'administration réuni en date du 15 septembre 2025 a autorisé la conclusion avec l'UIB d'une convention d'assistance technique et administrative, notamment dans les domaines de la gestion des projets et la maîtrise d'ouvrage. Dans ce cadre, l'UIB, à travers sa Direction Data et Projets, fournit à votre société une expertise dans la planification, la coordination, le suivi et la gestion des différentes étapes du projet en veillant à respecter les délais, le budget et les exigences techniques.

La facturation des prestations est calculée sur le nombre de jours-homme (JH) consacrés par les ressources mises à la disposition de votre société.

Le contrat, qui a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, est conclu pour une durée d'une année. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

La charge constatée à ce titre à la clôture de l'exercice s'élève à D : 45.291 en TTC.

- Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 5 000 KDT dont la souscription a été réservée à l'UIB. Ces titres participatifs sont remboursables sur une période de 7 ans et rémunérés comme suit :

- Partie fixe : 8% annuel calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année ;

- Partie variable : 0,5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie, et ce, dans la limite de 0,5 % du montant de la levée (valeur nominale). La partie variable est payable dans les 15 jours qui suivent l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes.

Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 10 novembre 2025 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 décembre 2025.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à D : 8.721 pour l'exercice 2025.

### **II- Conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs :**

- Votre conseil d'administration réuni en date du 25 octobre 2024 a autorisé la conclusion d'un contrat d'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) avec l'UIB.

En vertu de ce contrat, les primes émises au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à D : 754.272.

- Votre conseil d'administration réuni en date du 25 octobre 2024 a autorisé la conclusion d'un contrat d'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) avec l'UIB Finance.

En vertu de ce contrat, les primes émises au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à D : 19.866.

- Votre société a conclu en 2023 une convention cadre de bancassurance avec l'UIB qui mandate cette dernière pour conclure des contrats d'assurance en nom de votre société et pour son compte par l'intermédiaire du réseau bancaire de l'UIB. Votre société délègue ainsi la réalisation d'un certain nombre d'actes de gestion afférents au contrat d'assurance à l'Intermédiaire UIB Banque.

Le contrat est conclu pour une durée initiale fixée à trois ans et sera renouvelé annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB bénéficie, dans le cadre de la distribution des contrats d'assurance, d'une rémunération sous la forme d'une commission de distribution calculée en pourcentage du montant de la prime d'assurance encaissée nette de droits et de taxes.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice 2025 s'élèvent à D : 3.272.059.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 septembre 2023.

- Votre société a conclu un contrat de sous location avec l'UIB portant sur la totalité du 2ème étage de l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis et ce, pour le besoin d'exercice des activités assurancielles et commerciales relevant de l'objet social de votre société.

Ce contrat a pris effet le 30 mai 2021 et s'étend sur une période de dix ans, renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie, l'UIB perçoit, annuellement et d'avance, un loyer annuel global de D : 92.675 TTC avec une augmentation annuelle de 5% à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice s'élèvent à D : 108.689 TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 avril 2021.

- Votre société a conclu avec l'UIB, en tant qu'intermédiaire agréé, un contrat en vertu duquel cette dernière assure la tenue du registre des valeurs mobilières émises par votre société.

En contrepartie des services rendus, l'UIB Banque perçoit une rémunération annuelle de D : 1.000 hors taxes.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice s'élèvent à D : 1.190 TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 avril 2021.

- Votre conseil d'administration tenu le 19 Novembre 2021 a autorisé la conclusion des deux contrats suivants avec l'UIB :

- Un contrat cadre des prestations de services à assurer par l'UIB. Ce contrat cadre (MSA : Master Services Agreement) est exécuté à travers la conclusion de sous contrats d'application (CSA : Client Services Agreement) à la demande de votre société. Les termes de chaque contrat d'application seront fixés par votre société et porteront soit à des contrats d'infogérance soit à des contrats de sécurité financière.

En contrepartie des services rendus pour chaque contrat d'application (CSA), votre société versera à l'UIB une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis, majorés d'une marge de pleine concurrence et ce en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.

- Un contrat de prestation de services (CSA), sous forme d'infogérance, qui sont assurés par l'UIB. Ces prestations d'infogérance se détaillent comme suit :

- Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de votre société.

- Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
- Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Interne.
- Approvisionnement : Gestion et administration des machines, Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.
- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies. Service de restauration des données à la demande.
- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.
- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.
- Point d'accès Internet : Fourniture des éléments du service de connexion à l'Internet ainsi que des moyens d'accès ouvert aux partenaires.
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance.
- Service pour la fourniture et la gestion de solutions de sécurité informatique.
- Poste de travail : Concerne la prise en charge du déploiement, du support et de la maintenance des solutions postes de travail.

Ces deux contrats ont été signés en mars 2023.

Dans ce cadre, l'UIB a réalisé, au cours de l'exercice 2025, des prestations qui sont essentiellement relatives à l'intervention de ses équipes dans le cadre d'installation des serveurs et de maintenance pour le compte de votre société.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice s'élèvent à D : 186.272 en TTC.

### **III- Obligations et engagements envers les dirigeants sociaux :**

Le conseil d'administration réuni en date du 29 septembre 2023 a décidé de nommer Mr Mondher KHABCHECH en tant que Directeur Général de la société pour un mandat de trois années renouvelables et ce, à compter du 12 septembre 2023. Sa rémunération a été fixée comme suit :

- Une rémunération fixe annuelle brute de D : 329.771 correspondant à D : 216.000 dinars nets à servir sur 12 mois soit D : 18.000 nets par mois ;
- Une rémunération variable annuelle nette d'un montant minimum de D : 60.000 et ce, sous réserve de la réalisation des objectifs fixés annuellement par le Conseil d'administration.

En outre, il bénéficie des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 500 litres ;
- Les mêmes avantages sociaux bénéficiant aux salariés de la société, en matière d'assurances, d'Indemnité de Départ à la Retraite, de droit au congé, d'indemnité de scolarité, de tickets de restauration, de la prime de l'AID, du chargement téléphone mobile, ....

Les obligations et engagements de votre société envers ses dirigeants (y compris les charges fiscales et sociales), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Désignation	Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2025
Avantages à court terme (*)	729 357	183 628
Avantages postérieurs à l'emploi	46 130	46 130
<b>Total</b>	<b>775 487</b>	<b>229 758</b>

*(\*) compte tenu d'une prime variable nette estimée à D : 60.000 et des charges fiscales et sociales*

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 07 avril 2026

**FINOR**

Karim DEROUICHE

# FCP AFC AMANETT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2025

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP AFC AMANETT** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	47 293 976 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à .....	3 779 943 TND
Un résultat net bénéficiaire de .....	4 147 163 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP AFC AMANETT** » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Paragraphe d'observation***

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du Fonds de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, l'examen de la composition de l'actif net de FCP AFC AMANETT, au 31 décembre 2025, nous a permis de constater que le ratio de titres à court terme, les disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme, est supérieur à 20% de l'actif, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002.

Les conventions pensions livrées de titres d'emprunts d'état dépassent 10%, contrairement aux dispositions de l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 27 mars 2026  
**Le Commissaire aux comptes**  
**Cabinet Zahaf & Associés**  
**Mahmoud Zahaf**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2025**  
**(Exprimé en dinars)**

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>31 017 669</b>	<b>40 663 808</b>
<b>a-</b> Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	0	4 037 083
<b>b-</b> Obligations et valeurs assimilées	31 017 669	36 626 726
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>16 294 177</b>	<b>40 100 299</b>
<b>a-</b> Placements monétaires	15 772 792	27 094 347
<b>b-</b> Disponibilités	521 385	13 005 951
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	2 394	37 249
<b>AC4- Autres actifs</b>	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>47 314 240</b>	<b>80 801 356</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	11 585	16 683
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	8 678	22 672
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>20 263</b>	<b>39 355</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	44 530 842	10 144 577
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		
<b>a-</b> Sommes distribuables des exercices antérieurs		
<b>b-</b> Sommes distribuables de l'exercice	2 763 134	70 617 424
<b>ACTIF NET</b>	<b>47 293 976</b>	<b>80 762 001</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>47 314 240</b>	<b>80 801 356</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2025**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>Au 31/12/2025</u>	<u>Du 12/09/2023</u> <u>Au 31/12/2024</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>2 235 922</b>	<b>1 278 501</b>
a- Dividendes	0	0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 235 922	1 278 501
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>2 160 217</b>	<b>7 872 836</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>4 396 139</b>	<b>9 151 336</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>554 077</b>	<b>1 045 119</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>3 842 062</b>	<b>8 106 217</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>62 119</b>	<b>117 143</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 779 943</b>	<b>7 989 075</b>
Régularisations du résultat d'exploitation	-1 016 809	62 628 349
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 763 134</b>	<b>70 617 424</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		
<b>Variation des plus ( ou moins ) values</b>	1 016 809	-62 628 349
- <b>potentielles sur titres</b>	-37 694	37 694
- <b>Plus ( ou moins ) values réalisées sur</b>		
- <b>cession des titres</b>	433 238	1 017 704
- <b>Frais de négociation de titres</b>	-1 324	-894
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4 174 163</b>	<b>9 043 579</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
ARRETE AU 31/12/2025**

	<u>Du 01/01/2025</u>	<u>Du 12/09/2023</u>
	<u>Au 31/12/2025</u>	<u>Au 31/12/2024</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Résultat d 'Exploitation	3 779 943	7 989 075
b- Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	-37 694	37 694
c- Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	433 238	1 017 704
d- Frais de négociation de titres	-1 324	-894
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>		
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	61 317 671	39 466 649
_ Régularisation des sommes non distribuables	562 414	2 184 712
_ Régularisation des sommes distribuables	1 889 578	289 624 062
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	-97 723 447	-30 362 191
_ Régularisation des sommes non distribuables	-782 018	-2 299 097
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 906 387	-226 995 713
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-33 468 025</b>	<b>80 662 001</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	80 762 001	100 000
b- en fin d'exercice	47 293 976	80 762 001
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	728 818	1 000
b- en fin d'exercice	399 180	728 818
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>118,478</b>	<b>110,812</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,92%</b>	<b>10,81%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

### **Arrêtés au 31 décembre 2025**

#### **1. PRESENTATION GENERALE DU FCP AFC AMANETT**

Le « Fonds commun de placement AFC AMANETT » en abrégé « FCP AFC AMANETT » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°34-2023 en date du 18 Mai 2023.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 1 000 parts de 100 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

Par exception, le premier exercice comptable concerne toutes les opérations effectuées depuis le 12 septembre 2023 jusqu'au 31 décembre de l'année 2024.

En date du 12 novembre 2025, le conseil d'administration de l'AFC en sa qualité de gestionnaire du fonds a décidé la conversion du fonds FCP AFC AMANETT de FCP de capitalisation en FCP de distribution. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus capitalisées et seront par conséquent intégralement distribués chaque année et ce à compter de l'exercice 2025.

#### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2025 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

##### **3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ».

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

### **3.5 -Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### AC1- Portefeuille titres :

###### a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Le solde de ce poste au 31 décembre 2025 est nul.

###### b. Obligations et valeurs assimilées

###### b.1 Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK 2023-2	25 000	1 500 000	1 519 984	3,21%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 TF	5 000	500 000	509 198	1,08%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1 10.55% 5A	15 000	1 200 000	1 262 710	2,67%
TNHD4NKEWF69	BIAT Sub 2022-1	21 000	2 100 000	2 208 351	4,67%
TNYF68OX8F5	CIL 2023-1 10,55%	30 000	1 800 000	1 882 828	3,98%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1	20 000	2 000 000	2 077 633	4,39%
TNL7VQZVHR54	HL2023-1 TF	15 000	900 000	959 375	2,03%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR2024-1 10.9%5A	10 000	800 000	815 099	1,72%
TNAX90TPIFM2	TAYSIR2024-1 11,1%7A	10 000	1 000 000	1 019 220	2,16%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 10,55%	10 000	600 000	634 407	1,34%
TNQK7QIECB53	AB SUB 2025-2 (5ans)	10 000	1 000 000	1 007 749	2,13%
TNA3Z7AYXXX2	AB SUB 2025-2 (7ans)	20 000	2 000 000	2 015 665	4,26%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	5 000	500 000	513 219	1,09%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	13 000	1 300 000	1 302 607	2,75%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2	50 000	3 000 000	3 044 278	6,44%
<b>Total</b>			<b>20 200 000</b>	<b>20 772 323</b>	<b>43,92%</b>

###### b.2 Emprunts National

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
TNFC807A98F4	Emp Nat 2024-2 CC TF	20 000	2 000 000	2 100 754	4,44%
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024-4 TF B	30 000	3 000 000	3 015 465	6,38%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT T42024 CC TF	20 000	2 048 000	2 058 468	4,35%
TNPDODY2398	EMP NAT2024 T3 CC TF	30 000	3 000 000	3 070 659	6,49%
<b>Total</b>			<b>10 048 000</b>	<b>10 245 346</b>	<b>21,66%</b>

## Les mouvements du portefeuille-titres de FCP AFC AMANETT :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP AFC AMANETT », se détaillent comme suit :

	Cout d'acquisition	Intérêts courus	+/- Value latentes	Valeur au 31/12/2024	+/- Value réalisées
<b>Solde au 31-12-2024</b>	<b>39 499 389</b>	<b>1 126 726</b>	<b>37 694</b>	<b>40 663 808</b>	
<b>Acquisition de l'exercice</b>					
Emprunt de société	8 800 000			8 800 000	
Emprunt d'état	2 048 000			2 048 000	
TITRES OPCVM	32 194 402			32 194 402	
<b>Remboursement et Cession de l'exercice</b>					
Cession Emprunt de société	-7 500 000			-7 500 000	
Cession Emprunt d'état	-5 500 000			-5 500 000	
Remboursement Emprunt de société	-3 100 000			-3 100 000	
Remboursement Emprunt d'état					
Cession Titres OPCVM	-36 193 790			-36 193 790	433 238
Variation des intérêts courus		-357 057		-357 057	
Variation des +/- latentes			-37 694	-37 694	
<b>Solde au 31-12-2025</b>	<b>30 248 000</b>	<b>769 669</b>	<b>0</b>	<b>31 017 669</b>	<b>433 238</b>

## AC2- les placements monétaires et disponibilités

### a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025, à **15 772 792** Dinars et représentant les placements monétaires et qui se détaillent comme suit :

#### a.1 Prise en pension livrée

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
Prise en pension livrée 178 j (1)	BTL	8,40%	06/04/2026	5 500 000	5 724 583	12,10%
<b>TOTAL</b>				<b>5 500 000</b>	<b>5 724 583</b>	<b>12,10%</b>

(1) Pension Livrée BTL 8.4% au 06/04/2026 pour 178 jours EMP NAT 2023 T2 CB TV.

#### a.2 Certificats de dépôts

Certificats de dépôts	Emetteur	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
Certificat de dépôt 150j	ATB	9,25%	16/01/2026	4 851 555	4 985 155	10,54%
<b>Total</b>				<b>4 851 555</b>	<b>4 985 155</b>	<b>10,54%</b>

#### a.3 Dépôt à terme

Dépôt à terme	Emetteur	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
Dépôt à terme 360j	ATB	8,99%	24/10/2026	5 000 000	5 063 053	10,70%
<b>Total</b>				<b>5 000 000</b>	<b>5 063 053</b>	<b>10,71%</b>

## b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025, à **521 385** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

### AC3- Créance d'exploitation

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenue à la source achat BTA	2 394	37 249
<b>Total</b>	<b>2 394</b>	<b>37 249</b>

### PA1- Opérateurs créditeurs

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération à payer au gestionnaire	11 585	16 683
Rémunération à payer au dépositaire	0	0
<b>Total</b>	<b>11 585</b>	<b>16 683</b>

### PA2- Autres créditeurs divers

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevances CMF	4 659	10 272
Retenues à la source	4 019	12 400
<b>Total</b>	<b>8 678</b>	<b>22 672</b>

### CP1- Capital

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<b><u>Capital début d'exercice</u></b>		
Montant	10 144 577	100 000
Nombre de parts	728 818	1 000
Nombre de porteurs de parts	5	1
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>		
Montant	61 317 671	39 466 649
Nombre de parts émis	552 370	3 131 926
Nombre d'actionnaires nouveaux	0	4
<b><u>Rachats effectués</u></b>		
Montant	97 723 447	30 362 191
Nombre de parts rachetés	882 008	2 404 108
Nombre d'actionnaires sortants	0	0
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>	70 617 424	
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		
Régularisation des sommes non distribuables	- 219 603	-114 385
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	433 238	1 017 704
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-37 694	37 694
Frais de négociation de titres	-1 324	-894
<b><u>Capital fin d'exercice</u></b>		
Montant	44 530 842	10 144 577
Nombre de parts	399 180	728 818
Nombre de porteurs de parts	5	5

## **CP2- Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2025 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	3 779 943
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-1 016 809
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>2 763 134</b>

## **PR1- Revenus du portefeuille titres**

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>	<b>Du 12/09/2023 Au 31/12/2024</b>
Revenus des obligations	2 235 922	1 278 501
<b>TOTAL</b>	<b>2 235 922</b>	<b>1 278 501</b>

## **PR2- Les revenus de placements monétaires**

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>	<b>Du 12/09/2023 Au 31/12/2024</b>
Revenus des Placements à terme	1 523 850	7 519 360
Intérêts des comptes de dépôt	320 073	80 806
Revenus des certificats de dépôt	316 294	272 670
<b>TOTAL</b>	<b>2 160 217</b>	<b>7 872 836</b>

## **CH1- Charges de gestion des placements**

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>	<b>Du 12/09/2023 Au 31/12/2024</b>
Rémunération du gestionnaire	554 077	1 045 119
<b>Total</b>	<b>554 077</b>	<b>1 045 119</b>

## **CH2- Autres charges**

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>	<b>Du 12/09/2023 Au 31/12/2024</b>
Redevance CMF	62 078	117 095
Charges Diverses	41	48
<b>Total</b>	<b>62 119</b>	<b>117 143</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	31.12.2025	31.12.2024
· Revenus des placements	11,013	12,556
· Charges de gestion des placements	-1,388	-1,434
<b>Revenu net des placements</b>	<b>9,625</b>	<b>11,122</b>
· Autres charges d'exploitation	-0,156	-0,161
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>9,469</b>	<b>10,962</b>
· Régularisation du résultat d'exploitation	-2,547	85,931
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,922</b>	<b>96,893</b>
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	2,547	-85,931
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	-0,094	0,052
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	1,085	1,396
· Frais de négociation de titres	-0,003	-0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,988</b>	<b>1,447</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>10,457</b>	<b>12,409</b>
· <b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,988</b>	<b>1,447</b>
· Régularisation du résultat non distribuable	-0,293	-0,157
· <b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,694</b>	<b>1,290</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>399 180</b>	<b>728 818</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>118,478</b>	<b>110,812</b>

### 5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2025	31.12.2024
· Charges de gestion des placements /actif net moyen	0,89%	1,17%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,13%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,09%	8,93%
Actif net moyen	62 088 073	89 508 508

### 5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion couvre, notamment, les honoraires du commissaire aux comptes, la rémunération du dépositaire et l'intégralité des dépenses de promotion et de publicité sous toute forme que ce soit (y compris frais de publicité légale).

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 5 000 Dinars HT par an et un maximum de 20 000 Dinars HT par an. La rémunération du dépositaire est à la charge de l'AFC.